Paul VI... bienheureux?

suite et fin

CHAPITRE V : SON OUVERTURE À LA DÉMOCRATIE UNIVERSELLE

L'article III de la déclaration des "Droits de l'Homme" dit : "Le principe de toute autorité existe essentiellement dans la Nation".

L'ouverture à la "Démocratie Universelle" fut tout de suite évidente dans toutes les Allocutions principales de Paul VI, par exemple comme celles-ci :

«Quelque chose de grand et de nouveau se prépare et s'accomplit, qui peut changer la face de la terre. » (Discours du 19 juillet 1971)

« L'humanité est en marche ; elle tend à une domination plus grande du monde... Et à quoi sert cette conquête ? A mieux vivre, à vivre plus intensément. L'humanité limitée dans le temps cherche une plénitude de vie et l'obtient... Elle tend vers l'unité, vers la justice, vers un équilibre et une perfection que Nous appelons "Paix"... » (Discours-Message pour la Journée de la Paix, 1^{er} janvier 1969)

« L'humanité subit de profonds changements et cherche les principes directeurs et les forces neuves qui la conduiront dans le monde futur. » (Discours à Bombay, le 2 décembre 1964)

Comme on le voit, ce sont des paroles qui révèlent son messianisme sur un fond humaniste et naturaliste. Mais le Seigneur a démenti ces affirmations une à une.

Aucune "paix" pour les impies constructeurs de la "Tour de Babel", parce que seul le Christ donne la "paix", mais pas de la même façon dont la donne le monde. Et pas non plus de "justice", comme la voulait Paul VI:

« Nous tous, persuadés que la paix doit avoir pour fondement la justice, nous deviendrons les avocats de la justice. Parce que le monde a grand besoin de justice et c'est la justice dont le Christ veut que nous soyons affamés et assoiffés. » (Discours aux Pères Conciliaires le soir du 5 octobre 1965 – D.C. n°1457 col.1745)

Oh non! Le Christ avait béni uniquement ceux qui ont faim et soif d'une autre justice, celle de l'homme envers Dieu, c'est à dire la sainteté, dont la justice sociale ne peut être qu'une des conséquences.

La dialectique de Paul VI au contraire, inhérente à l'encyclique Populorum Progressio (26 mars 1967), comprend une analyse (marxiste) de la situation internationale qui arrive au dilemme : ou bien les peuples riches partagent leurs ressources avec les

peuples pauvres, ou bien ceux-ci feront la guerre... Autant dire : ou bien l'égalité, ou bien la guerre !

Voilà pourquoi Paul VI excitera les ressentiments de tous les peuples du Tiers Monde envers le "développement", en leur proposant comme moyen pour l'atteindre la pression sur les pays riches. Programme crypto-communiste qui révolution ; c'est ainsi en effet qu'il parla à Bogota, à Manille, en Australie, mettant les pauvres contre les riches, selon la dialectique de la "lutte des classes", en la camouflant avec la solution évangélique de l'amour qui répudie la violence. Mais cet "amour", dans un monde sans Dieu, est irréalisable, et donc, il devient seulement une justification a priori de la violence; c'était en effet, dire en d'autres termes : si avec l'amour, avec la non-violence on n'obtient rien ou presque rien, la révolution et la haine peuvent prendre le dessus. Et il sera facile pour ces peuples de se reconnaître dans cette situation où Paul VI autorisait "l'insurrection révolutionnaire."

« ... En cas de tyrannie évidente et prolongée qui comporterait de graves dommages aux droits fondamentaux de la personne et nuirait au bien commun du pays... » ("Populorum Progressio" n° 31)

C'était son programme :

« Réduire les inégalités, combattre les discriminations, libérer l'homme de ses servitudes, le rendre capable d'être lui-même l'artisan responsable de son progrès matériel, de son progrès moral, et de son développement spirituel. » (ibid. n° 34)

Son programme était donc un programme de solidarisme intégral à réaliser par la force, même s'il était voilé sous ce mot de "salut" qui devrait être réservé uniquement au mystère de la Rédemption.

Pour Paul VI, l'homme passe avant tout ; voilà pourquoi on trouve en lui et dans ses écrits plus de zèle à défendre les droits et les intérêts de l'homme que ceux de Dieu. Il prend l'humanisme pour du christianisme. Certes, la religion chrétienne, plus que toute autre religion, est imprégnée d'humanisme, mais elle enseigne tout d'abord l'amour d'un Dieu qui a donné sa vie pour les hommes, pour leur salut éternel.

Paul VI préconise au contraire la venue d'une société pacifique, grâce à la formation d'une 'conscience de l'humanité' par des moyens naturels ; c'est une véritable utopie qui touche à l'hérésie, car

l'homme, après le péché originel, est enclin au mal plus qu'au bien : égoïsme, cupidité, vengeance, haine, méchancetés de tous genres. Ce rêve d'une société dans laquelle tous les hommes s'aiment, se respectent les uns les autres, ne peut être qu'une utopie, surtout si on n'inculque pas, en premier lieu, le respect des droits de Dieu.

C'est une vérité élémentaire que Paul VI a continuellement ignorée, mettant toujours l'accent sur les droits des hommes, écho fidèle de la Révolution française de 1789.

Donc, un nouveau christianisme, tout à fait incapable d'engendrer la Charité dont le monde a besoin!

Mais est-ce que le pape et les évêques ignorent les conséquences de ce culte de l'homme ? Ne savent-ils pas combien et quels crimes ont été commis depuis cette satanique révolution française, justement au nom des Droits de l'Homme ? Ont-ils oublié qu'à mettre l'Europe à feu et à sang, ce fut justement l'œuvre funeste de la France révolutionnaire dans sa délirante prétention de libérer les peuples opprimés ?

Certes, la Charte des droits de l'homme contient des choses valables, mais elles n'ont pas été inventées par la Révolution, vu qu'elles se trouvaient déjà dans l'Évangile. Il y a pourtant dans ces écrits une idéologie perverse, où l'Homme devenu l'être suprême, exclut tout Droit de Dieu et Dieu lui-même.

C'est pourquoi Pie IX dit que « La Révolution française fut inspirée par Satan lui-même. Son but fut de détruire le christianisme de fond en comble. »

De même, les principes de 'Liberté-Égalité-Fraternité' sont faux, non pas en eux-mêmes, mais parce qu'ils ne sont pas subordonnés à Dieu et à ses lois. On pourrait les considérer comme valides, faisant abstraction de l'esprit qui les a dictés, de l'esprit qui les anime, qui les applique et les manifeste, dans un habile mélange du vrai et du faux et du faux et du vrai.

En un mot, les prétendus Droits de l'Homme devaient remplacer les Droits éternels de Jésus-Christ. Donc en conscience, un catholique ne peut absolument pas admettre ces principes de la Révolution française, pas plus qu'il ne peut admettre l'esprit qui les a dictés, ni leur interprétation, ni leur application.

Telle n'était pas la façon de penser de Paul VI. Pour lui, la Charte des Droits de l'Homme était comme la version d'un Évangile moderne.

Saint Pie X avait écrit :

« ...Ils ne craignent pas de faire, entre l'Évangile et la Révolution, des rapprochements blasphématoires ». (cfr. Pie X : 'Lettre sur le Sillon', n° 41)

Léon XIII fut encore plus décidé, prenant pour cible le dogme démocratique : la "souveraineté du peuple". Dans son encyclique Immortale Dei, il écrit :

« Le pouvoir public ne peut venir que de Dieu ; Dieu seul est Souverain Seigneur de toutes choses ; toutes, quelles qu'elles soient, doivent nécessairement Lui être soumises et Lui obéir, de sorte que quiconque a le droit de commander, ne tient ce droit que de Dieu, chef suprême de tous : tout pouvoir vient de Dieu (Rom. XIII). »

Paul VI remplit au contraire tout son pontificat d'une longue prédication sur les Droits de l'Homme, aussi bien en tant qu'individu que comme Nation. (Cfr. Marcel de Corte, 'Courrier de Rome', 25 septembre 1971, n° 86, p.8)

« On constatait un ferment nouveau : des idées vivantes, des coïncidences parmi les grands principes de la Révolution, laquelle n'avait rien fait d'autre que de s'approprier certaines idées chrétiennes : fraternité, liberté, égalité, progrès, désir d'élever les classes humbles. Ainsi tout cela était chrétien, mais avait pris un revêtement antichrétien, laïque, irréligieux, tendait à dénaturer cette part du patrimoine évangélique destiné à valoriser, élever, ennoblir la vie humaine. » (Cfr. Paul VI, 1er septembre 1963 – D.C. n°1410 col.1372)

Il faut bien remarquer qu'il ne s'agit pas de 'signe anti-chrétien', mais bien d''esprit anti-chrétien' qui s'est approprié des concepts chrétiens pour les utiliser et les appliquer contre Dieu.

Dans la Constitution conciliaire : L'Église dans le monde de notre temps, on lit malheureusement :

« L'Église, en vertu de l'Évangile qui lui a été confié, proclame les droits des hommes, reconnaît et tient en grande estime le dynamisme de notre temps qui partout donne un nouvel élan à ces droits. » (Cfr. Constitution conciliaire : l'Église dans le monde d'aujourd'hui, n° 41)

Après cette fausse affirmation conciliaire, on ne s'étonne pas de cette autre affirmation de Paul VI à Manille :

« Nous sentons l'obligation de professer, ici plus qu'ailleurs, les « Droits de l'Homme », pour vous et pour tous les pauvres du monde. » (Paul VI à Manille, le 27 novembre 1970)

Il semblerait que pour Paul VI, professer 'l'Évangile' ou les 'Droits de l'Homme' revient au même...

Il affirma encore:

« L'Église croit fermement que la promotion des 'Droits de l'Homme' est une requête de l'Évangile et qu'elle doit occuper une place centrale dans son ministère. » (D.C. 17 novembre 1974, n°1664, p.965. Et aussi D.C. du 7 mars 1976, n° 1693. p. 223)

'Une requête de l'Évangile' ?... Mais où trouve-ton dans l'Évangile un texte – au moins un! – qui encourage à revendiquer les 'droits humains' ?

Mais Paul VI poursuit:

« Dans son désir de se convertir pleinement à son Seigneur et de mieux accomplir son ministère, l'Église entend manifester son respect et son soin des 'Droits de l'Homme' à l'intérieur d'elle-même. » (Message de Paul VI et des Pères du Synode, le 23 novembre 1974)

Bizarre! Paul VI affirme que pour 'se convertir pleinement au Seigneur et mieux accomplir son ministère', l'Église doit avoir 'soin des Droits de l'Homme', alors que l'Apôtre saint Paul, écrit à propos de son ministère apostolique : « Je n'ai pas jugé que je dusse savoir parmi vous autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié » (I Cor. 2, 2).

Certes, Paul VI n'est pas l'Apôtre saint Paul et pensait tout autrement. Il continuait à identifier l'évangélisation et la défense des Droits de l'Homme. Voici ce qu'il disait :

« À la lumière de ce que nous percevons sur notre devoir d'évangélisation, et avec la force de notre obligation de proclamer la Bonne Nouvelle, Nous affirmons notre propre détermination de promouvoir les 'Droits de l'Homme' et la réconciliation dans toute l'Église et dans le monde d'aujourd'hui. » (D.C.17 novembre 1974, n° 1664, p.966)

Rappelons-nous à ce propos, ce qu'écrivit Léon XIII, le 8 décembre 1902 :

« Que chacun évite tout lien avec ceux qui se déguisent sous le masque de la tolérance universelle, du respect de toutes les religions, de la manie de concilier les maximes de l'Évangile avec celles de la Révolution. »

Paul VI ignorait cette voix du Magistère, c'est pourquoi il disait :

« Paix et droits de l'Homme : voilà l'objet de la réflexion par laquelle Nous voudrions que les hommes inaugurent l'année qui commence... Ce message ne peut manquer de la force qui lui vient de l'Évangile, de l'Évangile du Christ dont Nous sommes ministre. Comme l'Évangile, c'est au monde entier qu'il s'adresse... » (Paul VI, 'Journée pour la Paix', 1^{er} janvier 1969 – D.C. n°1533 p.103)

De même, lors du 25^{ème} anniversaire de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, Paul VI déclara :

« Pour promouvoir la paix et faire œuvre de reconstruction morale, dans cette Europe de l'après-guerre, aux plaies encore vives, il importe de mettre au premier plan le respect des 'Droits de **l'Homme'...** » (Allocution du 7 novembre 1975 – D.C. n°1687 p.1021)

Il n'y a donc pas de doute que les moyens humains soient les seuls qui importent vraiment à Paul VI. 'Au premier plan', pour la 'reconstruction morale' de l'Europe, il dit qu'il faut mettre non pas l'Évangile, mais les 'Droits de l'Homme', lesquels sont basés :

- sur le 'culte de la liberté' (qui ne tient aucun compte de Dieu et de nos devoirs envers Lui) ;
- sur le 'mythe de l'Égalité' (d'où naissent continuellement les injustices et les violences);
- sur le'rêve' d'une 'Fraternité universelle' (obtenue au prix de concessions et de trahisons, et par les seuls moyens humains).

Il faut aussi remarquer que la Charte des Droits de l'Homme n'a provoqué que des conflits, des rébellions, des discordes, des guerres, car l'homme éloigné de Dieu pense plus à revendiquer ses droits que ses devoirs.

De toute manière, Paul VI aurait dû savoir que le seul moyen de freiner de tels désordres, est de christianiser le monde en lui donnant Jésus-Christ, en prêchant son Évangile, en administrant les sacrements à travers lesquels nous parvient la grâce de Dieu indispensable.

Mais dans l' 'Humanisme Intégral' de Maritain, on lit que la 'Démocratie Universelle' ou 'Cité Mondiale' doit être fondée sur la 'Conscience', et doit être régie par la 'Charte des Droits de l'Homme', c'est à dire par les lois de la cité moderne.

Les Droits de l'Homme seraient donc la transposition, en clef moderne, du Message Évangélique.

C'est ce qu'affirme Paul VI dans son discours à l'ONU le 4 octobre 1965 :

« Cet édifice que vous êtes en train de construire, messieurs, ne s'appuie pas sur des bases matérielles terrestres ; ce serait un édifice construit sur le sable ; mais il s'appuie avant tout sur nos consciences... Jamais comme à présent, en une époque de tels progrès humains, il est devenu nécessaire de faire appel à la conscience morale de l'homme. » (D.C. n°1457 col.1737)

Mais d'où viendra la force morale pour soutenir la 'conscience morale' sinon de la Grâce divine? Paul VI, dans une Allocution du mercredi (15 décembre 1965), exposera sa théorie de la 'conscience', considérée comme force morale, sur laquelle se greffe le 'sentiment religieux':

« C'est à travers l'expression de la conscience morale que l'homme s'affranchit de ses tentations...C'est grâce à cette conscience morale que sont dépassés les intérêts corrupteurs de sa dignité, que sont vaincues les craintes qui rendent l'esprit vile et inepte, que sont nourris les sentiments qui engendrent l'homme d'honneur, l'honnête, pour tout dire, le fort. Les grands types du drame humain, les innocents, les héros, les saints, puisent à cette conscience leur énergie... »

Cette façon de parler n'est pas digne d'un prêtre, car on y ignore la Grâce du Christ Rédempteur sans laquelle nous ne pouvons rien faire, on y ignore les sacrements, on y ignore la prière!

Paul VI, dans son message à l'ONU le 4 octobre 1970, répètera la même chose :

« Que veut donc exprimer cette conscience avec tant d'énergie ? Les Droits de l'Homme ! La conscience de l'humanité se fait toujours plus forte. Les hommes retrouvent cette partie inaliénable d'eux-mêmes qui les tient unis : l'humain dans l'homme. » (D.C. n°1572 p.902)

Et encore:

« La charte des Droits de l'Homme : demander pour tout le monde, sans distinction de race, d'âge, de sexe, de religion, le respect de la dignité humaine et les conditions nécessaires à son exercice, n'est-ce pas traduire en termes hauts et clairs, l'aspiration unanime des cœurs et le témoignage universel des consciences ? » (D.C. ibid.)

Comme on le voit, ce nouveau 'décalogue humaniste' contient bien sûr des paroles belles et alléchantes pour l'esprit : vérité, justice, dignité, solidarité, égalité, fraternité, etc..., mais aucune d'elles n'est suffisante pour vaincre la chair, le monde, le démon.

Paul VI insistait déjà sur son 'Décalogue humanitaire' dans son 'Bref aux Nations Unies' du 4 octobre 1965 :

« Pour assurer le bien public qui intéresse tout le genre humain, il ne peut y avoir d'autre organisation que la vôtre qui est fondée sur le respect du droit, de la juste liberté, de la dignité de la personne, le rejet de la funeste folie de la guerre et de la fureur néfaste de la tyrannie. » (D.C. n°1457 col.1746)

Ces mots de Paul VI ne sont que du vent et ne provoqueront jamais ni le plus petit acte de vertu, ni un renoncement, ni un sacrifice, ni un pardon évangélique, ni aucun autre bien chrétien.

Il suffit de relire ce qu'écrivait saint Pie X :

«...D'après lui, l'homme ne sera vraiment homme, digne de ce nom, qu'à partir du jour où il acquis une conscience claire, forte. aura indépendante, autonome, pouvant devenir maître, n'obéissant qu'à elle et capable d'assumer et de prévarication porter sans les plus lourdes responsabilités. Voilà les mots par lesquels on exalte

le sentiment de l'orgueil humain. » (St Pie X 'Lettre sur le Sillon', du 25 août 1910, n°25)

Paul VI ne pense ni au Christ, ni à la grâce des Sacrements, ni à la loi de l'Évangile, engagé comme il l'est, sur le plan naturaliste. De fait, à Bombay, le 2 décembre 1964, il soulignera encore une fois que : « L'humanité subit de profonds changements et cherche les principes directeurs et les forces nouvelles qui la conduiront dans le monde futur. » Quelle espèce de 'Vicaire du Christ' a été ce Paul VI ?

« Nous devons – dit-il – nous rapprocher les uns des autres, non seulement à travers la presse et la radio, les navires et les avions à réaction, mais nous devons nous rapprocher par nos cœurs, par la compréhension mutuelle, l'estime et l'amour. » (3 décembre 1964 - D.C. n°1439 col.6)

Que de l'humain en somme! La 'religion' n'avait plus de place pour lui. C'est le 'culte de l'homme' qui doit engendrer l'amour de l'homme...

Peut-être Paul VI n'avait-il jamais présent à l'esprit ce texte évangélique dans lequel le Christ dit clairement de 'chercher avant tout le Règne de Dieu et sa Justice', c'est à dire la vie de Grâce et de Sainteté, pour être introduits dans la Béatitude de la gloire du Ciel... et qu'il n'est donc pas possible de faire des progrès, même humains et temporels, sinon dans la mesure où les hommes cherchent d'abord le Royaume de Dieu.

Toutes les paroles de Paul VI ne furent donc qu'une chimère d'un Monde Nouveau, d'un Paradis sur terre, réalisable par les seules forces de l'homme.

Il disait en effet le 19 juillet 1971:

« Quelque chose de grand et de nouveau se prépare et s'accomplit, qui peut changer la face de la terre. »

Ce sont les paroles d'un messianisme vaporeux et extravagant qui lui avait déjà fait proclamer à l'ONU ces sentences ridicules et fantaisistes :

« Citoyens du monde qui vous réveillez à l'aube de ce nouvel an 1970, pensez un instant : où mène le chemin de l'humanité? Un regard d'ensemble est possible, aujourd'hui un regard prophétique. L'humanité est en chemin, elle tend à une maîtrise plus grande du monde... Et à quoi sert une telle À mieux vivre, conquête? à vivre plus intensément. L'humanité, limitée dans le temps, cherche une plénitude de vie et l'obtient... Elle tend vers l'unité, vers la justice, vers un équilibre et une perfection que nous appelons Paix... La Paix est la fin logique du monde présent; c'est le destin du progrès; c'est l'ordre final vers lequel tendent les grands efforts de la civilisation... Nous annonçons la Paix comme le fruit principal de la vie consciente de l'homme, qui veut voir la perspective de son itinéraire prochain et futur. Encore une fois, nous annonçons la Paix, car elle est en même temps et sous divers aspects, principe et fin du développement de la société. » (Message pour la journée de la Paix, 1970 – D.C. n°1555 p.55)

Ce sont des paroles ridicules, délirantes, de faux prophète. Du reste, la Parole de Dieu démentit nettement ses affirmations. « Non est pax impiis » (Is 48,22-57,21). Le Christ seul peut donner la 'paix', mais pas à la façon du monde.

Il sera bon d'ajouter aussi ce que St Pie X écrivit dans sa 'Lettre sur le Sillon' :

« Non, vénérables frères... on ne construira pas la cité du monde d'une manière différente de celle dont Dieu l'a construite; on ne bâtira pas la société si l'Église n'en a pas établi les bases et n'en dirige pas les travaux; non, la civilisation ne s'invente pas et la cité nouvelle ne se construit pas dans les nuages. Elle a été, elle est : c'est la civilisation chrétienne, c'est la civilisation catholique. Il ne s'agit que de l'instaurer et de la restaurer sans cesse sur les fondations naturelles et divines contre les attaques toujours renouvelées de la malsaine utopie, de la révolte et de l'impiété : Omnia instaurare in Christo. » (St Pie X, 'Lettre sur le Sillon')

La 'Paix' ne peut donc être le fruit de la civilisation de l'homme, et encore moins de l'ONU.

On doit dire la même chose de la 'justice'. Mais la pensée de Paul VI est celle d'un messianisme révolutionnaire : subordonner la perspective de la paix à l'instauration de la justice. C'est ce qu'il a écrit dans son encyclique Populorum Progressio du 26 mars 1967, où son analyse a la saveur du marxisme parce que le mot 'Justice' y va de paire avec le mot 'Égalité'. C'est à dire : ou bien les peuples riches partagent leurs ressources avec les peuples déshérités, ou bien ce sera la guerre (comme si ce n'était pas exactement le contraire, parce que ce sont toujours les peuples riches et forts qui déchaînent les guerres, justement pour tenir toujours plus dans la pauvreté, et donc dans l'impuissance, les peuples pauvres).

Voilà pourquoi, à Bogota, à Manille, en Australie, Paul VI a mis les pauvres contre les riches, les peuples indigènes contre les Occidentaux ; masque dialectique de la 'lutte des classes', nuancée par la recommandation d'une solution évangélique, qui répudie la violence et veut l'amour :

« Qu'en d'autres temps, l'Église et les papes euxmêmes, en d'autres circonstances très diverses, aient eu recours à la force des armes et du pouvoir temporel, même pour de bons motifs et avec les meilleurs intentions, Nous n'en voulons pas juger pour l'instant; pour Nous, il n'est plus temps de se servir de l'épée et de la force, même si elles étaient soutenues par des fins de justice et de progrès ; et Nous avons confiance que tous les bons catholiques et toute la saine opinion publique et moderne sont du même avis. Nous sommes au contraire convaincus... que les temps sont mûrs pour l'amour chrétien entre les hommes ; voilà ce qui doit agir, voilà ce qui doit changer la face de la terre ; voilà ce qui doit amener dans le monde la justice, le progrès, la fraternité et la paix. »

Une façon de parler qui est utopie pure, peut-être la plus irréalisable en un monde sans Dieu, dans une civilisation du péché!

L'encyclique Populorum Progressio de Paul VI, à part les invitations idylliques à l'amour, pour atteindre ce but, veut la confusion des religions, le ramassis de toutes dans une chaotique confusion.

En effet, quelle place occuperait la religion dans cette 'cité de l'homme' ainsi programmée ? Quelle place reviendrait à la religion dans ce nouvel humanisme qui proclame à tout bout de champ que l'homme se suffit à lui-même, et que donc il n'a pas besoin de transcendance, de révélation, de rédemption surnaturelle, de dogme, de culte, d'Église particulière ?

« L'Eglise ne peut pas se désintéresser de l'animation idéologique, morale et spirituelle de la vie publique... Travaillez avec confiance, oui, avec confiance envers les organisations qui forment la norme et l'histoire de notre société et qui sont aujourd'hui les organisations démocratiques. » (Cfr Discours du 30 janvier 1965 – D.C. n°1442 col.294) C'est une phrase qui nous rappelle celle de Maritain :

« L'Humanisme Intégral ne peut trouver ses fondements idéologiques que dans une traduction profane de l'Evangile. »

La "Nouvelle démocratie" donc, ne reconnaît plus la religion ; dans l'anonymat seulement, elle œuvre pour l'homme, pour l'humanité.

Et Paul VI dit encore ceci:

« Nous nous sentons responsables. Envers tous nous sommes débiteurs. L'Eglise, en ce monde, n'est pas fin à elle-même ; elle est au service de tous les hommes ; elle doit rendre le Christ présent à tous, individus et peuples. » (Discours du 30 janvier 1965)

Mais quelle "présence" du Christ ?... Peut-être celle du serviteur ?...

« Servir l'homme ! Il s'agit bien entendu de chaque homme, quelle que soit sa condition, sa misère, ses exigences. L'Eglise, pour ainsi dire, est proclamée "servante de l'humanité". » (Discours du 7 décembre 1965 – D.C. n°1462 col.64)

Cela ressemble désormais à une obsession, cette orientation sociale, humanitaire, démocratique, dont il va jusqu'à parler dans ses homélies, comme par exemple dans celle de la Fête-Dieu, à Rome, à l'E.U.R., le 17 juin 1965 :

« Vous savez combien ce problème fondamental de la société humaine a la première place parmi tous ceux de notre temps, et domine tous les autres par les idéologies, les politiques, les cultures, organisations avec lesquelles les hommes de notre temps travaillent, peinent, ou rêvent et souffrent pour créer la civilisation terrestre, la cité nouvelle et idéale ; et nous savons tous comment, en ce multiple effort, les hommes engagés dans l'énorme construction arrivent souvent, bien sûr, à faire des progrès notables et dignes d'admiration et de soutien, mais trouvent en eux-mêmes, à chaque pas, des obstacles, contrariétés qui deviennent des divisions, des luttes, des guerres, précisément parce qu'ils manquent d'un unique et transcendant principe unificateur de l'humaine communauté, et ils manquent de suffisante énergie morale pour donner à celle-ci la cohésion autant libre et consciente que solide et heureuse, telle qu'il convient à de vrais hommes. La cité terrestre manque de ce supplément de foi et d'amour qu'en elle et par elle seule, elle ne peut trouver ; et que la cité religieuse existant en elle, l'Eglise, peut, sans offenser en rien l'autonomie de la cité terrestre, ou mieux, sa juste laïcité, peut, même par tacite osmose d'exemple et de vertu spirituelle, en non faible mesure, lui conférer... Vous, citoyens de ce quartier, avez ici un illustre type de cité nouvelle et idéale ; ne laissez pas manquer l'animation intérieure qui peut la rendre vraiment unanime, bonne et heureuse ; celle qui dérive de la source de la foi catholique, vécue dans la célébration communautaire de la liturgie eucharistique. » (Allocution pour la Fête-Dieu, à l'EUR, quartier nouveau de Rome, le 17 juin 1965 – D.C. n°1451 col.1168-1169)

C'est un discours habile, du style Montini, mais si on le renverse, il semble que ce soit l'Eglise qui irradie sur la communauté la charité et la paix, alors qu'au contraire, les protagonistes de la "nouvelle cité" idéale et laïque, pour Paul VI, ce sont les hommes. Le culte eucharistique se mélange au culte humaniste où réside toute impiété; l'Eglise donne seulement ce "supplément de foi et d'amour". Par osmose, la foi en Jésus se changera en foi en l'homme et en amour du Monde.

"La religion du Dieu qui s'est fait homme", donc, est mise par Paul VI au service de la "religion de l'homme qui se fait Dieu".

Mais comment faire ce "revirement" pour rendre le christianisme apte à ce nouveau "service"?

C'est lui qui le dira à Bethléem, le 6 janvier 1964 :

« Nous devons assurer à la vie de l'Eglise un nouveau mode de sentir, de vouloir, de se **comporter.** » (Discours à Bethléem, 6 janvier 1964 – D.C. n°1417 col.179)

Et ceci, il l'avait déjà dit avec plus d'audace le 12 août 1960 :

« C'est la persuasion de tous ceux qui aujourd'hui encore s'occupent de religion, même s'ils sont hors de son expression concrète : une foi, une observance, une communauté, ou qu'ils soient au contraire à l'intérieur d'une profession ou d'une discussion religieuse. Le tout, c'est de savoir ce qu'on entend par renouveau. »

Donc, ce n'est plus la peine d'approcher les âmes pour les intéresser aux "choses suprêmes", mais il faut au contraire les mettre au service de l'humanité.

C'est son œcuménisme; c'est à dire une confusion de toutes les religions en tant que convergentes expressions des mêmes "valeurs spirituelles et morales", pour assurer aux "hommes de bonne volonté", le "salut" total de "tout homme et de tous les hommes sans aucune distinction de caste, de foi, de couleur ou de langage." (Discours du 7 décembre 1965)

C'est hallucinant !... Le résultat de cette promiscuité ne pourra être autre que cette "démocratie universelle" dont nous avons parlé, et qui ne sera ni catholique, ni protestante, ni israélite, mais plutôt une religion universelle, qui comprendra tous les hommes, enfin "frères" dans le "règne de Dieu".

Mais n'est-ce pas justement cela que condamnèrent tous les prédécesseurs de Paul VI ? ... Et voilà ce qu'il dira à Sidney, le 3 décembre 1970 :

« L'isolement n'est plus de mise : l'heure est venue de la plus vaste solidarité des hommes entre eux, pour l'instauration d'une communauté mondiale unie et fraternelle ». (D.C. n°1577 p.16)

« L'œuvre de la paix ne se limite pas à une foi religieuse ; c'est l'œuvre et le devoir de tout homme, indépendamment de ses convictions religieuses : les hommes sont frères, Dieu est leur Père et leur Père veut qu'ils vivent tous en paix les uns avec les autres. » (Aux Organisations Religieuses de l'ONU, le 4 octobre 1965)

Mais alors, c'est Dieu qui veut la tolérance, l'indifférence, le libéralisme, le respect de chaque religion! S'il en est ainsi, Dieu voudrait aussi son discrédit, en voulant que se « réalise un monde où tout homme, sans distinction de race, de religion, de nationalité, puisse vivre une vie pleinement humaine... » (Populorum Progressio, n°47)

Il faudrait alors en conclure que si la religion ne sert plus à rien dans cette nouvelle société mondiale, Dieu non plus ne sert à rien.

De même, dans un discours du 30 janvier 1965 :

« L'Église ne peut pas se désintéresser de l'animation idéologique, morale et spirituelle de la vie publique... Travailler avec confiance, oui, avec confiance envers les systèmes qui forment la norme et l'histoire de notre société, et qui sont aujourd'hui les systèmes démocratiques. » (D.C. n°1442 col.294)

Et un peu plus tard:

« ... Nous aussi nous sommes en démocratie, dans laquelle le pouvoir naît de la communauté. » (Paul VI, 1^{er} janvier 1971 – D.C. n°1578 p.66)

Comment a-t-on pu le laisser dire et faire, ce pape qui avait pourtant dit à Bethléem, le 6 janvier 1964 : « Nous devons assurer à l'Église une nouvelle manière de sentir, de vouloir, de se comporter » ?

Cette façon de parler pourrait faire penser qu'il a perdu lui aussi la foi. Il était pourtant de 'ceux qui, aujourd'hui s'occupent encore de religion' afin que toutes les religions puissent fraterniser dans l'action temporelle, mettant de côté les conflits dogmatiques, car 'les luttes religieuses sont finies pour toujours', et ce n'est plus le moment d'intéresser les âmes aux 'choses suprêmes', mais de les mettre au service de l'humanité.

Voilà bien son œcuménisme : confondre toutes les religions dans des expressions convergentes des mêmes 'valeurs spirituelles et morales' offertes aux 'hommes de bonne volonté' sur terre.

Et tout cet œcuménisme maçonnique fut la toile de fond de son voyage en Orient (1970), où il en vint à faire du bouddhisme une religion! Mais le but de son voyage était justement de susciter « des fruits d'entente plus étroite entre les communautés de toute origine et de toute confession religieuse dans cette partie du monde; espérons encore que (notre voyage) favorise une action solidaire pour le progrès, pour la justice et la paix. » (Discours à Téhéran, le 26 novembre 1970)

Et à Ceylan, le 4 décembre 1970 :

« Faites en sorte que la fraternité vous lie ensemble dans votre vie sociale, économique et politique, sans aucune distinction de caste, de foi, de couleur et de langage... »

Coexistence donc, et collaboration entre toutes les religions. Paul VI le répètera encore dans son discours à l'Angélus du 9 août 1970 :

« Le conflit engage trois expressions ethnicoreligieuses qui reconnaissent un unique vrai Dieu : le peuple juif, le peuple islamique et, avec eux et diffus de par le monde, le peuple chrétien, c'est à dire le monothéisme dans ses trois voix les plus authentiques, les plus antiques, les plus historiques, les plus convaincues. Ne serait-il pas possible que du nom du même Dieu, au lieu d'irréductibles oppositions, naisse un sentiment de respect mutuel, d'entente possible, de cohabitation pacifique? La référence au même Dieu, au même Père, sans préjudice de la discussion théologique, ne pourrait-elle pas un jour servir à la découverte si difficile et si indispensable, que nous sommes tous frères? » (D.C. n°1569 p.759)

Il y a de quoi se perdre !... Le résultat de cette promiscuité dans le travail, le bénéficiaire de cette cosmopolite action sociale, ne peut être qu'une démocratie qui ne sera ni catholique, ni protestante, ni israélite : une religion universelle comprenant tous les hommes devenus enfin frères et camarades dans le Règne de Dieu (dans le 'Règne de la justice et de l'amour' ?).

Toujours dans cet amalgame des religions monothéistes, voici un autre fait : Paul VI a effectué un voyage en Afrique, en Ouganda, du 31 juillet au 2 août 1969. Dans la soirée du 1^{er} août, il a reçu les représentants des communautés islamiques, auxquels il s'est adressé en ces termes :

« Comment exprimer Notre satisfaction et Notre gratitude pour cette rencontre qui répond à notre vif désir de saluer en vos personnes les grandes communautés musulmanes répandues dans toute l'Afrique? Vous Nous donnez par là l'occasion d'exprimer ici Notre profond respect pour la foi que vous professez et Notre espoir que ce que nous possédons en commun serve à unir chrétiens et musulmans d'une façon toujours plus étroite, dans une authentique fraternité.

« Dans Nos prières, Nous évoquons toujours les peuples d'Afrique, car la foi commune dans le Tout-Puissant, professée par des millions d'Africains, doit appeler sur ce continent les grâces de sa providence et de son amour, avant tout la paix et l'unité parmi tous ses fils. Nous sommes sûrs qu'en tant que représentants de l'Islam, vous vous unissez aux prières que Nous adressons au Tout-Puissant pour qu'il donne à tous les croyants africains le désir de pardon et de réconciliation qui est si souvent recommandé dans l'Evangile et dans le Coran.

« ... En célébrant les martyrs catholiques et anglicans (de l'Ouganda), Nous célébrons aussi volontiers ces confesseurs de la foi musulmane qui furent les premiers à subir la mort, en 1848, parce qu'ils refusaient de transgresser les préceptes de leur religion.

« Que le grand soleil de la paix et de l'amour fraternel brille sur ce pays, **trempé par le sang que ses généreux fils des communautés catholiques, chrétiennes et musulmanes** ont versé pour éclairer tous les Africains. Et que cette rencontre avec vous, représentants respectés de l'Islam, soit le symbole et le premier pas de cette unité à laquelle Dieu nous demande tous d'aspirer, pour sa plus grande gloire et pour le bonheur de ce continent réuni. » (D.C. n°1546 col.771)

A propos d'œcuménisme, nous ne pouvons pas passer sous silence l'allocution adressée par Paul VI lors de la cérémonie œcuménique à Saint-Paul hors les murs, le 4 décembre 1965, pour prendre congé des observateurs non catholiques, de différentes confessions chrétiennes, au Concile Vatican II :

« Messieurs, chers Observateurs, ou plutôt laissez-Nous vous appeler du nom qui a repris vie en ces quatre années de Concile œcuménique : Frères, Frères et amis dans le Christ!

« ... Chacun de vous va reprendre le chemin du retour à sa propre résidence, et nous allons nous retrouver seuls. Permettez que nous vous confiions cette intime impression : votre départ produit autour de nous une solitude qu'avant le Concile nous ne connaissions pas et qui, maintenant, nous attriste ; nous voudrions vous voir toujours avec nous!

« Ceci Nous oblige à vous redire Nos remerciements pour votre présence à Notre Concile œcuménique. Nous l'avons grandement appréciée, cette présence; Nous en avons senti l'influence; Nous en avons admiré la noblesse, la piété, la patience, l'affabilité. Et c'est pourquoi Nous conserverons un souvenir reconnaissant de votre venue, et en repensant à la courtoisie de ces rapports humains et chrétiens, Nous saurons mieux apprécier à sa juste valeur la signification historique du fait de votre présence, en découvrir le contenu religieux et scruter le mystère des divins desseins qu'elle semble à la fois cacher et indiquer.

« Et ainsi, votre départ ne mettra pas fin, pour Nous, aux relations spirituelles et cordiales auxquelles votre assistance au Concile a donné naissance; il ne ferme pas, pour Nous, un dialogue silencieusement commencé, mais Nous oblige, au contraire, à étudier comment Nous pourrions fructueusement le poursuivre. L'amitié demeure...

« Si nous voulons dresser un bilan sommaire des fruits qui ont mûri, à l'occasion et à cause du Concile, en ce qui concerne la question de l'unité, nous pouvons d'abord enregistrer le fait d'une conscience accrue de l'existence du problème luimême: problème qui nous concerne et nous oblige tous. Nous pouvons ajouter un autre fruit, plus précieux encore: l'espoir que le problème – non aujourd'hui, certes, mais demain – pourra être résolu; lentement, graduellement, loyalement, généreusement. C'est là une grande chose.

« Et c'est le signe que d'autres fruits encore ont mûri : nous avons appris à vous connaître un peu mieux, et non pas seulement comme les représentants de vos confessions respectives : à travers vos personnes, nous sommes entrés en contact avec des communautés chrétiennes qui vivent, prient et agissent au nom du Christ, avec des systèmes de doctrines et de mentalités religieuses, disons-le sans crainte : avec des trésors chrétiens de haute valeur.

« Loin de susciter en nous un sentiment de jalousie, cela augmente plutôt en nous le sens de la fraternité et le désir de rétablir entre nous la parfaite communion voulue par le Christ. Et cela nous amène à découvrir encore d'autres résultats positifs sur la voie de notre paix : nous avons reconnu certains manquements et certains sentiments communs qui n'étaient pas bons; de ceux-là, nous avons demandé pardon à Dieu et à vous-mêmes ; de ceux-ci, nous avons découvert la racine non chrétienne et nous nous sommes proposé, pour notre part, de les transformer en sentiments dignes de l'école du Christ; on renonce à la polémique à base de préjugés et offensante, et on ne met plus en jeu un vaniteux prestige; on cherche plutôt à avoir présentes à l'esprit les exhortations répétées de l'Apôtre sur la tombe duquel nous nous trouvons ce soir : « Qu'il n'y ait pas entre vous de contestations, de jalousies, d'animosités, médisances. de rivalités, de d'insinuations, de manifestations d'orgueil, désordres. » (2 Cor., 12, 20) Nous voulons reprendre des rapports humains, sereins, bienveillants, confiants.

« ... Mais ce n'est pas tout : vous savez, Frères, que notre Concile œcuménique lui-même s'est mis en mouvement vers vous de bien des manières : de la considération que les Pères conciliaires n'ont cessé de manifester pour votre présence qui leur a été si chère, jusqu'à l'effort unanime pour éviter toute expression qui ne fût pas pleine d'égards envers vous; de la joie spirituelle de voir votre groupe d'élite associé aux cérémonies religieuses du Concile, jusqu'à la formulation d'expressions doctrinales et disciplinaires aptes à écarter les obstacles et à ouvrir des sentiers aussi larges et aplanis que possible, pour une meilleure mise en valeur du patrimoine religieux chrétien que vous conservez et développez : l'Eglise catholique romaine, vous le voyez, a témoigné sa bonne volonté de vous comprendre et de se faire comprendre; elle n'a pas prononcé d'anathèmes, mais des invitations ; elle n'a pas posé de limites à son attente, pas plus qu'elle n'en pose à son offre fraternelle de continuer un dialogue qui l'engage... Du moins pouvons-nous, au terme du Concile, enregistrer une conquête : nous avons **recommencé à vous aimer**, et fasse le Seigneur qu'au moins à cela le monde reconnaisse que nous sommes vraiment ses disciples, parce que nous avons rétabli entre nous une dilection réciproque.

« Vous allez repartir. N'oubliez pas cette charité avec laquelle l'Eglise catholique romaine continuera à penser à vous et à vous suivre. Ne la croyez pas insensible et orgueilleuse si elle sent le devoir de conserver jalousement le « dépôt » (cf. Tim., 6, 20) qu'elle porte avec elle depuis les origines et ne l'accusez pas d'avoir déformé ou trahi ce dépôt si, au cours de sa méditation séculaire, scrupuleuse et pleine d'amour, elle y a découvert des trésors de vérité et de vie auxquels ce serait une infidélité de renoncer...

« ... Et maintenant, sur la tombe de Paul, prions ensemble. » (D.C. n°1461 col.2159 à 2162)

Paul VI a dit halte au travail pour le vrai Règne de Dieu, en faveur d'un travail pour l'humanité.

La même chose dans son appel aux 'Gardes Rouges' de la révolution culturelle, et dans sa lettre au Cardinal Roy:

« L'Église invite tous les chrétiens à un double engagement d'animation et de rénovation pour faire évoluer les structures et les adapter aux exigences actuelles... L'Esprit du Seigneur, qui anime l'homme renouvelé dans le Christ, secoue les horizons où son intelligence aime trouver sa sécurité et les limites où son action pourrait se circonscrire ; il se trouve pris par une force qui le pousse à dépasser tout système et toute idéologie. » (Oct, Adv. 50 et 37)

On dirait la condamnation de la Religion en faveur d'une Constitution chimérique d'un Monde Nouveau, dans lequel les dogmes deviennent des obstacles à la compréhension universelle et des entraves à la fraternité; dans lequel les Sacrements ne servent plus à rien, vu que les hommes se valent même sans y recourir ; dans lequel les Commandements de Dieu sont rejetés en tant que freins insupportables.

En conclusion, avec ce 'Projet-Utopie' de Paul VI, l'Institution de l'Église s'écroule car, distincte dans sa façon de penser, d'éduquer, de vivre, elle empêcherait les chrétiens de s'intégrer dans le monde, dans la communauté séculière. L'Humanisme intégral voulu par Paul VI en vient à étouffer définitivement la religion, pour devenir un Humanisme athée.

Alors que Pie X fut canonisé à cause de la pureté de sa doctrine et de sa force d'âme dans la défense la Foi catholique, on voudrait aujourd'hui canoniser un Paul VI qui, avec son 'utopie politique', déjà expressément condamnée par ses prédécesseurs, a tenté de corrompre la Foi de l'Église du Christ...

LA DÉMOCRATIE UNIVERSELLE MAÇONNIQUE

- « Pour accomplir une révolution, l'alternative démocratique est la plus désirable et la plus permanente ; la méthode purement totalitaire, à la longue, se détruit. » (Julian Huxley : Temps de révolution)
- « Le monde est gouverné par de tout autres personnages que ne peuvent même pas s'imaginer ceux dont l'œil ne pénètre pas dans les coulisses. » (Benjamin Disraeli, premier ministre britannique).
- « Les États ...ne sont plus les arbitres de leur destin. Des puissances qui nous échappent font jouer dans les pays, des intérêts particuliers et un idéalisme aberrant. » (Sir Stanley Baldwin, ministre britannique)
- « L'erreur que vous ne condamnez pas, vous l'approuvez ! » (Le Pape Félix III)

CHAPITRE VI: SA TOLÉRANCE ET COMPLICITÉ

« Que chacun évite tout rapport avec ceux qui se cachent sous le masque de la tolérance - écrivait Léon XIII - du respect de toutes les religions, de la manie de concilier les maximes de l'Evangile avec celles de la Révolution, le Christ avec Bélial, l'Eglise avec l'Etat sans Dieu. » (Léon XIII, 8 décembre 1892)

Personne ne peut plus nier aujourd'hui que le fameux aggiornamento de Vatican II fut une authentique trahison. Ce n'est pas la peine d'expliquer et de justifier cet état de choses. Après avoir essayé pendant si longtemps de nous faire croire que tout allait bien, que l'Église ne faisait que subir une crise de croissance, mais que tout se terminerait par une merveilleuse floraison, à présent que cette thèse est

devenue insoutenable, on voudrait nous faire croire que tout le mal en cours n'est dû ni au pape, ni à Vatican II, mais uniquement à la désobéissance des fidèles qui ne voudraient pas se résoudre à exécuter ce que le Concile a voulu.

Bien sûr, on ne peut pas accuser Paul VI d'être seul responsable de ce désastre, même si lui-même parla 'd'auto-démolition' en cours dans l'Église; mais c'est pourtant à lui qu'il faut attribuer la 'part du lion' dans l'actuelle décadence de l'Église.

C'est donc faire preuve d'étroitesse d'esprit et de déshonnêteté que d'accuser les autres de désobéissance au pape et au Concile, lorsqu'on a constaté cette si évidente subversion de la doctrine, de la morale, de l'ecclésiologie, avec ses aggiornamenti si malsains qui ont visiblement mené à une destruction des valeurs traditionnelles de l'Église de toujours. Les faits et les textes sont encore sous nos yeux et sont l'œuvre de la hiérarchie de l'Église. C'est indéniable. On a voulu faire disparaître en même temps que le saint Office, ses restrictions qui élevaient contre les ondes de l'erreur et du mal, des digues de protection en faveur des âmes. C'est à dire qu'on donna toute liberté à l'invasion et à la submersion de l'Église sous les flots de l'erreur et de l'immoralité.

Maintenant on ne peut plus nier que l'actuelle décadence de l'Eglise n'ait pas dépendu de ces motifs :

- 1) Diffusion de fausses doctrines, directives ambigües, œcuménisme maçonnique, plus aucune condamnation, ne plus combattre aucune erreur, ne plus intervenir contre aucune indiscipline... Une ligne post-conciliaire montinienne, donc, basée sur la devise : "Ne contraindre en rien, ni ne rien empêcher."
- 2) Le "mal"que Paul VI a laissé faire, qu'il a favorisé par sa tolérance indue d'où le silence et la non-intervention face à l'erreur est une approbation tacite et une complicité.
- 3) La primauté que Paul VI a donnée à l'homme, au monde, aux valeurs terrestres, mis à la place de la primauté due à Dieu et aux intérêts surnaturels de l'homme. Un bouleversement théologique qui se révéla surtout dans la Constitution conciliaire Gaudium et Spes ("L'Eglise dans le monde de ce temps").

Comment Paul VI a-t-il pu vouloir ou accepter des décisions si dépourvues même du simple bon sens ? Malheureusement, à ses yeux, la dignité humaine exigeait que l'on supprime tout ce qui pouvait sembler une offense à la liberté de l'homme, comme si l'homme d'aujourd'hui n'avait plus le péché originel et donc l'inclinaison au mal, et comme s'il était doté d'un jugement parfait et d'une connaissance universelle de tout.

On n'arrive pas à comprendre comment Paul VI, qui a laissé libres toutes les hérésies sans jamais intervenir ni contre leurs théoriciens, ni contre leurs propagateurs, pouvait s'en appeler à la Foi catholique. Certes, il a bien signé les encycliques Mysterium Fidei (3 septembre 1965), Sacerdotalis Cœlibatus (24 juin 1967), Humanæ Vitæ (25 juillet 1968) qui sont le fidèle écho de la Tradition catholique. De même, il a certainement souffert de la critique systématique de certains de ses Actes de Magistère, de la part de bien des prêtres et d'épiscopats dans leur entier. Mais sa façon d'affirmer la Vérité sans jamais condamner les erreurs reste incompréhensible.

On peut aussi s'étonner de sa doctrine traditionnelle dans ses Allocutions du mercredi (à part quelques exceptions), alors qu'il laissait enseigner, même dans les églises, une avalanche de folles théories et d'erreurs dogmatiques et morales. Il y eut donc de la part de Paul VI une inexplicable tolérance qui laissa se répandre, à tous les niveaux, une énorme quantité d'erreurs qu'il ne voulait pas, semble-t-il, mais que constamment, il laissait vivre bien qu'elles empoisonnent les âmes.

Son incurie fut semblable à celle qui valut au Pape Honorius la condamnation à l'anathème... Paul VI alla même plus loin, jusqu'à favoriser les fauteurs d'erreurs et de nouveautés pernicieuses à la doctrine de notre foi. Il les a même défendus et en a fait l'éloge. Il en a appelés quelques-uns à des charges de relief, comme s'il se liguait avec eux dans la cause commune d'une réforme conciliaire pour la création d'une Église nouvelle.

Voyons donc quelques uns de ses dires et de ses faits.

Son grand ami, Jean Guitton, a rapporté cette pensée de Paul VI :

« Dans l'Eglise, beaucoup habitent le présent et viennent du passé, et ceci est très beau. Beaucoup sont dans le présent comme s'ils venaient du présent. D'autres viennent de l'avenir et cela aussi est très beau. Ne vous inquiétez pas si vous ne vous trouvez pas à votre aise dans ce monde. Personne ne se trouve à son aise dans ce passage. » (Jean Guitton, Dialogues avec Paul VI, Fayard 1967, p.31)

Mais que voulait dire par là l'archevêque de Milan ?...

Et voici un autre passage (16 août 1960), à propos de l'imminent Vatican II :

« En somme, ce concile, à la différence de beaucoup qui l'ont précédé, se réunit en un moment tranquille et fervent de la vie de l'Eglise. Il n'a pas à résoudre de problèmes internes, inquiétants et désolants, mais uniquement à chercher des progrès à l'intérieur... » (Discours au 32ème "Cours de Renouveau culturel" du 16 août 1960. Cfr. "L'Eglise et les Conciles", p.133)

Moquerie ou optimisme voulu?

Durant le Carême 1962, il déclarait encore :

« La caractéristique de ce Concile, qui d'ailleurs tend à des réformes notoires, consiste en ce qu'il est un désir d'un plus grand bien, plutôt que la peur d'un plus grand mal qui en provoque la convocation. En effet, aujourd'hui, dans l'Eglise, grâce à la miséricorde de Dieu, il n'y a ni erreurs, ni scandales, ni divisions, ni abus tels qu'ils puissent exiger une mesure aussi exceptionnelle que la convocation d'un concile. » ("Lettre pastorale" pour le Carême 1962. "L'Eglise et les Conciles" p.162)

Epoustouflant !... Les Cardinaux, en conclave, élirent-ils alors Montini parce que... si lucide ?... parce que lui saurait bien gouverner une Eglise en ce siècle de paganisme envahissant, lui qui ne voyait en elle aucun problème interne, grave et inquiétant, à résoudre, parce qu'il n'y avait en elle, "ni erreurs, ni scandales, ni déviations, ni abus graves ?" C'est pourquoi l'espoir des Cardinaux ne saurait être déçu...

En effet Paul VI devenu Pape, dira:

« Maintenant il ne s'agit plus d'extirper de l'Eglise telle ou telle hérésie déterminée, ou certains désordres généralisés... Grâces à Dieu, il n'y en a pas du tout au sein de l'Eglise! » (Ecclesiam Suam, 6 août 1964)

Du délire ou nouvelle moquerie ? A Alberto Cavalleri, il osa dire :

« Après tout, justement, le Concile a prouvé que face à la crise de la foi dans le monde, il n'y a heureusement aucune crise dans l'Eglise... »

Et ceci, il le dira plus tard, lorsqu'il parlera de la "fumée de satan" entrée dans l'Eglise et de l'"auto-destruction" de l'Eglise elle-même. (Cavalleri, "Le Vatican change", 1965, cité dans le "Courrier de Rome", 10 février 1972, n° 93, p.10)

Mais Paul VI se montrait convaincu qu'il avait apporté, lui, dans l'Eglise, un grand renouveau avec sa "Réforme liturgique".

Et il le dit:

« En d'autres temps, il suffisait d'assister ; aujourd'hui, il faut participer à la Messe. En d'autres temps, la présence suffisait ; aujourd'hui il faut l'attention et l'action. En d'autres temps, on pouvait même dormir ou bavarder ; aujourd'hui cela n'arrive plus. Il faut écouter et prier. » (Informations Catholiques Internationales, 1^{er} avril 1965, p.9)

Quel mépris voilé envers tous ses Prédécesseurs... Il dira aussi :

« Aujourd'hui, la vie religieuse exige de la force. Hier, peut-être c'était le refuge d'âmes faibles et timides ; aujourd'hui, c'est l'atelier d'âmes fortes, constantes, héroïques. » (La religieuse à l'école de Notre-Dame et dans l'Eglise, Lib. Filles de St Paul, Montréal, p. 11)

Je me rappelle au contraire ce que disait Pie XII, tout à l'opposé :

« Ce n'est ni la peur, ni le repentir, ni la seule prudence qui peuplent les solitudes des monastères, mais l'amour de Dieu. »

Mais Paul VI continuera sur ce ton orgueilleux. Voyons-en un exemple. Le 21 juin 1970, il canonisa le Bienheureux Nicolas Tavelic et ses trois compagnons franciscains de Terre Sainte, martyrisés par les musulmans en 1391. Hé bien! écoutez

comment il commenta dans son homélie de circonstance leur héroïque martyre :

« A la base de la tragique aventure missionnaire des quatre moines, il y avait une double intention : prêcher la Foi chrétienne, en refusant courageusement - mais manquant certainement de prudence et de sagesse - la religion de Mahomet, et provoquer le risque de devoir sacrifier leur vie. » (D.C. n°1568 p.706)

C'est incroyable qu'il ait pu définir leur martyre : un geste manquant de prudence et de sagesse ! Et pourquoi alors, les a-t-il canonisés ?... N'avait-il pas lu auparavant les Actes de leur martyre? L'histoire raconte au contraire que les quatre franciscains s'étaient présentés au Cadi de Jérusalem et avaient ainsi parlé :

« Nous sommes venus ici, envoyés non par un homme, mais par Dieu qui nous a inspiré de venir vous enseigner la vérité et la voie de votre salut. Le Christ a dit dans l'Evangile : "Qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; qui ne croira pas, sera condamné." (Mc 16,16) »

Invités à rétracter ce qu'ils avaient dit, ils répondirent qu'ils étaient prêts à subir n'importe quel tourment, même la mort. C'est pourquoi ils furent martyrisés à Jérusalem le 14 novembre 1391. Pour Paul VI au contraire, ils manquèrent de prudence et de sagesse!

Plus loin, après les avoir taxés d'imprudents, bien que mus par un amour positif et exaltant pour le Christ, Paul VI ajoutait :

« A présent se pose pour nous cette question embarrassante : devons-nous accentuer plus vivement notre désaccord envers la société qui nous entoure ?... Est-ce là l'exemple que nous devons tirer de ces hommes courageux qui sont canonisés aujourd'hui ? Non, nous ne le croyons pas. Si nous lisons bien dans leur histoire et surtout dans leurs âmes, nous verrons que ce n'est pas un esprit d'inimitié qui les pousse au martyre, mais plutôt un esprit d'amour - amour naïf, si vous voulez - et de folle espérance. Leur calcul est faux, mais il est inspiré par le désir de faire du bien, et de conduire au salut (éternel) ceux mêmes qu'ils avaient provoqués à leur infliger la terrible répression du martyre. » (D.C. ibid. p.707)

La "nouvelle religion" de Paul VI donc, ne permet plus aucun désaccord avec la société qui nous entoure. Aujourd'hui, il faut être conciliants à tout prix, même avec les hérétiques, pour ne pas les heurter en leur disant qu'ils sont dans l'hérésie, et ceci pour ne pas les provoquer à nous persécuter au cas où nous prêcherions notre Foi.

Et jugez vous-mêmes de ses autres actes.

Le 1^{er} janvier 1971, il alla célébrer la Sainte Messe dans un quartier populaire de la périphérie de Rome. L'église était pleine à craquer. Il y avait même les groupes locaux du Parti Communiste et des Maoïstes qui avaient collé aux murs des affiches de salutation au Pape venu célébrer la "paix" et le progrès social des peuples!

Au sermon il dit:

« Si ceux qui dirigent ont le devoir de promouvoir la paix, vous, du peuple, vous avez le droit d'être gouvernés d'une façon qui ne trouble pas votre paix et votre vie. Vous ne pouvez pas décider directement des intérêts suprêmes des nations, mais vous avez le droit légitime et sacrosaint de prétendre que les chefs mènent les choses de telle manière que vous n'en ayez pas à souffrir, parfois sans même savoir pourquoi. » (D.C. n°1578 p.65)

Incurie, inertie, complicité. Ami des athées et des communistes dans un désir de dialogue qui lui permit de faire la paix avec les protestants, il évita de rappeler les antiques condamnations, et de réprimer par de nouvelles condamnations la protestantisation en cours dans l'Eglise.

C'est ainsi qu'il commença et continua la démolition de toutes les protections que possédait l'Église contre les erreurs. En effet :

Le 7 décembre 1965, il supprima la Congrégation du Saint Office. Et non seulement il en changea le nom en 'Congrégation pour la Doctrine de la Foi', mais surtout il en changea les règlements (Motu proprio 'Integræ Servandæ'), de façon à ce qu'on ne puisse plus condamner les erreurs comme avant.

« L'amour parfait élimine la peur...Le progrès de la culture humaine dont l'importance pour la religion ne doit pas être négligée, veut que les fidèles suivent plus pleinement et avec plus d'amour les directives, s'ils voient bien la raison d'être des définitions et des lois... » (D.C. n°1462 col.83)

Voilà un texte qui, bien sûr, suggère aux fidèles de suivre les directives de l'Église, mais seulement 's'ils voient bien les raisons d'être des définitions et des lois', sinon... ils ne seraient pas tenus d'obéir, au cas où ces définitions et ces lois ne concordent pas avec leur jugement. C'est en somme l'introduction, dans l'Église catholique, de la 'libre pensée' protestante.

Comme conséquence logique de ce changement du Saint Office, **Paul VI supprima aussi l'Index**, c'est à dire le catalogue des livres dont le Saint Siège défendait la lecture aux fidèles parce qu'il les considérait mauvais ou dangereux pour leur foi.

« Le principal motif qui a poussé la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (à ne plus réimprimer l'Index) – dit le Cardinal Ottaviani – est qu'il ne répond plus aux besoins... Dans la 'Déclaration sur la liberté religieuse', dans le 'Décret sur l'apostolat des laïcs' et dans la Constitution sur 'L'Église dans le monde de ce temps', le Concile a reconnu aux laïcs une plus grande maturité et de plus grandes responsabilités dans l'Église, Corps Mystique du Christ. » (Déclaration publiée sur 'l'Osservatore della Domenica' du 24 avril 1966)

C'est un geste pour le moins étrange, car il semble que Paul VI ait eu le pouvoir de donner tout de suite aux fidèles, une 'maturité' spirituelle et intellectuelle, capable de remplacer le Magistère de l'Église.

Voilà pourquoi le Cardinal Ottaviani dut expliquer que « dans le climat du Concile, l'Église formulera des indications autorisées, des mises en garde, des conseils, des avertissements, plutôt que des condamnations... »

Comme si on voulait dire que la diffusion des mauvais livres, des doctrines fausses et erronées n'aura plus rien à faire avec le Magistère! De cette manière, en abolissant l'Index et ses sanctions, Paul VI favorisa l'expansion de l'erreur, s'en faisant même le complice.

« L'Index n'a plus force de loi ecclésiastique avec les censures qui lui sont adjointes. L'Église a confiance en la conscience mûre des fidèles. » ('Notification de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi' du 14 juin 1966 – D.C. n°1474 col.1176)

Naïveté! Et voilà le résultat de cette légèreté ecclésiale : aujourd'hui, on lit de tout sans plus aucun contrôle. Et la décadence des mœurs, la confusion des idées religieuses, face à tant de religions et de théories différentes, est sous les yeux de tout le monde! Et est-il de la vigilance puis, qu'en (et de l'incompétence) de tant d'Ordinaires des Conférences Épiscopales qui ont pourtant le devoir de surveiller?...

Un mois plus ou moins après l'abolition de l'Index, on abolit également les deux articles du Droit Canon, où l'on condamnait les mauvais livres et sanctionnait leurs auteurs. Le 15 novembre 1966, Paul VI, encore une fois, déclara abrogés le canon 1399 sur la prohibition des livres et le canon 2318 sur les censures ecclésiastiques imposées aux auteurs et défenseurs de livres immoraux et de fausses doctrines.

Il le fit par un décret où on lit entre autres :

« Ceux qui étaient éventuellement liés par des censures dont on parle au canon 2318, contenant les peines contre ceux qui violent les lois sur les censures et l'interdiction des livres, en sont absous par le fait même de l'abrogation de ce Canon. » (Décret de la 'Congrégation pour la doctrine de la Foi' du 15 novembre 1966. Cfr. 'Acta Apostolicæ Sedis' du 29 décembre 1966, vol. 58, n°16)

Voilà pourquoi les auteurs qui, par le passé, furent condamnés par le Saint Office, à cause de leurs ouvrages scandaleux ou hérétiques, aujourd'hui dans la 'Nouvelle Église' de Paul VI, se trouvent absous sans qu'on ait prétendu d'eux ni le repentir, ni la rétractation de leurs erreurs.

On doit en conclure que pour Paul VI, ce qui sous ses prédécesseurs était considéré 'erreur' ou 'danger' pour les âmes chrétiennes, sous son Pontificat ne l'était plus. Voilà pourquoi, en absolvant les auteurs hérétiques ou immoraux et les propagateurs non convertis de mauvais livres, Paul VI a signé l'approbation de l'erreur et lui a donné le droit de cité dans l'Église.

Un autre 'feu vert' de Paul VI fut l'abolition du Serment antimoderniste que saint Pie X avait exigé du clergé pour le prévenir des erreurs doctrinales du modernisme. Il avait en outre prescrit une Profession de foi du Concile de Trente, déjà prescrite par Pie IV.

Or ces deux dispositions de saint Pie X furent abrogées par Paul VI qui les remplaça par une brève formule accommodante et élastique. On voit que ce serment antimoderniste était pour Paul VI contraire à la liberté du clergé, en tant qu'il l'empêchait de penser et de croire différemment, et que c'était ... contraire à Vatican II. De fait, Vatican II avait décrété que :

« Chacun au sein de l'Église... conservera la liberté qui convient... même en ce qui concerne l'élaboration théologique de la vérité révélée. » (Décret conciliaire sur l'œcuménisme 'Unitatis Redintegratio', du 21 novembre 1964, n°4)

On en reste abasourdi.

Mais Paul VI avait voulu, lui aussi, que Vatican II soit uniquement 'pastoral', et que donc on n'y trouve plus de 'formules solennelles qui s'appellent dogmatiques'. (Discours d'ouverture, IIè Session, 29 septembre 1963 – D.C. n°1410 col.1352) Ceci, sans doute pour ne pas heurter l'homme moderne qui n'aime plus le rôle 'd'élève' et aussi pour ne pas heurter la sensibilité des 'frères séparés'! En effet, dans le même discours d'ouverture déjà cité, Paul VI affirma:

« À notre foi que Nous tenons pour divine, nous devons la plus franche et ferme adhésion. Mais nous sommes convaincus qu'elle n'est pas un obstacle à l'entente désirée entre nous et les frères séparés, précisément parce qu'elle est la vérité du Seigneur et qu'elle est donc principe d'unité et non de divergence ou de séparation. En tout cas, Nous ne voulons pas faire de notre foi un motif de polémique avec eux. » (ibid, col.1356)

Or, comment Paul VI pouvait-il dire que la foi chrétienne intégrale ne peut pas être un obstacle entre ceux qui l'acceptent entièrement et ceux qui ne l'acceptent qu'en partie ? Notre Seigneur n'a-t-il pas dit : « Désormais s'il y a cinq personnes dans une maison, elles seront divisées, trois contre deux et deux contre trois ; le père sera contre son fils et le fils contre son père ; la mère contre sa fille et la fille contre sa mère ; la belle-mère contre sa belle-fille et la belle-fille contre sa belle-fille contre sa belle-mère » (Lc 12,51).

Donc, seule la Vérité du Seigneur est principe d'unité, et cela, uniquement pour ceux qui l'acceptent. Mais Paul VI, pour ne pas créer un motif de polémique, s'abstint d'enseigner d'autorité, comme c'était au contraire son très grave devoir.

Il l'avait déjà écrit dans sa première encyclique Ecclesiam Suam :

« La présente encyclique ne veut pas se revêtir d'un caractère solennel et proprement doctrinal, ni proposer des enseignements déterminés, d'ordre moral ou social. Elle veut être simplement un message fraternel et familier. » (N°6)

Mais quelle valeur pouvait-on attribuer à une encyclique qui ne contenait pas 'd'enseignements déterminés'? Ce n'est pas sérieux! Mais, vu le contenu de cette encyclique, on ne peut que se réjouir aujourd'hui de ce qu'elle n'ait pas eu 'un caractère solennel et proprement doctrinal', mais seulement 'dialogal'.

« L'Église se fait conversation — y lit-on —. Cet aspect capital de la vie actuelle de l'Église sera — nous le savons — l'objet d'une large étude particulière de la part du Concile œcuménique. » (N°58-59)

Mots qui sonnent l'adieu au commandement de Jésus-Christ: « Allez donc, enseignez toutes les nations. » (Mt 28,19) et à son impératif 'Docete'. Paul VI a donc effacé le 'docete' pour le faire devenir 'dialogue', c'est à dire simplement 'se mettre à l'écoute'.

Je n'oserais vraiment pas appeler acte de courage cette suppression de l'impératif du Christ : « Docete » ; je l'appellerais plutôt une vraie trahison de la foi.

Incroyable mais vrai! Ni la Hiérarchie suprême, ni les chaires de théologie n'ont jamais souligné cette inversion (en outre imposée) entre 'docete' et 'dialoguez'! De même que pour le 'Credo' de Paul VI, je n'ai jamais entendu personne dénoncer ce qu'il avait écrit dans son introduction où il débute par cette étrange (mais modernistement claire) mise au point :

« Nous sommes sur le point de faire une profession de foi, et Nous sommes sur le point de répéter la formule qui commence par le mot 'Credo', qui, sans être une définition dogmatique proprement dite, reprend en substance, avec

quelques développements réclamés par les conditions spirituelles de notre temps, le Credo de Nicée... » ('Profession de foi' de Paul VI, 30 juin 1968 – D.C. n°1521 col.1250)

Stupéfiant !... Pourquoi ? Peut-être pour respecter la liberté de pensée de chacun ?... Mais alors, qu'est-ce qu'il y avait dans la tête de Paul VI, pour éprouver le besoin de préciser que même les articles de foi énumérés dans le Credo ne sont pas une définition dogmatique ?

De toutes manières, sous prétexte d'un aggiornamento, même doctrinal, il a ouvert la porte à toutes sortes d'hérésies, donnant la plus grande liberté et une vraie immunité aux chrétiens, outre un maximum d'autonomie aux chercheurs et aux théologiens. Dès lors, il abrogea tous les instruments et les institutions de contrôle de la doctrine. Et ce fut la fin de l'autorité, la fin de toute norme ; ce fut le règne de la licence.

Voilà comment Paul VI devint solidaire des hérétiques, devenu leur complice et leur protecteur, surtout parce qu'il imposa cette nouvelle orientation dans sa Nouvelle Église par un Magistère indûment proposé comme 'ordinaire'.

Il avait déjà annoncé en juin 1969 :

« Nous allons vers une période de plus grande liberté dans la vie de l'Église, et par conséquent pour chacun de ses fils. Cette liberté signifiera moins d'obligations légales et moins d'inhibitions intérieures. La discipline formelle sera réduite, tout arbitraire sera aboli... Seront également abolis toute intolérance et tout absolutisme. » (Audience générale du 19 juin 1969 – D.C. n°1545 p.706)

Malheureusement, Paul VI mit tout de suite en pratique cette forme anarchique; sauf qu'au lieu 'd'abolir tout arbitraire' il en fit une règle.

Ayant pris pour règle de devenir 'le pape de l'ouverture', de 'l'accueil pour tous', il le fit tout de suite, bien sûr, mais uniquement envers les représentants des erreurs et des vices, par exemple, les chefs communistes, persécuteurs acharnés, tachés du sang des martyrs chrétiens, leur offrant la plus chaleureuse hospitalité, même si, après la visite, ils continuaient à torturer et à assassiner les fils fidèles de l'Église.

Les simplets avaient vu dans ces gestes de Paul VI une marque lumineuse de charité, alors que nous le contestons exactement au niveau de la même vertu. Nous demandons : pourquoi Paul VI usa-t-il de cette ouverture et tolérance avec les lointains, alors qu'il fit toujours exception lorsqu'il s'agissait des 'traditionalistes' ? Était-ce à ses yeux un si grand délit que cette foi traditionnelle, s'il leur refusait même une brève visite, alors qu'aux représentants de

n'importe quelle religion, aux actrices, aux sportifs, aux révolutionnaires... il concédait toute possibilité de rencontre et de colloque avec lui ?

Voici quelques exemples:

- Le 28 juin 1970, des centaines et des centaines de catholiques traditionalistes vinrent de toutes les parties du monde en pèlerinage à Rome, sollicitant une audience du pape. Ils attendirent pendant des heures, en prière sur la place Saint Pierre. Inutilement! L'audience ne fut pas accordée. Bien plus, elle fut refusée (cf. D.C. n°1569 p.792)... La même semaine pourtant, Paul VI recevait à bras ouverts le chef révolutionnaire de la rébellion antiportugaise!... La Presse elle-même L'Osservatore Romano (du 4 juillet 1970) essaya d'expliquer qu'on se trompait en interprétant mal le geste de Paul VI, car « le pape – écrivait le journal du Vatican – de par sa mission, reçoit tous ceux qui demandent le réconfort d'une bénédiction. »

On voit bien que ce fut une déclaration pleine d'hypocrisie qui frôlait le ridicule.

- Le 30 mai 1971, voici encore un autre pèlerinage à Rome des 'traditionalistes' du monde entier. Autre supplique pour avoir une audience. Autre net refus. Et pourtant au même moment, Paul VI reçut en audience spéciale deux équipes de football, et puis l'Association maçonnique judéo-américaine des 'B'naï B'rith' (le 2 juin 1971 – D.C. n°1593 p.849)...

Paul VI s'excusa lui-même en disant qu'il recevait les premiers parce que lui aussi s'intéressait au sport, « en particulier au football, même s'il se termine par des bagarres », et les seconds parce qu'il s'intéressait aussi à l'Association judéo-maçonnique des B'naï B'rith, parce qu'elle s'était donnée bien du mal pendant le Concile pour faire triompher la thèse du juif Jules Isaac, qui pourtant avait osé affirmer : « Vos Évangélistes sont des fieffés menteurs ! » ; et encore : « Vos Pères de l'Église sont des faussaires, des iniques ! » (Journal 'L'Aurore' du 3 juin 1971)

Voilà bien des faits et des paroles qui font réfléchir.

Autre exemple : en juin 1973, alors qu'il refusait encore de recevoir les représentants de 4.000 catholiques traditionalistes venus de toutes les parties du monde, Paul VI recevait en audience spéciale un groupe de rabbins talmudiques et le Patriarche bouddhiste du Laos. En recevant ce dernier, il prononça une allocution où il dit :

« Vous êtes, au sein de votre peuple, le dépositaire du patrimoine religieux et civil du bouddhisme. Vous rendez un vivant témoignage de son esprit dans votre nation. Or, l'Eglise catholique considère avec estime et respect ses richesses spirituelles; elle s'en reconnaît solidaire sous bien des aspects et désire collaborer avec vous, en tant qu'hommes religieux, pour la réalisation de la paix véritable et du salut de l'homme. » (le 8 juin 1973 – D.C. n°1636 p.658-659).

Il est donc clair que Paul VI eut toujours deux poids et deux mesures. Pour arriver à son rêve d'une grande tolérance universelle, il voulait éliminer tous les 'intolérants', c'est à dire tous ceux qui n'étaient pas disposés à des compromis avec l'erreur, ni à édulcorer leur foi pour ne pas heurter les ennemis du Christ et de son évangile.

Mais c'était et c'est toujours l'idéal et le plan de la Franc-Maçonnerie : éliminer tout ce qui divise, comme par exemple les dogmes, cheville ouvrière d'une unique Vérité, la sainte intransigeance qui a donné à l'Église des millions de martyrs. Et ce fut en faveur de ce même plan que Paul VI a continué à combattre, orgueilleux et aveugle, pour arriver à son utopie irréelle d'un Humanisme universel.

En somme une ouverture digne de l'œcuménisme maçonnique qui fait penser à ses vrais maîtres : Lamennais avec son messianisme, Sangnier avec sa démocratie chrétienne, Jacques Maritain avec son Humanisme intégral.

Autant dire:

- L'humanité à la place de l'Église et de la chrétienté;
- La Charte des droits de l'homme comme Nouvel Évangile, avec sa trilogie : Liberté, Égalité, Fraternité ;
- La Démocratie mondiale, ou forme terrestre du Royaume de Dieu et une Religion qui comprend toutes les confessions, et comme inspiratrice de l'humanité renouvelée.

Donc, l'Humanité à la place de l'Église!

Le pape Léon XIII, dans son encyclique Humanum Genus (20 avril 1884), avait écrit au contraire :

« Le genre humain est divisé en deux camps ennemis qui se combattent entre eux : l'un pour la vérité et la vertu, et l'autre, pour leur contraire. L'un qui est la vraie Église de Jésus-Christ... l'autre qui est le règne de Satan. »

Mais tout ceci, Paul VI l'avait ignoré dès son encyclique Ecclesiam Suam, dans laquelle il refusait pratiquement la domination de l'Église sur la société temporelle (Chrétienté), pour ne reconnaître qu'un Monde profane comme corps social universel autonome, externe à l'Église.

Voilà pourquoi dans son encyclique, il a omis les deux passages de saint Paul aux Corinthiens : « Quel accord entre le Christ et Bélial ? Quel rapport entre le temple de Dieu et les idoles ? »

Et dans la même ligne, le 3 décembre 1964 à Bombay, Paul VI put affirmer :

«L'homme doit rencontrer l'homme, et les nations doivent se rencontrer comme des frères, comme des sœurs, comme des fils de Dieu. Dans cette mutuelle compréhension et amitié, dans cette communion sacrée, nous devons œuvrer ensemble pour l'avenir commun de l'humanité... Une telle union ne peut pas être construite sur la terreur universelle ou sur la peur de la destruction réciproque; elle doit être édifiée sur l'amour commun qui s'étend au monde entier et qui plonge ses racines en Dieu qui est amour. » (aux représentants des religions non chrétiennes de l'Inde – D.C. n°1439 col.6)

Tel était son nouveau Credo humaniste. Il le répètera dans un autre discours à la 'FAO', le 6 novembre 1970 :

« L'homme se tourne vers l'homme parce qu'il le reconnaît comme frère, comme fils du même Père. »

Et puisque, au fond, tous les hommes sont bons, lui, Paul VI, 'expert en humanisme', put encore dire :

« Oui, la paix est possible parce que, au fond, les hommes sont bons, sont orientés vers la raison, vers l'ordre et le bien commun; elle est possible, parce qu'elle est dans le cœur des hommes nouveaux, des jeunes, de ceux qui comprennent la marche de la civilisation... » (Message pour la Journée de la Paix, 1^{er} janvier 1968 – D.C. n°1509 col.100)

« Il faut que la démocratie à laquelle fait tant appel de nos jours la société humaine, s'ouvre à une conception universelle qui transcende les limites et les obstacles à une fraternité humaine effective. » (Message de Noël 1964 – D.C. n°1440 col.132) Et dans un discours du 1^{er} janvier 1971, il répètera :

« Vous du peuple, vous avez le droit d'être écoutés. Mais vous avez le droit sacré et légitime de vouloir que les chefs conduisent la chose publique de sorte que vous n'ayez pas à souffrir... Hé bien! Nous sommes en démocratie... Cela veut dire que le peuple commande, que le pouvoir provient du nombre, du peuple tel qu'il est. Si nous sommes conscients d'un tel progrès social qui se répand partout, nous devons donner à la démocratie cette voix, ce mot d'ordre: le peuple ne veut pas la guerre. Les masses doivent imposer le principe qu'il ne doit plus y avoir de guerres dans le monde. » (D.C. n°1578 p.66)

Les péchés ne doivent donc plus être punis par Dieu!

Donc, même si la parole de Dieu est : « Non est pax impiis » (Is.48, 22-57,21), elle ne doit plus avoir aucune consistance.

Les vertus surnaturelles, la grâce des sacrements, l'obéissance aux commandements de Dieu n'ont plus de poids dans la société, dans cette Démocratie Universelle rêvée qui ignore non seulement le péché

originel, mais qui commet une infinité de péchés actuels, provoquant continuellement les châtiments de Dieu.

A présent, passons à son autre sentiment en ce qui concerne les prêtres :

« Quand Nous pensons à vous, très chers prêtres, qui vous préparez ici à votre futur ministère !... Et il Nous est difficile d'exprimer toutes les pensées qui jaillissent dans Notre esprit envers vous, tous les vœux, les espérances ! Nous vous désirons courageux. Nous vous désirons cultivés. Nous vous désirons sages. Nous vous désirons grands : grands dans la pensée... grands dans l'esprit qui, dès à présent, mesure l'ampleur, la difficulté et la beauté de la vocation ; grands par les désirs... grands par la confiance... grands par l'amour qui explique tout, qui ose tout et qui conquiert tout ! » (Au Collège St Pierre Apôtre, Rome, le 21 juin 1964)

Et pourquoi ne dit-il pas : grands par la sain- teté ?... grands par l'amour de Dieu ?... St Pie X, au contraire avait dit : "S'il manque la sainteté dans le prêtre, il lui manque tout".

Mais Paul VI, parlant au clergé de Rome, se permit de dire :

« Vous pouvez bien remarquer, très chers fils, que le style selon lequel Nous gouvernons veut être pastoral... ouvert à la compréhension et à l'indulgence... paternelle, fraternelle, humble pour les sentiments et dans les formes. Sous cet aspect, avec l'aide du Seigneur, Nous voulons être aimés. » (Au clergé de Rome, 17 février 1969 - D.C. n°1535 p.216)

Il n'était pourtant pas possible que Paul VI ne s'aperçût pas du désastre qu'il avait provoqué avec ses "aggiornamenti" en général, mais en particulier dans les séminaires, dans les instituts religieux et dans la vie du clergé. De même qu'il n'était pas possible qu'il ne sache pas ce qu'avait écrit St Paul : "Je voudrais être anathème pour le salut de vos âmes" (Rom 9,3). Lui au contraire, voulait "être aimé", et ainsi sa "tolérance" erronée et sa "fausse bonté", face à l'erreur et aux passions, les a éloignés de Dieu pour les immerger dans le monde et ainsi les détruire, sans que jamais il n'intervienne pour corriger sa fausse direction qui les menait à la dérive... Pourquoi ?

Il l'expliqua lui-même le 21 juin 1972 :

« Dans certaines de nos notes personnelles, Nous trouvons, à ce propos : il se peut que le Seigneur m'ait appelé à ce service (de Souverain Pontife), non pas parce que j'y avais quelque aptitude, non pas pour que je gouverne l'Eglise et la sauve de ses difficultés présentes, mais pour que je souffre quelque chose pour l'Eglise, et pour qu'il apparaisse

clairement que c'est Lui, et pas un autre, qui la guide et la sauve. » (D.C. n°1613 p.660)

Donc, Paul VI a été un pape qui n'a pas gouverné l'Eglise! Mais alors, pourquoi a-t-il accepté d'être "Pasteur"? Mais alors, peut-il être absolvable pour toute cette "auto-démolition" de l'Eglise qu'il a luimême admise et dénoncée, dont lui seul était le premier responsable?

Il le reconnut en effet, le 7 décembre 1968, lorsque, aux séminaristes lombards, à Rome, il tint un discours où il dit :

« L'Eglise se trouve en une heure d'inquiétude, d'auto-critique, on dirait même d'autodestruction... On dirait que l'Eglise se frappe ellemême... » (D.C. n°1531 p.12)

Et de conclure:

« Beaucoup attendent du Pape des gestes éclatants, des interventions énergiques et décisives. Le Pape ne croit pas de son devoir de suivre une autre ligne qui ne soit celle de la confiance en Jésus-Christ, qui tient à son Eglise plus que quiconque. Ce sera Lui qui calmera la tempête. » (ibid.)

Et pourtant, Paul VI, quoique Vicaire du Christ, a proposé l'ONU - cette Tour de Babel maçonnique – comme espérance suprême de l'humanité!

Il l'avait déjà admis et dit le 4 octobre 1965 à Manhattan, au cœur même de l'ONU :

« Les peuples considèrent les Nations Unies comme l'ultime espoir de la concorde et de la paix. Nous osons, en même temps que le nôtre, porter ici leur tribut d'honneur et d'espérance... Vous existez et œuvrez pour unir les nations, pour relier les États. Adoptons la formule : pour mettre ensemble les uns avec les autres. Vous êtes une association. Vous êtes un pont entre les peuples... Nous serions tenté de dire que votre caractéristique reflète en quelque sorte, dans le domaine temporel, ce que notre Église catholique veut être dans le domaine spirituel: unique et universelle. On ne peut rien concevoir de plus élevé, au plan naturel, dans la construction idéologique de l'humanité... C'est ici que s'instaure un système de solidarité qui fait que de hautes finalités, dans l'ordre de la civilisation, obtiennent l'appui unanime et ordonné de toute la famille des peuples, pour le bien de tous et de chacun. Cet aspect de l'Organisation des Nations Unies est le plus beau : c'est son visage humain le plus authentique. C'est l'idéal de l'humanité dans son pèlerinage à travers le temps; c'est l'espérance la meilleure du monde; c'est le reflet – osons le dire – du dessein transcendant et amoureux de Dieu sur le progrès de la société humaine sur terre; un reflet où nous remarquons que le message évangélique, de céleste se fait terrestre. » (D.C. n°1457 col.1732, 1733, 1736)

Ce flot de paroles a enseveli toute sa dignité de Vicaire du Christ! Comment pouvait-on oser faire des louanges de cette organisation maçonnique dont le but est d'arriver à l'asservissement des peuples, à l'annulation de l'autonomie des États, à la radiation des souverainetés nationales?... Une organisation qui vise à la domination du monde et des consciences, et qui n'a d'autre but que d'être une dictature politique, une dictature économique, une dictature idéologique, éthique et morale?

Hé bien! Paul VI l'a considérée rien moins que la réalisation du 'dessein de Dieu' sur terre, le dernier espoir de l'humanité.

N'est-ce pas une manière de parler impie que d'affirmer que l'ONU est l'image politique de l'Église, le reflet terrestre de l'Évangile, l'expression réelle et universelle du dessein de Dieu? De fait cependant, Paul VI, au cours d'une allocution au Congrès International de la Catéchèse, se réjouissait de ces "nouveaux catéchismes" et de la collaboration (?) des Evêques avec le Saint Siège sur ce terrain précis, c'est pourquoi, on peut dire que Paul VI était plus que satisfait de leur travail.

Il dit en effet:

« Votre Congrès International de Catéchèse manifeste quelle place occupe dans l'Eglise l'annonce de la parole dans sa plénitude, mais d'une façon adaptée aux hommes de notre temps... On est en train de faire un travail immense, en ce sens, dans l'Eglise, sous des formes multiples parmi des cultures différentes. Nous avons voulu l'encourager par le récent "Dictionnaire général catéchétique", préparé et publié par la Congrégation du Clergé, en la fête de Pâques de cette année. L'élaboration de ce texte avait du reste montré la collaboration féconde qui existe entre les Conférences Episcopales et le Saint Siège... » (Allocution au Congrès International de Catéchèse, 25 septembre 1971 – D.C. n°1595 p.908)

De plus, Paul VI en arriva à les approuver, même si indirectement ! En 1970, en effet, les Evêques italiens autorisèrent un nouveau manuel de catéchèse, "empreint encore et de beaucoup, du fameux catéchisme hollandais" (S. Exc. Mgr. Del Monte, "La Croix" du 13 mars 1970). Mais Paul VI, au lieu de le condamner, l'approuva même démesurément :

« C'est - dit-il - un document inspiré par la charité du dialogue pédagogique, qui démontre le désir et l'art de parler d'une manière appropriée, suggestive et simple, à la mentalité de l'homme moderne. Nous ferons bien de lui donner une grande importance et d'en faire le point de départ d'un renouveau grandiose, unanime et infatigable pour la catéchèse de la génération actuelle. Mais ceci requiert le caractère fonctionnel du Magistère de l'Eglise : nous lui devons honneur et confiance. » (A la Conférence Episcopale Italienne, le 11 avril 1970 – D.C. n°1562 p.405)

CHAPITRE VII: SON OUVERTURE AU COMMUNISME

Voici à présent la question de la "trahison" de M^{gr} Montini envers Pie XII concernant le communisme : l'accord Montini-Staline.

En 1962, le cardinal Tisserant avait rencontré à Metz, en France, Mgr Nikodim, chargé des Affaires Etrangères de l'Eglise russe. Le motif était de permettre la présence d'observateurs orthodoxes à Vatican II. A cette rencontre participait également l'Evêque de Metz, Mgr Schmitt. L'accord fut transmis par toute la presse, tant catholique que communiste. "France Nouvelle" par exemple, hebdomadaire du Parti communiste français, en 1962, page 15, écrivait.

« L'Eglise catholique (...) s'est engagée, au nom du dialogue avec l'Eglise orthodoxe russe, à ce que, pendant le Concile, il n'y ait pas d'attaques directes contre le régime communiste. »

De même, "La Lorraine" du 9 février 1963 publiait le compte-rendu de la conférence de presse

de l'Evêque, M^{gr} Schmitt ; compte-rendu repris aussi par "La Croix" du 15 février 1963, page 5 :

« C'est à Metz que le cardinal Tisserant a rencontré M^{gr} Nikodim (...), et c'est là-bas qu'a été fixé le message que M^{gr} Willebrands a accepté (...) à condition que soient données des garanties en ce qui concerne l'attitude politique du Concile. »

Cette attitude "politique", M^{gr} Nikodim l'avait déjà expliquée au cours d'une déclaration, faite en 1961, à New Delhi, au Conseil Œcuménique des Eglises. Il avait dit :

« Le Vatican est souvent agressif au plan politique envers l'URSS. Nous qui sommes chrétiens, croyants, orthodoxes russes, nous sommes aussi des citoyens loyaux à notre pays et nous aimons ardemment notre patrie. Et donc, tout ce qui est dirigé contre notre pays n'est pas apte à améliorer nos relations réciproques. »

Il est clair que sous le couvert du loyalisme patriotique, il y avait la volonté d'imposer la défense concrète de condamner le communisme bolchevique, identifié avec artifice à la nation russe.

Or, le Vatican de Paul VI savait que le Patriarcat de Moscou était asservi au régime communiste et que M^{gr} Nikodim était un homme du KGB, quoique faisant partie de la hiérarchie orthodoxe russe. Malgré cela, Paul VI fit conclure l'accord Vatican-Moscou, garantissant à Moscou (Patriarcat et Gouvernement) que, au Concile, "on ne créera pas d'occasions de polémiques au sujet du com-munisme." (E.E.Hales: "Pope John and his Revolution".)

Et Paul VI, en effet, respecta l'engagement pendant tout le Concile, ainsi qu'on peut le constater dans le fameux livre "Le Rhin se jette dans le Tibre" (Ralph M. Wiltgen - éd. du Cèdre 1973, pp.269 à 274).

Logiquement, en ne condamnant pas le communisme durant le Concile, il était bien évident qu'après le Concile, on ne le condamnerait plus. Chose inouïe cependant, dans l'histoire de l'Eglise! Un Concile qui se voulut "pastoral", c'est à dire un Concile pour soigner et sauver les âmes, mais qui ne voulut pas condamner le communisme, qui pourtant fut et est le mal le plus grand de notre époque, le plus dissolvant de la personne humaine!

Cette "non-condamnation" fut l'effet de cette honteuse négociation : "L'accord Rome-Moscou".

(Cfr. "Itinéraires", n°70 de février 1963; n°72, d'avril 1963; n°84 de juin 1963. Cfr. Aussi : "Approches", supplément au n° 79; et encore : "Itinéraires", n°280 de février 1984)

Le directeur d'Itinéraires, Jean Madiran, à cette occasion, écrivit une lettre au card. Tisserant, dans laquelle il dit :

« ... J'ai toujours eu l'impression que c'était un "fourbe"... »

Et on eut une réponse de M^{gr} Roche en défense du card. Tisserant, dont il fut le collaborateur intime et qui écrivit :

« (...) Vous commentez non sans raison cet accord (Rome-Moscou) qui date, dites-vous, de 1962. De cette manière, vous montrez que vous ignorez un accord précédent qui se situe durant la dernière guerre mondiale, en 1942, pour être plus précis, et dont Mgr Montini et Staline lui-même, furent les protagonistes. Cet accord de 1942 me semble d'une importance considérable. Mais je veux pour l'instant vous suivre uniquement dans votre commentaire à l'accord de 1962. Tout le monde sait que cet accord fut négocié entre le Kremlin et le Vatican au plus haut niveau. Mgr Nikodim et le card. Tisserant ne furent que les porteparole : l'un, du chef du Kremlin, l'autre, du Souverain Pontife, alors glorieusement régnant (...).

Je puis vous assurer, Monsieur le Directeur, que la décision d'inviter les "Observateurs" orthodoxes au Concile Vatican II a été prise personnellement par S.S. Jean XXIII, l'encouragement explicite du card. Montini qui fut le conseiller du Patriarche de Venise, à l'époque où il était lui-même archevêque de Milan. De plus : c'était le card. Montini qui dirigeait secrètement la politique de la Secrétairerie d'Etat pendant la première session du Concile, du poste clandestin que le Pape lui avait procuré dans la fameuse Tour Saint Jean, dans l'enceinte même de la Cité du Vatican. Le card. Tisserant a reçu des ordres formels, autant pour négocier que pour en surveiller (=imposer) l'exacte exécution pendant le Concile. C'est pourquoi, chaque fois qu'un évêque voulait affronter la question du communisme, le cardinal, de la table du Conseil de Présidence, intervenait pour rappeler (=imposer) la consigne du silence voulu par le Pape (i.e. plus exactement, par l'éminence grise, Mgr Montini). »

Inutile de dire que M^{gr} Roche était un bon connaisseur des faits. Il suffit de lire son livre : "Pie XII devant l'Histoire" (éd. du Jour). Il savait bien que M^{gr} Montini, en tant que Substitut à la Secrétairerie d'Etat de Pie XII, manœuvrait déjà à gauche, mais à l'insu et en nette antithèse avec la pensée et les directives de Pie XII. C'est à dire qu'il le "trahissait", en tenant des contacts secrets avec les soviétiques, jusqu'à ce qu'il fût découvert par les "Services Secrets" de Suède et de France, et à cause de cela il fut éloigné définitivement de la Secrétairie d'Etat.

Il est bon de savoir aussi, que Pie XII apprit que son Substitut (Montini) lui avait caché également toutes les dépêches relatives au schisme des Evêques chinois.

Voilà ce qu'il déclara le 6 janvier 1967 :

« Nous voudrions faire savoir à la jeunesse chinoise avec quelle émoi et avec quelle affection Nous considérons son actuelle exaltation vers des idéaux de vie nouvelle, laborieuse, de prospérité et de concorde... Nous adressons nos vœux à la Chine, si lointaine pour nous géographiquement et si proche spirituellement... Nous voudrions aussi, avec ceux qui président à la vie chinoise actuelle sur le Continent, parler de paix, sachant combien ce suprême idéal humain et civil est intimement congénital au peuple chinois. » (D.C. n°1487 col.219-220)

Quelle étrange révélation que cette concorde entre Paul VI et Mao Tsetung, entre Lui et les "Gardes Rouges", ces "chiens enragés" de l'Asie, toujours si menaçants et fauteurs de tortures et de crimes à travers le monde catholique! Ceci dit, que faisait Paul VI face à cette dimension du "péril rouge" sur l'humanité ? Quelle était sa diplomatie dans "ce tumulte des peuples contre le Seigneur et son Oint ?" (Ps. 2, 2-3). Alors que Pie XII avait un plan bien précis et décidé contre le communisme, son Substitut, M^{gr} Montini, le trahissait, même dans d'autres domaines, et cette trahison, il la continuera même après qu'il sera luimême élevé sur le Siège de Pierre.

Or, des faits ad hoc, on pourrait en citer à foison, comme ceux-ci par exemple :

Le 29 janvier 1965, Paul VI faisait un geste digne de lui. Il livrait aux Turcs l'étendard de Lépante qui, depuis presque 400 ans, avait été conservé dans la Basilique de Sainte Marie Majeure comme ex-voto à la Vierge Tutélaire, protectrice de la Chrétienté. C'était un drapeau qui se trouvait sur la felouque amirale, pendant la célèbre bataille navale du 7 octobre 1571, bataille qui sauva l'Occident chrétien de la menace de l'occupation musulmane. Saint Pie V, qui avait eu durant ces mêmes heures la vision de la victoire, institua par la suite la fête de Notre Dame du Rosaire, justement pour perpétuer le souvenir de cette victoire, due uniquement à l'intercession de la Vierge Mère de Dieu.

Hé bien! Paul VI accomplit ce geste honteux, allant jusqu'à y joindre un "Bref" aux Autorités turques, dans lequel il découvrait en partie sa pensée:

« L'Eglise catholique ayant la conviction qu'il lui faut aujourd'hui faire des efforts sincères et cordiaux pour aller vers les hommes de toutes races, langues et religions, se tourne vers la noble nation turque dont les efforts vers le progrès sont bien connus. C'est pour elle une vive cause de joie que, les circonstances ayant changé, la République turque et le Saint-Siège entretiennent aujourd'hui de bonnes relations. Angelo Roncalli (futur Jean XXIII) a beaucoup contribué à cet état de choses lorsqu'il était délégué apostolique en Turquie... C'est pourquoi, en signe de bienveillance envers ce pays, le Souverain Pontife a décidé de restituer aux autorités de cette République le drapeau turc qui a été pris autrefois, lors du combat naval qui s'est déroulé près des îles Echinades et qui, jusqu'à maintenant, était conservé dans la basilique de Sainte-Marie Majeure. C'est ainsi que cet ancien trophée de guerre sert aujourd'hui à favoriser l'amitié et la paix... » (Bref Apostolique du 15 janvier 1965 - D. C. N°1445, col.589)

Mais ce geste impie signifiait clairement, au contraire, qu'il remettait en question la légitimité de cette croisade prêchée par Saint Pie V ; il signifiait qu'il ne reconnaissait dans cette victoire ni l'aspect miraculeux, ni le mérite de Saint Pie V. Pour

l'histoire au contraire, ce geste ne pouvait pas ne pas signifier une insulte à la Vierge du Rosaire et à la fête du 7 octobre consacrée à Elle.

Paul VI, donc, par ce geste injurieux, voulait en quelque sorte faire amende honorable aux musulmans, en crachant cependant sur le passé glorieux de l'Eglise du Christ qui sauva l'Europe d'une invasion musulmane. Son geste signifia en outre qu'on ne devait plus revendiquer le nom de chrétien, et qu'il ne fallait plus voir en aucun peuple, en aucun Etat, même persécuteur, l'ennemi de Dieu contre lequel tous les chrétiens pourraient s'unir en d'autres croisades.

Dans le livre de l'allemand Rienhard Raffalt : 'Où va le Vatican?' avec le sous-titre : 'Le pape entre la religion et la politique', l'auteur fait un jugement nuancé mais précis sur l'action de Paul VI dans ce domaine. Le chapitre dédié à la 'Ostpolitik' vaticane s'intitule bien à propos : « Hamlet sur le Saint Siège ». Tandis qu'il souligne l'attitude de Pie XII sur le communisme qu'il définit 'disgrâce pour l'humanité', qui par conséquent excommunia tous les catholiques qui se déclarèrent communistes, et qui refusa constamment tout contact avec lui, en tant qu'intrinsèquement pervers, il montre cheminement a au contraire parcouru l'Église sous l'ex-collaborateur de Pie XII, M^{gr} Montini, devenu par la suite Paul VI.

Pour Paul VI, le communisme représentait une espérance car il réalisait une justice sociale plus grande que celle réalisée par le capitalisme. Est-ce que l'Évangile ne prêche pas une justice dès cette terre? Alors ne serait-il pas possible d'influencer les communistes en leur suggérant l'idéal chrétien de vie communautaire?

Voilà pourquoi Paul VI a opposé, à la ligne de Pie XII, sa ligne pragmatique : le communisme, même s'il est athée, n'implique pas pour autant une incapacité de répondre aux exigences sociales contenues dans l'Évangile. D'où cette attitude 'contre' que M^{gr} Montini a eue envers Pie XII, dans sa conviction sur la nécessité de contribuer en priorité à l'amélioration des conditions de vie terrestre de toute l'humanité. D'où ses 'rapports secrets' qu'il eut avec le Parti Communiste, au temps où il collaborait, ou mieux, 'trahissait' Pie XII.

Désormais, cette trahison de Montini appartient à l'histoire. Et c'est de l'histoire vraie et authentique. On était en 1954, alors que Pie XII était déjà éprouvé par la maladie et affaibli par la vieillesse. C'est ici qu'entre en jeu le colonel Arnould : colonel pour le Deuxième Bureau français, brigadier général pour l'Intelligence Service et 'James Bond' pour Pie XII, officier de carrière, et surtout, de mœurs rigides et

catholique pratiquant. À la fin de la guerre, il se dégage des Britanniques et rentre dans les rangs des Services Secrets français. C'est alors, peu après l'armistice, que le Quai d'Orsay (Ministère des Affaires Étrangères français) lui confie une mission auprès du pape Pie XII, pour lui demander d'expulser de leur diocèse vingt deux évêques français que le gouvernement de Charles de Gaulle jugeait coupables d'avoir favorisé le régime du Maréchal Pétain. Une fois exposée la requête de son gouvernement (écoutée froidement par le pape), Pie XII voulut connaître « le jugement personnel de l'ambassadeur, du catholique, de l'officier, dont la sœur est Supérieure d'un couvent à Rome ». Le colonel demanda du temps pour étudier le dossier des vingt deux évêques. Lorsqu'il revint à Rome, il manifesta son jugement sur le cas; Pie XII en partagea le jugement et ne fit éloigner de France que deux évêques, refusant de « punir les autres ».

Peu après, le colonel donna sa démission du Deuxième Bureau. Informé, Pie XII l'appela à Rome et lui offrit de devenir son agent personnel, dépendant uniquement de lui, car – lui dit-il – « un diplomate est contraint à observer quelques règles et à être très prudent ; un agent, non ».

Le colonel accepte, prête serment au Pontife et commence sa nouvelle mission. Au cours d'une tournée à l'Est, il entra en contact avec l'évêque luthérien d'Uppsala, Mgr Brilioth, Primat de Suède, qui, nourrissant une profonde estime pour Pie XII, n'hésitait pas à lui rendre de précieux services, comme l'aide aux membres du clergé détenus, et comme l'introduction de Bibles en Russie, etc... Au cours d'une de ces rencontres (vers l'été 1954), l'archevêque d'Uppsala, à l'improviste, dit au colonel: « Les autorités suédoises savent très bien que le Vatican a des relations avec les soviétiques ! » Le colonel décida tout de suite d'interroger Pie XII, dès son retour de sa mission. De fait, à peine de retour en Italie, il interrogea le Saint Père. Celui-ci, très étonné de la chose, demanda au colonel de rapporter à M^{gr} Brilioth que le Vatican n'avait aucune relation avec les Soviétiques.

Mais lorsque le colonel Arnould retourna en Suède, l'archevêque d'Uppsala lui répéta encore le contraire, le priant de repasser chez lui lorsqu'il aurait terminé sa nouvelle mission. Le colonel accepta et se rendit chez l'archevêque. Mgr Brilioth lui consigna alors une lettre cachetée adressée à Pie XII, le priant de la lui remettre en mains propres sans la faire connaître à personne d'autre au Vatican. Il lui dit seulement : « Cette enveloppe contient les 'preuves' des relations que le Vatican entretient avec les Soviétiques. »

De retour à Rome, le colonel consigna l'enveloppe à Pie XII qui la lut en sa présence, tout pâle.

En un mot, le dernier texte officiel signé par le pro-Secrétaire d'État, M^{gr} Montini, date du 23 septembre 1954. (Doc. Pont. 1954 n°1187 col.1519 à 1522). Le 1^{er} novembre 1954, Pie XII éloignait Mgr Montini de la Secrétairerie d'État.

On sait par d'autres informations, qu'en ce tragique automne 1954, Pie XII avait aussi découvert que son pro-Secrétaire d'État « lui avait tenu cachées toutes les dépêches relatives au schisme des évêques chinois » (CRC, 7 octobre 1975, p.12), qui s'aggravait toujours plus.

Or, que M^{gr} Montini ait été éloigné de la Secrétairerie d'État parce que tombé en disgrâce de Pie XII (qu'il « trahissait »), a été admis par Jean Guitton dans son livre 'Paul VI secret', où il écrit : « On n'a jamais su et on ne saura jamais pourquoi Pie XII, l'ayant fait archevêque de Milan, ne l'avait pas créé cardinal, ce qui lui enlevait la possibilité d'être élu pape. » Plus loin, il écrit : « Il (Paul VI) traversait une épreuve analogue à celle que lui avait infligée Pie XII : celle de la 'diffidentia', car il semblait que Pie XII avait perdu toute confiance en lui. » Certes, Jean Guitton ne savait rien de la trahison de son ami, c'est à dire de cette 'Ostpolitik'. Comme le dit le colonel Arnould, « Montini avait déjà sa politique qui n'était pas celle du pape régnant. Cette politique est aujourd'hui officielle et on l'appelle 'Ostpolitik vaticane'. Et alors, il n'y a plus aucun motif de tenir cachés ces épisodes, ces faits qui appartiennent déjà à l'histoire. »

Or, pour en revenir au sujet, je voudrais dire qu'il y a une espèce de préhistoire dans les rapports que Paul VI eut avec le P.C., au temps où il s'appelait encore M^{gr} Montini. Je cite pour exemple un document extrait des Archives d'État de Washington, qui démontre que le futur pape Paul VI rencontrait en secret le chef communiste italien, Palmiro Togliatti, dès juillet 1944. (À remarquer que la théorie du 'compromis historique' proposée par Berlinguer utilise plus ou moins les mêmes termes que Togliatti et Montini - Cfr. La revue américaine 'Veritas' d'avril 1974.)

Ce furent des rencontres et des conversations qui se déroulèrent toujours à l'insu de Pie XII, car il était profondément hostile à tout contact avec les marxistes.

Nous donnons un résumé du document, très compromettant, qui fait foi d'une rencontre 'Montini-Togliatti', le 10 juillet 1944.

Il se divise en cinq paragraphes:

- 1) Le 10 juillet dernier, chez un Ministre Démocrate-Chrétien, le pro-Secrétaire d'État, M^{gr} Giovanni Battista Montini, a rencontré Togliatti, Ministre communiste sans portefeuille du gouvernement Bonomi. Leur conversation a concerné le terrain sur lequel est née l'entente entre les partis démocrate-chrétien et communiste.
- 2) Dès son arrivée en Italie, Togliatti a eu des rencontres réservées avec des personnalités éminentes du parti démocrate-chrétien. Ces contacts représentent l'arrière-plan politique du discours de Togliatti tenu au théâtre 'Brancaccio', le dimanche 9 juillet, et expliquent l'accueil chaleureux qu'a reçu le discours de la part de la presse catholique.
- 3) À travers les dirigeants du parti démocratechrétien, Togliatti a pu transmettre au Vatican ses impressions sur l'opinion de Staline à propos de la liberté religieuse, telle qu'elle est actuellement acceptée par le communisme, et du caractère démocratique de l'accord entre la Russie et les Nations Alliées. D'autre part, le Saint Siège a rejoint Togliatti à travers les mêmes voies, et a exprimé son opinion au sujet de futurs accords avec la Russie Soviétique sur le problème du communisme en Italie aussi bien que dans d'autres pays.
- 4) La discussion entre M^{gr} Montini et Togliatti fut le premier contact direct entre un haut Prélat du Vatican et un chef communiste. Après avoir examiné la situation, ils ont convenu sur la possibilité pratique d'une alliance contingente entre catholiques et communistes en Italie, qui pourra donner aux trois partis, démocrate chrétien, socialiste et communiste, une majorité absolue, suffisante pour leur consentir de contrôler n'importe quelle situation politique.
- 5) On a ébauché le projet d'un plan pour construire la base de départ d'un accord entre le parti démocrate chrétien et les partis communiste et socialiste. En pratique, ils suivront les lignes fondamentales le long desquelles pourra être créée une entente entre le Saint Siège et la Russie, dans le cadre de leurs nouvelles relations.

Pour continuer le discours des 'rencontres secrètes' entre Togliatti et Montini, il est bon de savoir que ces contacts entre les deux furent assurés par un Prélat ami personnel du leader communiste : Mgr Giuseppe de Luca.

Mais ce sera le pape Jean XXIII – dont Montini reçut la pourpre – à ouvrir encore plus à Montini la voie du dialogue avec le monde communiste, après sa fameuse encyclique 'Pacem in Terris' du 10 avril

1962, dans laquelle le communisme, bien qu'il ne soit pas nommé directement, est cependant considéré en pleine évolution dialectique, c'est à dire non plus identique à la doctrine de Karl Marx, bien qu'il en conserve les principes.¹

Le Pontificat de Paul VI suivra donc cette ligne ouverte par Jean XXIII qui avait commencé de difficiles pourparlers soit avec le patriarche de Moscou, soit avec Athénagoras, patriarche de Constantinople. Le but était d'assurer des 'observateurs' au Concile projeté pour l'automne 1962. Pour cela, le cardinal Willebrands fut envoyé à Moscou pour négocier avec l'archevêque Nicodème. Sur cette ligne johannique chemina ensuite tout le Pontificat de Paul VI qui alla toujours au devant des désirs du Kremlin, désireux de s'assurer « la possibilité d'induire l'Église de Rome à faciliter, à l'œcuménisme, l'acceptation travers communiste de la part de l'opinion publique catholique des pays satellites, et, en général, à amener Vatican à des positions diplomatiques convergentes avec celles de l'URSS dans le domaine du désarmement et du maintien de la paix soviétique. »

Cet esprit de conciliation avec le monde communiste, Paul VI le manifesta par exemple à l'occasion du Synode Épiscopal de Rome, en automne 1971. Le sujet était : « Justice et paix ». Le Vatican avait donné comme indication d'imprimer une forte tendance anti-capitaliste, traitant des injustices causées aux États sous-développés par les Nations technologiquement évoluées. Mais l'archevêque Maxim Hermaniouk, Métropolite des Ukrainiens, présent aux travaux, eut le courage de réagir en disant :

« Il me paraît très surprenant que dans le projet et dans l'exposé de base, on traite de toutes les formes possibles d'injustice : politique, culturelle, économique et internationale, et pas du tout de l'injustice la plus déplorable pour un chrétien : la persécution de l'Église du Christ. »

L'archevêque Hermaniouk parlait au nom des fidèles de l'Église catholique ukrainienne restés en Russie et persécutés par les communistes. Il faisait certainement allusion aux événements de l'année précédente. En effet, en 1970, le patriarche Pimen de Moscou avait annoncé au cours de son intronisation que l'Église catholique ukrainienne, désormais, 'n'existait plus'. Et le cardinal Willebrands, négociateur pontifical depuis 1962, envoyé officiel de Paul VI à la cérémonie, n'avait pas réagi, ni sur place,

nous séparent que des conceptions opposées. C'est bien peu de chose!»

¹ Cette encyclique avait été précédée de 'l'audience privée' si discutée du gendre de Krouchtchev, Alexei Adjoubeï. Il faut savoir que cette audience se termina par les mots de Jean XXIII : « Ne

ni après son retour à Rome. Paul VI laissait ainsi la victoire à la Moscou athée et persécutrice des fidèles catholiques.

Mais à Rome se trouvait déjà le cardinal Joseph Slipyi (après 17 ans de détention dans les camps de concentration soviétiques, réchappé de peu à l'exécution) qui dirigeait une grande communauté de fidèles ukrainiens émigrés au Canada, aux États Unis et surtout en Australie. En juin 1971, la hiérarchie de son Église s'adressa à Paul VI au nom de toute la communauté pour qu'il nomme patriarche le grand archevêque (dignité dont, en réalité, le card. Slipyi exerçait déjà les fonctions). Le 7 juillet, Paul VI repoussait cette requête qu'il considérait « impossible au moins pour l'instant ».

Le Card. Slipyi convoqua alors un 'Synode ukrainien' particulier (comme d'ailleurs c'était son droit). Paul VI, en colère, le fit sur le champ déclarer illicite. Les Ukrainiens le firent tout de même, et ce geste n'eut pas peu d'effet sur les travaux du synode.

Mais Paul VI ne l'oublia pas, et un an après il prit sa revanche. Le franc-maçon cardinal Villot, son Secrétaire d'État, adressa une déclaration les informant que « L'Église ukrainienne n'a plus d'autorité sur ses évêques, en dehors du Saint Siège. » Par ce geste, Paul VI privait le cardinal Slipyi de toute autorité et son Église perdait toute autonomie. Ainsi, les soviétiques étaient exaucés... Et Paul VI crut peut-être – énième illusion – améliorer les relations entre le Vatican et le Kremlin.

De toute manière, c'était le style du pragmatisme qu'il exerçait dans tous ses rapports avec Moscou. Ce fut la même chose en ce qui concerne la nomination des évêques de Lituanie où il approuva les choix des Soviétiques, malgré leur pervers et continuel contrôle politique. Et lorsque, en mai 1972, un étudiant ukrainien se brûla publiquement pour protester contre l'oppression de Moscou envers l'Église, le 'silence' complet du Vatican fut plus qu'éloquent pour tout le monde!

Mais Paul VI encaissait toujours. Même lorsque Moscou eut une attitude méprisante envers l'archevêque Casaroli, à l'occasion de la signature du Traité de non prolifération des armes nucléaires à Moscou, Paul VI n'eut aucune réaction.

Silence, toujours silence, même face aux continuelles persécutions dont étaient l'objet les fidèles catholiques qui étaient entassés dans les lagers, torturés, envoyés en Sibérie, tués. Les gestes les plus saillants et évidents en faveur des désirs soviétiques de la part de Paul VI, ne se comptent pas ; il en arriva à retirer leur siège aux cardinaux du bloc soviétique, les privant de la sorte de toute influence, justement à cause de leur intransigeance envers les

gouvernements locaux. C'est ce qu'il fit avec le cardinal Mindszenty que Paul VI, le 18 décembre 1973, exonéra de sa charge de Primat.

C'est en vain que le cardinal essaya de résister, « parce que cette mesure fait du tort à la vie spirituelle et jette le trouble dans l'âme des catholiques fidèles à la foi et des prêtres fidèles à l'Église ». Malheureusement ce fut Paul VI qui eut le dessus avec son 'Ostpolitik' qui se pliait toujours à la criminelle 'raison d'État'.

Le 5 janvier 1974, le Saint Siège rendit publique la décision de Paul VI, donnant la 'nouvelle' de l'éloignement du cardinal Mindszenty de son siège archiépiscopal primatial d'Esztergom. Mindszenty, dans ses 'Mémoires', notera : « Je le (Paul VI) priais d'annuler cette décision. Il ne se passa rien de tel. »

C'est une allusion laconique à son immense drame intérieur, qui illumine cependant sa dernière immolation sur la Croix du Christ.

Malheureusement, le 8 juin 1977, Paul VI s'abaissa même jusqu'à recevoir Janos Kadar. Le 30 janvier 1967, il avait déjà reçu Nicolas Podgorny, président du Praesidium du Soviet suprême de l'URSS. Dans le courant de la conversation – où il a été abondamment parlé des questions concernant le maintien de la paix et le développement des meilleurs rapports entre les peuples – le Saint-Père a entretenu le président Podgorny également des problèmes intéressant la vie religieuse et la présence de l'Eglise catholique dans les territoires de l'Union soviétique. Dans l'Osservatore Romano des 6-7 février 1967, une note a été consacrée aux commentaires de presse suscités par cette visite. Nous y lisons notamment :

« ...De soi-disant "défenseurs de la foi" se sont dits indignés qu'au cours de l'audience un voile ait été jeté, selon eux, sur les longues décennies de souffrances des confesseurs de la foi et des martyrs d'une longue persécution, alors que précisément le problème de la liberté religieuse au sein d'un peuple grand et généreux dont l'histoire est imprégnée de fidélité chrétienne, a été posé et proposé devant les instances les plus qualifiées et les plus efficaces, pour la première fois après un demi-siècle de souffrances... » (D.C. n°1488 col.380)

D'autre part, Federico Alessandrini, directeur adjoint de l'Osservatore Romano, écrit dans l'Osservatore della Domenica du 12 février 1967, à propos de cette même visite :

« L'Eglise ne demande pas pour les communautés religieuse et donc pour elle-même, une reconnaissance particulière ou des privilèges. Elle demande uniquement que soit reconnu le droit naturel commun à tous les hommes de professer une foi religieuse et d'en vivre les enseignements. Voilà la

voie royale de la paix : il n'y en a pas d'autre. » (D.C. n°1488 col.381)

Kadar sera une autre approche, lui qui fut, en tant qu'instigateur, assassin 'in pectore' du cardinal Mindszenty, le grand Confesseur de 'l'Église du Silence'. Ce geste de Paul VI fut de toutes manières la honte de son 'Ostpolitik' insensée et inhumaine qui laissa torturer et tuer des centaines et des centaines de milliers de catholiques dans les lagers, sans jamais élever de protestation solennelle, publique, face au monde, pour rester fidèle à sa ligne politique philosoviétique qui cependant se terminera en désastre, sur un amas de ruines, tachée elle aussi du sang des Martyrs.

Voilà pourquoi, dans ce nouveau climat de soumission et de trahison, la position du cardinal Mindszenty était devenue embarrassante pour le dialogue terne entre Rome et Budapest. Mgr Casaroli s'était rendu au nom de Paul VI auprès du cardinal, pour lui proposer une offre de 'liberté' honteuse en échange de la renonciation à son intransigeance envers le communisme. Mais la digne figure de Mindszenty dédaigna ce honteux chantage et répondit qu'un 'Cardinal-Régent' ne pouvait abandonner son troupeau. Paul VI, en 1971, sollicité par le francmaçon cardinal Köenig, envoya Mgr Zagon pour plier le cardinal, lui garantissant la liberté en Occident et la conservation du titre de Primat de Hongrie, ainsi que le soin des communautés hongroises en exil et émigrées. En fait, Paul VI voulait qu'il laisse sa charge à un successeur bien vu du régime de Budapest, qu'il quitte la Hongrie sans aucune déclaration, et qu'en Occident il ne fasse plus aucune action qui « puisse troubler les relations entre le siège Apostolique et le gouvernement hongrois, ou qui soit préjudiciable au gouvernement de la République Populaire Magyare », et enfin qu'il ne publie pas ses 'Mémoires', les laissant au contraire en hérédité au Vatican, lequel agirait comme il lui semblerait plus opportun. »²

Le Cardinal Mindszenty, tout en restant très digne, répondit par la négative, soit parce qu'il n'entendait pas soumettre ses actions et ses déclarations au jugement d'un gouvernement criminel marxiste, soit parce que c'était une infamie que de renoncer face à ces formes de 'censures' soviétiques, et soit parce que son silence et ses omissions auraient été un scandale pour ses fidèles et auraient été interprétées comme un

fléchissement face à la dictature de Kadar. Il ne voulut même pas signer le procès-verbal du colloque.

Mais l'autre cardinal franc-maçon Casaroli, pour le faire fléchir, eut recours au Président des Etats-Unis, Nixon, pour l'obliger à quitter l'ambassade américaine. C'est ce qui arriva. Mindszenty perdit l'asile diplomatique, dut céder, et le 28 septembre 1971, il arriva à Rome. Paul VI fit semblant de lui renouveler sa charge et sa liberté; au contraire, deux semaines après, le Saint Siège annonçait le rétablissement des relations diplomatiques avec Budapest. En outre, Paul VI abolit honteusement l'excommunication prévue contre clergé collaborationniste avec le régime de Kadar. Quelques mois après, il revint sur la promesse de lui laisser l'assistance spirituelle des Hongrois exilés Occident. Non content de cela, il lui enjoignit même de devoir soumettre à la censure préventive du Vatican tout sermon ou discours public...

C'est alors que le Cardinal quitta Rome et prit contact avec son peuple émigré et en exil. Paul VI recommença aussitôt à sévir contre le grand Cardinal - dont il n'était même pas digne de baiser les souliers – et le 1^{er} novembre 1973, il lui fit renoncer par la force à sa charge d'Archevêque-Primat de Hongrie. Noblement et fermement, le cardinal Mindszenty répondit à Paul VI le 8 décembre, qu'il ne pouvait pas céder spontanément à cette pression. Il lui représenta les lourdes conséquences qui en dériveraient pour sa politique collaborationniste avec le régime marxiste. Mais Paul VI lui communiqua cyniquement, le 18 décembre, qu'il avait déjà déclaré vacant le Siège Primatial de Hongrie et qu'il devait donc se considérer comme destitué. Mindszenty prit acte de ce geste inqualifiable de Paul VI, le considérant responsable des conséquences, mais il communiqua à la presse que la mesure prise envers lui l'avait été de manière unilatérale et contre sa volonté. Après quoi, il se sentit libre de publier ses 'Mémoires', où il raconte – dans le dernier chapitre – les persécutions qu'il subit aussi de la part de la diplomatie vaticane et des fauteurs de 'l'Ostpolitik'.

Demandons-nous encore : est-ce vraiment ce Paul VI-là qu'on voudrait béatifier ?... Serait-ce pour ses excès de 'charité' envers ce géant défenseur de la Foi catholique bafouée diaboliquement par ce satanique empire marxiste ?... Malheureusement, Paul VI continuera ses violences envers ce martyr de l'Église du silence, lui choisissant pour successeur sur le Siège primatial hongrois, au début 1976, cette pupille

² J. Mindszenty, Mémoires, La Table Ronde, Paris 1974, p. 397 - Dans le texte publié, par volonté très explicite et plusieurs fois réitérée de Paul VI, on a omis quelques pages, les plus graves. C'est le cardinal Mindszenty lui-même qui me l'a dit clairement. Lors de

ma rencontre personnelle avec lui à Vienne, le 14 décembre 1971, après deux heures et demie d'un colloque passionné et éclairant, il me dit : « Croyez-moi, Paul VI a consigné les pays chrétiens aux mains du communisme. »

du cardinal franc-maçon Köenig, Laszlo Lekai, ex porte-parole du gouvernement Kadar auprès du Saint Siège et défenseur des fameux 'prêtres de la paix', asservis au régime marxiste. De plus, en 1977, Paul VI recevra même au Vatican, avec tous les honneurs, Kadar lui-même, c'est à dire cet endiablé persécuteur de Mindszenty, auquel Paul VI réaffirma même sa confiance dans le « dialogue sur les choses, ouvert à la compréhension des préoccupations et de l'action de l'État dans les domaines qui à présent lui sont propres. » (Corriere della Sera, 10 juin 1977).

Tel était le vrai Paul VI... un pape qui, pour défendre son 'Ostpolitik', toujours aveugle et complice des ennemis du Christ, laissa mourir dans les goulags soviétiques des millions et des millions de catholiques, et en laissa assassiner d'autres millions, et laissa occuper par ces pirates rouges, sans jamais dire mot, tant de nations écrasées sous le talon sanguinaire communiste.

Et pour son Ostpolitik, Paul VI sacrifia aussi le cardinal Slipyi, Primat de l'Église uniate ukrainienne. Arrêté peu après sa consécration épiscopale, en 1940, il le fut de nouveau le 11 avril 1945 et condamné à huit ans de réclusion et de travaux forcés dans les terribles camps de concen-tration soviétiques, en Sibérie, Polaria, Asie et Mordovie. Par la suite il fut de nouveau condamné à l'exil en Sibérie et, en 1957, il reçut encore une troisième condamnation à sept ans de prison et de travaux forcés. Enfin, il subit une quatrième condamnation à l'emprisonnement dans la si terrible prison de Mordovie.

Et pourtant, à ce Pasteur-Martyr de l'Église du Silence, qui a passé tant d'année en prison, dans les camps de concentration et les instituts psychiatriques, et qui a défendu jusqu'à la mort, à travers les tortures et les prisons soviétiques, sa terre ukrainienne catholique et l'Église, avec une fidélité absolue et une conscience épiscopale indomptable, à lui aussi fut imposé le silence, toujours au nom de la Ostpolitik vaticane. Il continua pourtant comme il put à dénoncer le manque de toute liberté religieuse en URSS et les persécutions sanglantes que subissait l'Église catholique ukrainienne, jusqu'au jour où, en 1963, il fut lui aussi confiné à Rome, au Vatican. Paul VI le réduisait ainsi à la 'résidence surveillée', sous contrôle continu, empêché par la Ostpolitik travailler directement pour son peuple ukrainien catholique.

Il en fut de même pour le cardinal Étienne Trochta, autre héroïque prélat, honteusement maltraité par la Ostpolitik montinienne, sans un minimum de respect et de vénération, alors qu'il avait passé tant d'années en prison et en camp de concentration, presque toute sa vie d'évêque. Il passa en effet trois ans au camp de concentration de Dachau. Devenu évêque de Litomérice en 1947, il fut arrêté par les communistes en 1951 et subit trois ans d'interrogatoires continuels. En 1954, il fut condamné à 25 ans de travaux forcés, pour 'trahison et espionnage en faveur du Vatican'. Après toutes ces tortures, il fut interné dans un couvent, à Radvanov. Ce ne fut qu'au 'Printemps de Prague', en 1968, qu'il fut réhabilité et nommé cardinal; mais il était toujours pisté, espionné, empêché dans l'exercice de ses fonctions. En avril 1974, après un dernier interrogatoire criminel de six heures, il s'ef-fondra. Le jour suivant, ce héros de la foi mourait.

Or Paul VI n'eut aucune parole pour son cardinal martyr, alors que le jour même de sa mort, il envoya un télégramme à la femme du juge Sossi, enlevé par les Brigades Rouges!

De même dans le domaine international, le cœur de Paul VI battait toujours à gauche. Rappelons-nous par exemple sa position sur la guerre du Vietnam. Lorsque le catholique Van Thieu, Président de la République du Sud Vietnam, rendit visite au Vatican, Paul VI le traita avec un manque d'égards mal dissimulé. Au contraire, il honora le chef de la délégation du Nord Vietnam à la conférence de Paris, Xuan Thuy, en particulier par une chaude mention nominale, rendant ainsi hommage à la volonté de paix de Hanoï.

Dans toutes ses relations non seulement avec mais avec l'ensemble du communiste, Paul VI eut toujours ce style de déférente collaboration avec le communisme. Et pourtant, dans tous les pays soumis aux Soviétiques, l'échec du Vatican fut continu et honteux. Malgré cela, Paul VI continuait à voir l'URSS sous forme de 'Sainte Russie', utopie composée de christianisme et socialisme. sous-estimant la volonté domination du communisme et démontrant sa cécité sur le caractère global de sa doctrine perverse qu'il voyait déjà comme matrice de l'histoire universelle.

Et c'est avec son esprit philo-communiste que Paul VI s'est adressé aussi aux communistes chinois. On sait que Pékin avait créé une 'Église Nationale Chinoise', indépendante de Rome et fidèle à l'État communiste. On sait que depuis 1957, 45 prêtres chinois furent bel et bien consacrés évêques sans que le pape en fût informé. Rome maintint le silence sans jamais reconnaître ni approuver. Et puis survint la révolution culturelle qui déboucha tout de suite dans l'interdiction totale du culte.

Jusqu'en 1965, Paul VI fit les premiers pas, approuvant dans son célèbre appel à la paix à l'ONU,

l'entrée de la Chine aux Nations Unies, mais c'est en vain qu'il attendit un signe de reconnaissance quelconque... À l'improviste, Paul VI éleva alors la représentation apostolique à Formose au rang de nonciature, ce qui voulait dire qu'il prenait acte de la souveraineté des nationalistes chinois sur le territoire revendiqué par Pékin.

En 1966, il accomplit un autre pas vers Mao. Ce fut à l'occasion de la commémoration des six premiers évêques chinois. Dans la Basilique Saint Pierre, le 6 janvier 1967, Paul VI déclara que la jeunesse chinoise devait savoir 'avec quelle soin et quel amour Nous considérons son élan actuel vers les idéaux d'une vie unie et prospère'. (D.C. n°1487 col.219)

Cette sollicitation resta elle aussi sans réponse.

En 1971, la Chine communiste fut admise à l'ONU. Le Vatican salua tout de suite l'événement, exprimant sa satisfaction, tout de même tempérée de regret pour l'exclusion de Formose.

Je n'ai rapporté ici avec détails que quelques aspects des relations de Paul VI avec le communisme et son propos d'ouverture et de concessions aux États communistes. Même lorsqu'il parle à droite - comme disait Congar - il agit à gauche ; et ce qui compte, ce sont les faits. Grâce à son apparent neutralisme et pacifisme, durant son pontificat ce fut toujours la victoire de la subversion, de l'agression, de la violence, de sorte que le Monde Libre ne connut que la défaite et la retraite. Et tandis que Paul VI ne faisait rien pour que ce monde se rétablisse de son immoralité, de son indifférence religieuse, de son incrédulité et de sa résistance aux lois et aux droits de Dieu, il excitait les peuples non pas au nom de Dieu, mais de la justice. Pourtant son justicialisme n'était pas dicté par le zèle de Dieu et du salut des âmes, mais avait tout l'air d'une révolution sociale. Je rappelle encore ici une autre attitude de Paul VI, pour le moins énigmatique, qui laisse perplexe.

Le 29 juillet 1969, il fit un voyage en Ouganda et y manifesta un grand respect et affection envers le Premier Ministre Oboté, qui pourtant était un voleur sanguinaire, dont le peuple devait se libérer peu après. Et dans ce Centre Afrique, Paul VI lança un message de libération et d'égalité raciale qui avait toute la saveur d'un appel à l'insurrection générale de l'Afrique contre l'homme blanc : en Rhodésie, en République Sud-Africaine, au Mozambique. Le quotidien 'La Croix' du 4 août 1969 écrivait :

« Paul VI n'a pas eu peur de se compromettre. Et alors, il rappelle avec force, contre le Portugal et la Rhodésie, que l'Église soutient l'indépendance des territoires nationaux, même si des étapes sont parfois

nécessaires. L'Église, pour son compte, a contribué à l'indépendance des pays africains, affirmant la dignité des personnes et des peuples, et leur faisant découvrir leur propre dignité. Du reste, elle en donne l'exemple en africanisant sa hiérarchie et en se préparant à le faire là où ce n'a pas encore été possible. Aucun État africain n'a rien à craindre de l'Église; au contraire! »

Et le journal poursuivait :

« Ce discours courageux a suscité non seulement les applaudissements satisfaits de l'auditoire, mais encore une grande joie pour les journalistes africains présents qui se sont précipités aux téléphones et aux téléscripteurs pour 'le diffuser à l'Afrique toute entière', selon l'expression finale du discours. »

Certes, Paul VI réclamait l'indépendance des noirs et la fin de toutes les discriminations raciales, en tant qu'exigences de la Justice et de la Paix. Très juste! Mais Paul VI les demandait en obéissance aux Institutions Internationales. Ce qui voulait dire une soumission inconditionnée aux décisions de l'ONU qui, avec ses lois démocratiques, met toujours le droit du côté de la révolte et des revendications, à l'avantage des maquis de la libération et de toute sorte de terrorismes de couleur, comme nous le constatons aujourd'hui encore au Zaïre, au Congo et ainsi de suite...

Donc, l'anticolonialisme de Paul VI était semblable à celui de l'ONU, c'est à dire du grand capitalisme international, de l'impérialisme communiste, russe et chinois, et celui de l'intelligentsia de gauche. Il s'agit donc d'un anticolonialisme de ce monde-là qui aime, soutient, justifie et arme les terroristes, les égorgeurs d'enfants et de femmes, les sauvages!...

Et Paul VI recevait tout ce beau monde au Vatican!

Par exemple, le 1^{er} juillet 1970, il reçut les trois chefs du Mouvement terroriste de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée Bissau et du Cap Vert. Il les admit au baise-main qui suivait l'audience générale.

Devant la surprise de toute la presse, l'Osservatore Romano écrivit aussitôt : « ... Toute interprétation de surprise ou d'approbation est sans motif car expliquait-il — le pape, de par sa mission, reçoit tous ceux qui demandent le réconfort de sa bénédiction... Et c'est ce qui s'est produit pour les personnes en question... » Bien sûr! En tout cas, il ne s'agissait pas d'une vraie audience, du genre générale... et ces trois-là n'étaient pas reçus en tant que catholiques, comme on les avait au contraire qualifiés dans la demande d'audience.

'La Croix' du 9 juillet 1970 écrivait :

« Il faut remarquer que le Portugal... tout en se proclamant pays catholique, ne tient pas compte dans sa politique coloniale des fréquents enseignements du pape sur les droits de l'homme et des peuples. Il est significatif que Paul VI ait donné aux trois chefs africains un exemplaire de l'en-cyclique 'Populorum Progressio'... Mais l'audience du 1^{er} juillet - poursuit la Croix – a, vis à vis du gouvernement portugais, le sens d'un avertis-sement : en effet elle manifeste aux nationalistes qu'ils ne sont pas considérés comme des réprouvés, exclus de la communauté chrétienne, et que l'Église n'entérine pas l'ordre colonial établi dans les territoires portugais. »

Certes, l'idée fixe de Paul VI sur le communisme était bien toujours celle de l'encyclique Pacem in Terris de Jean XXIII, c'est à dire la distinction entre mouvement historique (fixe) et idéologie (toujours en évolution) (11 avril 1963 – D.C. n°1398 col.541); c'est pourquoi il retenait que le communisme peut évoluer et s'améliorer et il lui tendait les bras, recevait ses émissaires, coopérait avec lui pour une soi-disant justice et paix dans le monde. Quelle illusion!

Dans ce sens, Paul VI s'exposait à des scandales continuels. Par exemple, en 1965, le 'mariage civil' du Père Tondi, son ex-collaborateur à la Secrétairerie d'État qui abandonna le sacerdoce pour adhérer au communisme. Le pape lui obtint une dispense extraordinaire de la forme religieuse (can. 1138), insolite. Un service exceptionnel à son collaborateur (le sien et de Moscou) qui a fait naître des doutes sur sa finalité...

Paul VI fit un autre scandale lorsque M^{gr} Glorieux le couvrit pour le détournement frauduleux de la 'pétition' de 450 évêques qui, en septembre 1965, réclamaient de la part du Concile Vatican II la condamnation du communisme (Comm. de 'Gaudium et Spes', coll. Unam Sanctam, t.II, p. 120, nota 120). Ce scandale eut son effet. Le pape – dit-on – n'a pas voulu que le Concile condamne le communisme; donc le communisme n'est plus condamné!

C'était la conséquence de sa première encyclique 'Ecclesiam Suam' qui s'ouvrait au dialogue, à la réconciliation, à la coopération avec le communisme. Une ouverture qui se vérifiait de manière toujours plus téméraire dans ses documents sociaux, oubliant le problème des chrétiens derrière le rideau de fer, leurs souffrances, leurs persécutions, pour ne pas s'arrêter ni être arrêté dans sa politique d'approche et de coopération avec les États communistes.

La vérité des faits rapportés nous enlève tout doute. Rappelons-nous seulement le transfert forcé du cardinal Mindszenty, de Primat de Hongrie à Rome ;

rappelons-nous le cri du cardinal Slipyi, cet autre confesseur de la foi, ce réchappé des bagnes soviétiques qui, au Synode, criait son indignation envers les traîtres qui font la paix avec leurs persécuteurs, sans s'occuper de leurs fidèles que le communisme soviétique persécute et martyrise :

« Sur 54 millions d'Ukrainiens catholiques - dit-il – dix millions sont morts à la suite des persécutions. Le régime soviétique a supprimé tous les diocèses. Il y a une montagne de cadavres et il n'y a plus personne, même dans l'Église, pour défendre leur mémoire. Des milliers de fidèles sont encore emprisonnés et déportés. Mais la diplomatie vaticane (*Paul VI donc*) préfère qu'on n'en parle pas, car cela trouble ses pourparlers. Nous sommes retournés aux temps des catacombes. Des milliers et des milliers de fidèles de l'Église ukrainienne sont déportés en Sibérie et jusqu'au Cercle Polaire, mais le Vatican ignore cette tragédie. Les Martyrs seraient-ils devenus des témoins gênants? Serions-nous un boulet au pied pour l'Eglise?...»

Paul VI traitait aussi en secret avec le Secrétaire du Parti Communiste Italien, Henri Berlinguer, qui fut pendant six ans son agent diplomatique secret auprès du gouvernement communiste d'Hanoï. (Déclaration du Vatican, 21 février 1973).

Lorsque Paul VI décida de construire un hôpital au Vietnam Nord, communiste, en guerre parce que les États Unis le bombardaient et faisaient un carnage, il montra par ce geste que son neutralisme était sélectif, toujours en faveur du communisme.

Désormais, Paul VI était devenu une courroie de transmission de la campagne communiste pour la Paix, c'est à dire pour l'élimination des diverses armées nationales, pour le triomphe de l'ONU maçonnique, à travers l'expansion mondiale du communisme.

Voilà comment s'explique son appel à la Chine, sa joie à l'annonce de la 'Révolution Culturelle', malgré ses pillages, ses sacrilèges, ses innombrables massacres.

Rappelons-nous ici encore son discours de l'Épiphanie en 1967 :

« Nous voudrions faire savoir à la jeunesse chinoise avec quelle trépidation et avec quelle affection Nous considérons sa présente exaltation vers des idéaux de vie nouvelle, laborieuse, prospère et unanime... Nous envoyons nos vœux à la Chine, si éloignée de Nous géographiquement et si proche spirituellement... Nous voudrions aussi avec celui qui préside à la vie chinoise actuelle sur le Continent, raisonner de paix, sachant combien ce suprême idéal humain et civil est intimement congénital à l'esprit du peuple chinois. » (D.C. n°1487 col.219-220)

Paroles horribles et bêtes qui n'arrivent pas à cacher son philocommunisme inconditionné.

FATIMA AUSSI FUT PROFANÉ PAR PAUL VI

Face à ces angoisses inhumaines, c'était un devoir pour Paul VI de faire un pèlerinage à Fatima, pour prier avec la foule catholique de foi traditionnelle, pour implorer de la Vierge la miséricorde de Dieu, et par conséquent, la paix pour ce monde en révolte. Hé bien! Paul VI est bien allé à Fatima, le 13 mai 1967 (cf. D.C. n°1495 col.975 et suiv.), cinquante ans après les apparitions célestes, mais il y alla non pas pour voir, mais pour se faire voir ; non pas pour écouter le message de la Sainte Vierge, mais pour parler luimême; non pas pour s'agenouiller, mais pour trôner devant une foule immense en prière; non pas pour recevoir des ordres célestes, mais pour imposer ses projets terrestres; pour demander la paix aussi aux hommes, pour imposer précisément là-bas, dans le domaine de Marie, les plans du monde maçonnique de Manhattan; en un mot, pour rester fidèle à lui-

On s'en aperçut dès le début. Sous un prétexte puéril et pas très poli, il humilia le Président du Portugal, Salazar (un des plus grands promoteurs de la civilisation chrétienne) : en le recevant comme un quelconque citoyen portugais, sans suite, sans photographes, sans aucun apparat, tel que l'exigeait sa dignité. Humiliant ainsi le Chef d'État, Paul VI humilia le Portugal, ne faisant aucun cas de la Nation ni de son Chef. Même la presse progressiste souligna ce geste de mépris affecté que Paul VI manifesta à ce peuple encore profondément catholique.

Il célébra ensuite en portugais à la Cova da Iria une Messe hâtive et froide, impossible à suivre, si bien que Laurentin la définit 'bégayante'. Ensuite, dans ses discours, on remarqua qu'ils ne contenaient que de brèves allusions aux Apparitions de 1917, et là encore de façon tout à fait superficielle et froide.

Préoccupé de ses chimères politiques et œcuméniques, Paul VI avait fait organiser toute une série d'audiences qui devaient occuper tout son temps; surtout, une rencontre œcuménique avec les représentants des communautés non catholiques. Mais le Seigneur l'humilia. De tous les invités n'en vinrent que deux, presbytériens, avec lesquels, vu qu'ils ne comprenaient pas le discours de Paul VI en français, il ne put échanger que quelques paroles inutiles... alors que tant de bons catholiques auraient volontiers prié et même parlé avec lui!

D'ailleurs, dès son arrivée à Fatima, ne jugeant pas opportun de saluer en premier lieu Notre Dame de Fatima, il monta directement sur le podium, saluant la foule. Il passa devant la Sainte Vierge sans même lever les yeux vers elle, et plus tard, il ne récita pas le chapelet avec la foule. La TV elle-même fit voir, et les journaux racontèrent que Paul VI n'avait pas même récité un 'Je vous salue Marie'!

Pour finir, la dernière des voyantes, sœur Lucie, lui demanda en pleurant un instant de colloque en tête à tête; mais Paul VI lui refusa même cela. Son interprète, le P. Alùeyda, dans une interview à la Radio Vaticane, racontera: « Lucie a exprimé le désir de dire au pape quelque chose pour lui seul, mais le pape a répondu: « Voyez-vous, ce n'est pas le moment. D'ailleurs, si vous avez quelque chose à me communiquer, dites-le à votre évêque et lui me le communiquera. Ayez pleine confiance en lui et obéissez en tout à votre évêque. »

Ici, l'interprète a terminé en disant : « Et le pape a béni sœur Lucie comme un père bénit une fille très chère qu'il ne reverra peut-être plus. »

Et oui !... Il y a aussi des grâces qui ne se répètent pas...

À ce propos, je ne peux pas ne pas mentionner que quatre jours plus tard, le 17 mai, Paul VI avait écouté avec grande attention les deux Présidentes israélites de l'Organisation occulte du 'Temple de la Compréhension'.

Évidemment, il devait en aller ainsi : un Montini qui avait trahi le pape Pie XII pour traiter avec Moscou, ne pouvait pas croire dès lors aux Apparitions de Fatima, c'est à dire aux apparitions d'une Sainte Vierge qui ne pactisait pas comme lui avec Moscou, mais qui invitait au contraire le monde à se convertir pour ne pas tomber sous la griffe de ce communisme satanique guidé par la Franc-Maçonnerie.

Ainsi le monde, justement par la faute de Paul VI, a continué à parcourir les voies de la perdition, vers les châtiments.

Et alors, pourquoi Paul VI est-il allé à Fatima? Peut-être pour substituer son message à celui de la Reine de la Paix... ce message qu'il manifesta à Manhattan, à l'ONU, où il demanda la Paix non pas au Ciel, mais au cœur des hommes auxquels Paul VI la confiait.

En effet, se présentant à la fenêtre de son appartement au Vatican, le soir même de son retour de Fatima, il dit :

« À Fatima, nous avons interrogé la Sainte Vierge sur les voies qui mènent à la paix, et il Nous a été répondu que la paix est réalisable! »

Ce serait comme attribuer au Ciel son Message récité à Manhattan, que la Paix est possible parce que les hommes sont bons; bien plus, que la Paix est l'œuvre des hommes, de tous les hommes, fruit de leurs efforts convergents sous la direction mondiale des Organisations Judéo-Maçonniques.

Inutile de chercher à expliquer différemment son Message. Il suffit de lire sa 'Prière', non pas à Dieu, mais aux hommes, dans l'homélie prononcée au cours de la Messe à la Cova da Iria:

« Hommes, efforcez-vous d'être dignes du don divin de la paix! **Hommes, soyez hommes!** Hommes, soyez bons, soyez sages, soyez ouverts à la considération du bien total du monde! Hommes, soyez magnanimes!... Hommes, recommencez à vous rapprocher les uns des autres, dans la pensée de construire un monde nouveau! Oui, le monde des hommes vrais, qui ne pourra jamais être tel sans le soleil de Dieu sur son horizon!» (D.C. n°1495 col.980)

COMMUNISME ET FRANC-MAÇONNERIE

- En 1848, Karl Schapper, Joseph Moll et Heinrich Bauer, les illuminés qui dirigeaient la 'Ligue des Hommes Justes', décidèrent de changer la dénomination en 'Ligue Communiste' dont Karl Marx devint membre. Ils demandèrent à Marx de codifier le programme de Weisshaupt, fondateur de 'l'Ordre des Illuminés de Bavière' dont la 'Ligue des Hommes Justes' n'était qu'une émanation. C'est ainsi que parut le 'Manifeste Communiste' pour lequel Marx reçut une aide substantielle de deux 'Illuminés': Clinton Roosevelt et Horace Greely.

L'Ordre des Illuminés est la racine visible du lien entre le 'Mondialisme Communiste' et le 'Mondialisme Maçonnique', mais leur racine plus profonde se trouve dans leur origine commune : la pensée des Rose-Croix.

Le Communisme conçu par Marx a pour objet la création d'une dictature totalement centralisée et soumise à l'autorité de l'État, étendue au monde entier, alors que le but essentiel des Rose-Croix est la constitution d'un gouvernement mondial de forme dictatoriale, qui met l'accent sur le progrès matériel comme première étape chronologique à l'Est comme à l'Ouest. Les deux mondialismes ont un objectif qui, à part quelques variantes, est pratiquement le même. Leurs ennemis sont donc des ennemis communs : l'homme créé à l'image de Dieu avec tout ce qui garantit sa liberté ; l'Église Catholique Romaine qui maintient le 'Décalogue' et les 'Droits de l'Homme' en tant que contrepartie des devoirs que la créature a envers son Créateur.

- « La racine pour l'homme est l'homme luimême... La critique de la religion aboutit à la conclusion doctrinale que pour l'homme, l'Être Suprême est l'homme. »
- « Nous voulons nous débarrasser de tout ce qui est surnaturel, c'est pourquoi nous avons déclaré la guerre une fois pour toutes à la religion. » (Karl Marx).
- « Toutes les idées religieuses sont des folies. Dieu est un monstrueux cadavre. La foi en Dieu est une monstrueuse lâcheté. » (Lénine).
- « Aucune neutralité face à la religion. Contre les propagateurs des absurdités religieuses, le P.C. ne peut que continuer la guerre. » (Staline).

CHAPITRE VIII: SA MESSE ŒCUMÉNIQUE

« Le mystère de la Très Sainte Eucharistie, instituée par le souverain Prêtre Jésus-Christ et renouvelée à perpétuité selon sa volonté par ses ministres, est comme la somme et le centre de la religion chrétienne... » (Pie XII, Mediator Dei, n° 53)

« Quand la messe aura été renversée, je suis convaincu que nous aurons renversé avec elle le papisme... Je déclare que tous les bordels, les homicides, les meurtres et les adultères sont moins mauvais que cette abomination qu'est la messe des papes. » (Martin Luther)

« La Réforme Liturgique, voulue par Paul VI et réalisée avec la contribution et à la satisfaction des théologiens protestants, a produit des dommages extrêmement graves pour la foi. » (cardinal Joseph Ratzinger)

Avec une hâte difficile à expliquer, Paul VI avait jeté le masque, comme s'il avait eu l'intuition que désormais la masse des fidèles était prête à recevoir ses déclarations contradictoires, ses promesses feintes, les expériences et les sondages d'opinion, les statistiques, le tout couronné par les inévitables références à Vatican II, lequel cependant n'avait jamais pensé à un tel chambardement de la Liturgie, mais qui servit à fournir un prétexte à certaines formules "ouvertes" dont le sens voilé avait échappé aux neuf dixièmes de l'épiscopat.

D'où l'origine de cette révolution post-conciliaire. C'est ce qu'affirma l'archevêque de Birmingham, M^{gr} Dwyer :

« La réforme liturgique est, au sens profond, la clef de l'aggiornamento. Ne vous y trompez pas : c'est là qu'a commencé la révolution. » (Ce sont des paroles qu'il a prononcées à Rome, pendant le synode de 1966, et rapportées sur "La Croix" du 25 octobre 1967)

Sur cette 'Messe', le débat reste encore ouvert, à savoir si Paul VI pouvait oui ou non la changer au point de la rendre ambiguë, équivoque et... de contenu protestant.

Le fait est que la Bulle de St Pie V 'Quo Primum' reste avec tout son poids et son autorité. Je me limiterai ici à l'essentiel du problème.

À savoir : Paul VI pouvait-il changer les textes de la Messe ? Certainement, en tant que pape il aurait pu le faire, s'il s'était agi de questions disciplinaires ; mais vu que c'était une question dogmatique, accomplissement fidèle du Saint Sacrifice de la Messe, conforme à la volonté de Jésus-Christ et dans la ligne de l'enseignement traditionnel pluriséculaire de l'Église, Paul VI ne pouvait pas le faire, n'ayant pas le droit de rien changer du Depositum fidei.

Paul VI aurait pu changer des 'prières', mais pas introduire dans la Messe quoi que ce fût qui altérât la doctrine et donc la Foi catholique de toujours.

Le pape Innocent III (1198-1216) avait émis la sentence :

« La formule consécratoire du Canon Romain a été imposée aux Apôtres directement par le Christ et, par les Apôtres, consignée à leurs successeurs. »

Et le Concile de Florence (Session de l'année 1442 – Denzinger H. 1352), dans son Décret pour les Grecs et les Arméniens, avait répété et confirmé solennellement la même doctrine dogmatique de la Tradition, témoignée par Innocent III, comme plus haut.

Donc, le fait historique incontestable démontre clairement que « la célébration du saint Sacrifice Eucharistique de la Messe, et donc aussi la formule de la consécration, précéda d'au moins une vingtaine d'années l'apparition de tous les textes scripturaires du Nouveau Testament. »

Qu'on ait osé réviser et modifier la formule du Canon Romain préconciliaire, en particulier la formule de la Consécration eucharistique voulue par le Christ, utilisée par l'Église dès l'origine de la prédication apostolique, et de manière ininter-rompue deux millénaires durant, sans aucune contestation à l'encontre, est digne de censure.

Or Paul VI, une fois abolie la formule consécratoire eucharistique du Canon Romain, la remplaça par une formule toute sienne (et qui n'est donc plus celle instituée par le Christ), allant jusqu'à en imposer l'obligation à partir du 30 novembre 1969, après l'avoir insérée dans la Constitution 'Missale Romanum' du 3 avril 1969.

Pourtant, saint Pie V, saint Pie X, Pie XII (le pape de 'Mediator Dei'), Jean XXIII et Paul VI lui-même, jusqu'au 30 novembre 1969, avaient consacré la Sainte Eucharistie avec la formule du Canon Romain bimillénaire, avec piété, avec foi, en langue latine, à voix basse, suivant le Canon IX de la Session XXII du Concile de Trente.

Paul VI, avec sa réforme de la Messe, n'a donc pas respecté l'enseignement du Concile Vatican I (1870), qui dit textuellement :

« Et aux successeurs de Pierre, l'Esprit Saint n'a pas été promis afin que par une révélation, ils manifestent une nouvelle doctrine, mais que tout au contraire, par son assistance, ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation enseignée par les Apôtres, c'est à dire le dépôt de la Foi. » (Denz. H. 3070)

Paul VI n'a pas non plus respecté l'enseignement de Pie IX (contre la 'Declaratio Episcoporum Germaniæ', de janvier-février 1875) qui s'exprima en ces termes :

« (...) Finalement, l'opinion que le pape, en vertu de son infaillibilité, est souverain absolu, suppose un concept tout à fait erroné du dogme de l'infaillibilité papale. Comme le Concile Vatican (I^{er}) , en paroles limpides et explicites, l'a énoncé et comme il apparaît de soi de la nature des choses, cette infaillibilité est restreinte à la prérogative du Magis-tère papal suprême: ceci coïncide avec le domaine du Magistère infaillible de l'Église elle-même, et il est lié à la doctrine contenue dans la Sainte Écriture et dans la tradition, ainsi qu'aux Définitions (dogdéjà prononcées par le Magistère matiques) ecclésiastique... C'est pourquoi, en ce qui concerne les affaires du gouvernement du pape, rien n'a été changé dans l'absolu. » (Denz. H. 3116)

De plus, Paul VI, après être passé outre aux deux documents du Magistère Suprême cités plus haut, osa même altérer la 'formule consécratoire eucharistique', établie par le Christ lui-même, comme pour insinuer à toute l'Église que cette formule contenait quelque chose auquel il fallait remédier, violant ainsi le Canon 6 de la Session XXII du Concile de Trente qui sanctionnait :

« Si quis dixerit canonem Missæ continere errores, ideoque abrogandum esse, anathema sit. »

Or Paul VI ayant volontairement aboli la formule consécratoire de ce Canon en la remplaçant par une autre, captieuse et polyvalente, parce que agréable aux protestants, devrait-on le considérer lui aussi sous le coup de cette 'excommunication' du Concile de Trente?

Dans son autobiographie 'Ma Vie', le cardinal Ratzinger parle de la tragique erreur commise par Paul VI avec la défense d'utiliser le Missel dit de St Pie V, et l'approbation du nouveau Missel qui aurait brisé la tradition liturgique de l'Église (p.110):

« ... Je fus frappé de stupeur par l'interdiction du Missel antique, du moment qu'une chose semblable ne s'était jamais vérifiée dans toute l'histoire de la liturgie. On donna l'impression que c'était tout à fait normal. Le Missel précédent avait été réalisé par Pie V en 1570, à la suite du Concile de Trente ; il était donc normal que, au bout de quatre cents ans et après un concile, un nouveau pape publie un nouveau missel. Mais la vérité historique est autre. Pie V s'était limité à faire réélaborer le Missel romain alors en usage, comme c'était toujours arrivé dans le cours vivant de l'histoire. Pas autrement, d'autres successeurs avaient de nouveau réélaboré ce missel, sans jamais opposer un missel à l'autre. Il s'est toujours agi d'un progrès continu de croissance historique et de purification, dans lequel cependant la continuité n'était jamais détruite. Un missel de Pie V qui ait été créé par lui n'existe pas. Il ne s'agit que d'une réélaboration voulue par lui, comme phase d'un long processus de croissance historique. La nouveauté après le Concile de Trente fut d'autre nature : l'irruption de la Réforme protestante avait eu lieu surtout dans la modalité de 'réformes' liturgiques (...) au point que les limites entre ce qui était encore catholique et ce qui ne l'était plus, étaient souvent difficiles à définir. Dans cette situation de confusion, rendue possible par le manque d'une norme liturgique unitaire et par le pluralisme liturgique hérité du Moyen Âge, le pape décida que le 'Missel Romain', le texte liturgique de la ville de Rome, en tant que sûrement catholique, devait être introduit partout où on ne pouvait pas s'en appeler à une liturgie qui remontât au moins à deux cents ans. Là où le fait se vérifiait, on pouvait maintenir la liturgie précédente, étant donné que son caractère catholique pouvait être considéré comme sûr. »

Saint Pie V ne fit donc qu'étendre à tout l'Occident la Messe Romaine traditionnelle comme barrière contre le protestantisme. Paul VI, au contraire, abolit le 'Rite Romain traditionnel' parce que ses finalités 'pastorales' n'étaient pas pour les catholiques comme il se devait, mais pour... les protestants. Voilà pourquoi son 'Novus Ordo' ne fut « qu'un impressionnant éloignement de la théologie de la Sainte Messe » (Cfr. Cardinaux Ottaviani et Bacci dans leur 'Bref Examen Critique'). La confirmation de ce fait vint même de l'Osservatore Romano (13 octobre 1967) où on annonçait que « la réforme liturgique a fait un notable pas en avant et s'est rapprochée des formes liturgiques de l'Église luthérienne. »

Un tournant liturgique donc, mais qui a tout l'air d'une trahison de la foi, car tandis que saint Pie V maintenait le 'Rite Romain' traditionnel « en tant que sûrement catholique », Paul VI a au contraire aboli le

'Rite Romain traditionnel' justement parce qu'il était catholique, pour publier son 'nouveau Missel' décidément 'protestantisé', ainsi qu'on peut facilement le prouver.

La foi catholique en effet, en ce qui concerne la sainte Messe, nous a toujours enseigné qu'elle est 'le renouvellement non sanglant du sacrifice du Calvaire', et qu'après la consécration, le pain et le vin sont réellement changés dans le Corps et le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le protestantisme au contraire ne croit pas du tout au renouvellement du sacrifice du Calvaire, ni à la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie; c'est pourquoi, dans leurs temples, lorsque les protestants rompent le pain et boivent le vin, ils ne le font que pour 'commémorer' la dernière Cène. Ils n'accomplissent qu'un simple 'mémorial'.

Il y a donc une différence essentielle entre la conception catholique et la conception protestante sur la célébration eucharistique.

Ceci dit, on peut aussi se demander : comment se fait-il qu'aujourd'hui, après la réforme de la Messe de Paul VI, les protestants disent qu'ils peuvent accepter la Messe catholique, alors qu'avant ils n'acceptaient pas celle de St Pie V ? Est-ce que par hasard les protestants se seraient convertis à la foi catholique ? Ou n'est-ce pas plutôt parce que la messe de Paul VI s'est 'convertie' à la pensée luthérienne ?

Laissons la réponse aux protestants eux-mêmes.

Roger Mehl, théologien protestant, dans un article paru dans 'Le Monde' du 10 septembre 1970, écrivait :

« Si l'on tient compte de la décisive évolution de la Liturgie eucharistique en substitution du Canon (traditionnel) de la Messe, de la suppression de l'idée que la Messe est un sacrifice et de la possibilité de recevoir la communion sous les deux espèces, alors il n'y a plus de justification pour les Églises réformées, de défendre à leurs membres d'assister à l'Eucharistie dans une Église catholique. »

Plus incisive est la déclaration du doct. J. Moorman, évêque protestant de Ripon, et observateur anglican à Vatican II, qui écrivit non sans une pointe d'ironie :

« En lisant le schéma sur la Liturgie et en écoutant le débat à son sujet, je ne pouvais pas m'empêcher de penser que si l'Église de Rome continuait à améliorer le Missel et le Bréviaire suffisamment longtemps encore, elle inventerait un jour le 'Book of Common Prayer'. »³

doctrine catholique de la 'transsubstantiation', de la 'Présence Réelle', du 'Sacrifice' de l'Autel, réduisant la Messe en harmonie avec Luther à une simple 'commémoration' historique.

³ Thomas Cranmer fut l'évêque réformateur anglican qui, sous Henri VIII, entre autres, écrivit en 1549, le 'Book of Common Prayer' (le livre de la prière commune). Il combattit surtout la

L'écrivain catholique français Louis Salleron demanda aux moines de Taizé : « Pourquoi ditesvous qu'aujourd'hui vous pouvez adopter le nouveau rite et non pas l'ancien ? »

Le frère Roger Schultz, supérieur de la communauté de Taizé, lui répondit : « Parce que la 'notion de sacrifice' n'y est aucunement exprimée ». (cfr. 'World Trends', Australie, juin 1973, n°34, p.3).

De même le Consistoire Supérieur de l'Église (protestante) de la Confession d'Augsbourg, d'Alsace et Lorraine, après la réunion de Strasbourg le 8 décembre 1973, a déclaré :

« Nous estimons que, dans les circonstances présentes, la fidélité à l'Évangile et à notre Tradition ne nous permet plus de nous opposer à la participation des fidèles de notre Église à une célébration eucharistique catholique. (...) Étant données les formes actuelles de la célébration eucharistique dans l'Église catholique et la raison des convergences théologiques présentes, beaucoup d'obstacles qui auraient pu empêcher un protestant d'assister à sa célébration eucharistique, semblent en voie de disparition. Il devrait être possible aujourd'hui à un protestant de reconnaître dans la célébration eucharistique, la Cène instituée par le Seigneur. » (Cfr. 'Dernières Nouvelles d'Alsace', 14 décembre 1973, N°289)

Ensuite, le Consistoire a précisé :

« Nous tenons à l'utilisation de **nouvelles prières eucharistiques** dans lesquelles nous nous retrouvons (comme les prières instaurées par Paul VI), et **qui ont l'avantage d'estomper la théologie du sacrifice**, que nous avons l'habitude d'attribuer au catholicisme. Ces prières nous invitent à retrouver une théologie évangélique du sacrifice... »

Ce langage signifie que notre théologie sur la Messe de Paul VI est devenue une théologie conforme à la doctrine protestante ; ce sont des affirmations qui donnent à réfléchir!

Certes, nos fidèles ne s'aperçoivent pas forcément de cette saveur protestante de la nouvelle Messe de Paul VI, où les textes ont des expressions équivoques qui se prêtent à diverses interprétations, et où ont été faites des suppressions et des omissions de certains aspects fondamentaux du dogme. Ces suppressions et omissions ont été certainement voulues et calculées par les rédacteurs des textes.

En effet, ce n'est pas par hasard que Paul VI a inclus dans le 'Consilium' chargé de la réforme liturgique, jusqu'à six membres protestants, qui représentaient le 'Conseil Mondial des Églises', c'est à dire : L'Église d'Angleterre, l'Église luthérienne et

la Communauté protestante de Taizé. Voici les noms de ces membres protestants qui ont collaboré à l'élaboration du 'Novus Ordo Missæ': Georges, Kasper, Sephard, Konnet, Smith et Thurian. Parmi eux, deux anglicans (l'un Anglais, l'autre Américain), un membre du Conseil Mondial Luthérien; un autre, membre du Conseil Mondial des Églises, et deux autres luthériens de Taizé.

De toutes façons, l'influence de ces observateurs protestants fut grande, comme on l'a dit et redit. Par exemple, dans le livre : "Rome and Canterbury through four centuries" de Bernard Pawley, édité à Londres en 1974, on peut lire que les "Observateurs" pendant le Concile furent l'objet de grands égards, et qu'ils pouvaient disposer de n'importe quel moment pour les communications et les échanges, ainsi qu'il ressort justement des "documents" (p. 343). Quant à la liturgie, l'auteur écrit :

« Le contenu et le résultat du Décret sur la réforme de la Liturgie ont complètement changé les rapports (out of a recognition). Car la Liturgie Romaine revue, bien loin d'être un motif de désaccord, ressemble à présent de très près à la Liturgie Anglicane. Elle a démontré également la valeur, en certains cas, d'un gouvernement autoritaire, parce que, au lieu des souffrances et des angoisses liées aux expériences, aux objections et aux contre-objections, et à la multitude de révisions parallèles existantes au même moment, la nouvelle Liturgie Romaine est née simultanément dans le monde entier. Mais les laïcs de l'Eglise Catholique Romaine, parmi quelques-uns trouvaient les changements trop radicaux et subits, enviaient le laïcat anglican qui a pour le moins quelque possibilité de faire entendre sa propre voix dans le processus de changement. Parmi toutes les nouveautés les plus importantes, se trouvent les étroites correspondances et les influences réciproques dans toutes les discussions sur l'argument. Des Anglicans ont été invités à participer au "Consilium liturgique". Le Décret du Concile ne concernait que les principes : ils correspondent amplement au "Livre de la Prière Commune" (= Book of Common Prayer). Ces principes sont les suivants:

- a) la traduction des cérémonies liturgiques en langue vulgaire ;
- b) La révision des textes avec références aux modèles scripturaires et patristiques ;
- c) la fin de la prédominance ("dominance") du Rite Romain :
- d) la "déclérisation" des rites et l'encouragement à la participation active des laïcs ;

e) une minimisation (= playing down) de l'influence monastique et un renforcement des liens avec le monde contemporain.

« Quelques-unes des observations faites par les évêques durant les débats sur la réforme du Bréviaire, incita un des Observateurs à remarquer que "si on devait continuer de ce pas, à la fin, ils finiront par découvrir qu'ils ont inventé le "Book of Common Prayer!". Mais, en bien des points, la nouvelle Liturgie, dans sa modernité, est allée bien au-delà de la Liturgie de Cranmer, malgré un retard de 400 ans. Et il y a des anglicans qui considèrent l'anglais de Cranmer, trésor de la littérature de son temps, aussi éloigné de la façon actuelle de s'exprimer, et par conséquent aussi incompréhen-sible que le latin liturgique. La liturgie donc, de motif de désaccord qu'elle était, s'est ainsi trans-formée en possibilité de stimulation réciproque. »

Voilà qui justifie la grave affirmation des cardinaux Ottaviani et Bacci qui, dans leur 'Bref Examen critique du nouvel Ordo Missæ', rédigé en collaboration avec un groupe de théologiens choisis, ont déclaré que la 'nouvelle Messe' « s'éloigne de façon impressionnante, autant dans l'ensemble que dans les détails, de la théologie catholique de la Sainte Messe. » (Lettre accompagnant le Bref Examen Critique – D.C. n°1558 p.215-216)

Et ce fut vraiment... la révolution!

Dans la Sainte Messe en effet, il n'y a pas eu qu'un seul remaniement, mais un nombre incalculable, en différentes étapes :

- La première a été la "désacralisation" de la Sainte Communion : prise debout, dans la main, distribuée par des laïcs (même par des femmes ou des jeunes filles), passée de main en main, comme par exemple la célébration de Paul VI à Genève. (Photo dans "Le Spectacle du Monde", juillet 1969, p.19), ou bien à table, au pique-nique... Oh! Combien et quelles profanations de l'Eucharistie! Et ceci avec la permission officielle de Paul VI!

- La deuxième étape : on s'attaqua au "Sacrifice Propitiatoire". Dans l'Instructio Generalis du "Novus Ordo Missæ", en effet, de première main, à l'article 7, Paul VI avait écrit :

« La Cène du Seigneur, ou Messe, est la sainte synaxe ou assemblée du peuple de Dieu qui se réunit sous la présidence du prêtre pour célébrer le mémorial du Seigneur. Car c'est surtout pour l'assemblée locale de la Sainte Eglise que vaut la promesse du Christ : "Là où deux ou trois seront réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux" (Mt 18, 20). »

Comme on le voit, la définition de la 'Messe' est limitée à une 'cène', ce qui par la suite sera continuellement répété (Novus Ordo Missæ, N°8, 48, 55d, 56). Une cène caractérisée par l'assemblée présidée par le prêtre, en laquelle s'accomplit un simple 'mémorial' du Seigneur, rappelant ce qu'il fit le Jeudi Saint.

Or, tout ceci n'implique ni la Présence réelle, ni la réalité du Sacrifice, ni la sacramentalité du prêtre consacrant, ni la valeur intrinsèque du Sacrifice eucharistique, indépendamment de la présence dans l'assemblée. En un mot, cette définition n'implique aucune des valeurs dogmatiques essentielles de la Messe, qui par conséquent en constituent la vraie définition.

Donc, leur omission volontaire équivaut à leur dépassement, et au moins en pratique, à leur négation.⁴

Ensuite, la deuxième partie de cette définition, à savoir que la Messe réalise 'éminemment' la promesse du Christ : « Là où deux ou trois... Je suis au milieu d'eux », crée une équivoque, car cette 'promesse du Christ' ne concerne formellement qu'une présence spirituelle du Christ en vertu de sa Grâce, et aucunement sa 'Présence réelle', en Corps, Sang, Âme et Divinité, ainsi qu'on la trouve dans la Sainte Eucharistie. Donc, lier cette promesse du Christ à la Messe voudrait dire que la Messe ne réalise qu'une 'présence spirituelle' du Christ, et non pas la présence réelle et sacramentelle.

Cela serait suffisant pour nous faire dire que la définition de la Messe du 'Novus Ordo' de Paul VI est hérétique. De toutes manières, après avoir lu ce 'Bref Examen critique' des deux cardinaux, il fit changer ce paragraphe 7, en le corrigeant, mais en partie seulement, car le texte de la Messe est resté encore tel quel. On n'y a même pas changé un mot! Le texte refondu s'exprime ainsi : « Dans la Messe, ou cène du Seigneur, le peuple de Dieu est réuni pour célébrer, sous la présidence du prêtre qui agit 'in Christi', le mémorial ou persona eucharistique. Pour cette assemblée locale vaut de façon éminente la promesse du Christ : « Partout où deux ou trois personnes sont réunies en mon nom, Je suis au milieu d'eux. »

Par cette astucieuse réparation, les erreurs de ce paragraphe sembleraient réparées. Sembleraient !... Et au contraire, non! La 'Messe' est 'cène' comme avant; le 'sacrifice' est seulement un 'mémorial', comme avant; la Présence du Christ sous les deux

Magistère Hiérarchique suprême et solennel, qu'il soit pontifical ou conciliaire.

⁴ cfr. Bref Examen critique, p.5. Il va sans dire que si l'on venait à nier même un seul dogme défini, tous les dogmes s'écrouleraient ipso facto, car s'écroulerait le principe même de l'infaillibilité du

espèces est qualitativement égale à sa présence dans l'assemblée, dans le prêtre et dans la sainte Écriture. Les laïcs ne savent pas remarquer la subtile distinction du 'sacrifice de l'autel' dit à présent 'durable', mais l'esprit des rédacteurs fut celle-ci, comme l'expliqua aussi Rahner dans son commentaire à 'Sacrosanctum Concilium' art. 7 :

« L'art. 7 contient – c'était déjà dans le Concilium – une description théologique de l'Eucharistie. Deux éléments sont spécialement dignes d'attention : on parle de laisser 'durer' le sacrifice du Christ, alors que les expressions 'Repræsentatio' (concile de Trente) et 'Renovatio' (textes pontificaux plus récents) on été évitées à dessein. La célébration eucharistique est carac-térisée par un mot, pris dans la récente discussion protestante, à savoir 'mémorial de la mort et de la résurrection de Jésus'. »

Or n'est-ce pas s'éloigner du renouvellement non sanglant du sacrifice du Calvaire ? En effet, d'après cette nouvelle définition, le sacrifice du Christ se serait produit une seule fois pour toujours et durerait dans son effet. Mais c'est la doctrine de Luther! Si le Sacrifice de la Messe n'est qu'un mémorial dans lequel dure l'effet de l'unique sacrifice, alors le Christ n'est présent que spirituellement; et ceci l'amoindrit, même si on a introduit l'expression 'in persona Christi', et la Présence réelle n'est que symbolisée dans les deux espèces. Et la preuve, on peut aussi la trouver dans les déclarations des théologiens allemands tels que : Längerlin, collaborateur de J. A. Jungmann et Johannes Wagner, lesquels, parlant justement de la nouvelle version du paragraphe 7, disent:

« Malgré la nouvelle version concédée en 1970 aux réactionnaires militants (qui seraient les cardinaux Ottaviani et Bacci...), et cependant non pas désastreuse grâce à l'habileté des rédacteurs, la nouvelle théologie de la Messe évite aussi les voies sans issues des théories de sacrifice post-tridentines, et correspond pour toujours à certains documents interconfessionnels de ces dernières années. »

Cela voudrait dire que le culte actuel est encore estropié!

Et nous pouvons dire à présent que l'Ordo Missæ de Paul VI est, dans sa pensée, luthérien.

Voici un indice de ce rapprochement voulu avec les protestants : le journal "La Croix" du 2 novembre 1967 fournissait cette information : "450 ans après les thèses de Luther - Message de Paul VI à la Fédération Luthérienne Mondiale".

En effet, le 31 octobre 1517, Martin Luther affichait aux portes d'une église de Wittenberg ses thèses sur les indulgences, et son geste fut considéré comme le point de départ de la Réforme protestante.

Or le 450ème anniversaire de cet évènement fut commémoré dans le monde entier. La Fédération Luthérienne Mondiale l'a célébré du 29 au 31 octobre, à Lund, en Suède. Mgr. Willebrands, alors secrétaire du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens, y représenta l'église catholique, en y faisant une conférence dans l'amphithéâtre de l'Université. A cette occasion, Paul VI envoya au Président de la Fédération, le doct. Schiotz, un message où il disait :

« Comme chacun de vous, nous regrettons que la chrétienté occidentale ait été divisé pendant 450 ans. Nous ne blâmons aucun d'entre nous pour ce schisme terrible. Bien plutôt, Nous essayerons de trouver le moyen de restaurer l'unité perdue. »

Et alors, en considérant ces modifications profondes, que faut-il penser de Paul VI ? Ne nous trouvons-nous pas devant un fait sans précédent dans toute l'histoire du Pontificat Romain ?

Mais au moins, de cette manière, les "frères séparés" - comme le dit Max Thurian - pourront "célébrer la Sainte Cène avec les mêmes prières que l'Eglise catholique".

Mais à quoi sert de "célébrer la Sainte Cène" si elle reste une cène et n'est plus un Sacrifice ?

Jusqu'au "Novus Ordo" de Paul VI, l'intégrité de la Foi trouvait dans la Messe de Saint Pie V "une barrière infranchissable contre toute hérésie qui puisse porter atteinte à l'intégrité du Mystère"; après le "Novus Ordo" au contraire, les hérésies ont pullulé partout, à pleines mains. « Les raisons pastorales avancées pour justifier une si grave rupture écrivirent les cardinaux Ottaviani et Bacci, dans leur "examen critique" sur le "Novus Ordo" - même si elles avaient le droit de subsister en face de raisons doctrinales, ne semblent pas suffisantes. Tant de nouveautés apparaissent dans le nouvel Ordo Missæ, et en revanche tant de choses éternelles s'y trouvent reléguées à une place mineure ou à une autre place – si même elles y trouvent encore une place, - que pourrait se trouver renforcé et changé en certitude le doute, qui malheureusement s'insinue dans de nombreux milieux, selon lequel des vérités, toujours crues par le peuple chrétien, pourraient changer ou être passées sous silence sans qu'il y ait infidélité au dépôt sacré de la doctrine auquel la foi catholique est liée pour l'éternité. Les récentes réformes ont suffisamment démontré que de nouveaux changements dans la liturgie ne pourront pas se faire sans conduire au désarroi le plus total des fidèles qui déjà manifestent qu'ils leur sont insupportables et diminuent incontestablement leur foi. Dans la meilleure part du clergé, cela se marque par une crise de conscience torturante dont nous avons des témoignages innombrables et quotidiens. » (Cfr. "Bref Examen critique du Novus Ordo Missæ", dans la "Lettre à Paul VI" – D.C. n°1558 p.216)

Aujourd'hui encore, les prévisions des deux cardinaux Ottaviani et Bacci sont vérifiables dans la crise de foi catastrophique qui est encore en cours parmi les prêtres et les fidèles.

Pour avoir une idée de la désorientation du clergé, haut et bas, sur la foi en l'Eucharistie, qu'il nous suffise de nous remettre en mémoire le Congrès Eucharistique national de Pescara - auquel participa aussi Paul VI - durant lequel l'évêque du lieu élimina la Procession Eucharistique, parce que "triomphaliste", pour ne pas choquer la sensibilité des "non-croyants"...

Qu'il nous suffise de rappeler aussi le Congrès Eucharistique International de Melbourne (18-25 février 1973), où, à la place du Très Saint Sacrement, on porta en procession la Bible... où, nous expliquet-on, l'on créa une prière eucharistique (= canon de la Messe) propre pour les autochtones qui se trouvent encore au niveau de culture de l'âge de pierre, et dont le langage ne connaît par conséquent aucune abstraction, l'on y inséra le passage suivant : "Père, tu as fait les fleuves qui nous donnent de l'eau et des poissons. Tu as fait les montagnes et les plaines. Tu as fait pour nous les kangourous et les lézards géants et les oiseaux. Père, tu es bon." (cfr. Conférence du professeur B. Fischer, le 17 juillet 1981 à Lourdes – D.C. n°1813 p.739-740)

Qu'il nous suffise de rappeler le Congrès Eucharistique International de Lourdes (16-23 juillet 1981), dans lequel on en est même venu à exhumer l'hérétique article 7 du "Novus Ordo", pour le proposer ensuite comme méditation dans un Con-grès qui choisit comme devise : "Jésus-Christ, pain rompu pour un monde nouveau"...

Qu'il nous suffise de rappeler le Congrès Eucharistique National de Milan (14-22 mai 1983) où l'Eucharistie fut présentée non pas tant comme Révélation du Christ que comme révélation de l'homme; où on accusa la théologie scholastique d'avoir "chosifié" l'Eucharistie; où on refusa la "transsubstantiation", tout en admettant la présence du Corps et du Sang du Christ, sans que rien n'ait été transsubstantié; où la théologie eucharistique glissa vers la sociologie...

Qu'il suffise de rappeler enfin, le Congrès Eucharistique National de Bologne (20-28 septembre 1997), où les fidèles, dans un monde qui les distrait continuellement des appels de Dieu, au lieu d'être convoqués pour renouveler leurs efforts de rapprochement à l'action salvifique du très Saint Sacrement, qui les veut plus détachés des affaires de tous les jours pour réaliser en eux-mêmes une

séparation nette entre l'homme charnel et l'homme spirituel, dans le but de subordonner le premier au second, ont été au contraire poussés à participer à une espèce de "kermesse", où l'on fit des prières, bien sûr, mais qui se déroula surtout hors de la cathédrale, à ciel ouvert, et se termina non pas par une procession solennelle du très Saint Sacrement, mais par un final de musique rock, en présence du Saint Père et de nombreux évêques... Un nouveau style en somme, de Congrès Eucharistique, submergé sous des flots d'argent (23 milliards de lires (=77 millions de FF de coût général), à cause aussi de "cachets" honteux versés à certains chanteurs habitués à chanter des morceaux notoirement sacrilèges, à la louange du sexe, de la drogue et de l'avortement...

Pour qui voudrait une preuve récapitulative, il suffit de lire le "Bref Examen Critique du Novus Ordo Missæ", présenté à Paul VI, en 1969, par les cardinaux Ottaviani et Bacci. C'est une brochure divisée en huit points-synthèses des principales difficultés :

Dans le 1^{er}, on dit que la "Nouvelle Messe" était seulement "normative" et qu'elle fut "répudiée" par les évêques ;

Dans le 2^{ème}, on examine la définition de la Messe, tel qu'on le lisait à l'art. 7 de l'"Institutio generalis", dans laquelle cette définition réduit la Messe à une cène et à une assemblée du peuple de Dieu, et n'implique ni la Présence réelle, ni la réalité du Sacrifice, ni la sacramentalité du prêtre consacrant, ni la valeur intrinsèque du Sacrifice eucharistique, indépendamment de la présence de l'assemblée;

Dans le 3^{ème}, on souligne la disparition, ou la dénaturation des finalités de la Messe ;

Dans le 4^{ème}, on souligne les diverses omissions et les dégradations de l'essence de la Messe;

Dans le 5^{ème}, on fait des remarques sur les nouveaux Canons ;

Dans le 6^{ème}, on fait une affirmation grave : "Il est évident que le Novus Ordo Missæ ne veut plus représenter la foi de Trente. A cette foi, néanmoins, la conscience catholique est liée pour l'éternité…"

Dans le 7^{ème}, on souligne une grande perte de foi et de piété;

Dans le 8^{ème}, on souligne que le Missel tridentin, en considération des erreurs existantes à l'intérieur de l'Eglise, est nécessaire aujourd'hui plus que jamais, et que son abandon est "une incalculable erreur".

Naturellement, on essaya tout de suite de donner des justifications à cette "nouvelle Messe". En effet, le 29 novembre 1969, l'Osservatore Romano rapporta un article du franc-maçon M^{gr} Bugnini, l'âme damnée de cette révolution liturgique, sous le titre : "La Messe de toujours", dans lequel Bugnini écrivait :

"C'est une nouvelle époque de la vie de l'Eglise qui commence".

Mais tout de suite, il se contredisait, ajoutant :

"Ce n'est pas une "nouvelle Messe", car rien d'essentiel, d'authentiquement traditionnel n'a été changé. Dans le nouveau rite, l'Eglise reconnaît, uniques et identiques, la voix, le geste, les mots, les "signes" avec lesquels, pendant vingt siècles, elle a créé autour de l'Eucharistie, un halo de foi, d'art et de joie. C'est la voix d'hier, la voix de toujours."

Paul VI lui-même admit cette nouveauté :

« Nouveau rite de la messe! C'est là un changement qui affecte une vénérable tradition multiséculaire, et donc notre patrimoine religieux héréditaire, lequel semblait devoir demeurer intangible, immuable, nous faire redire les mêmes prières que nos ancêtres et nos saints, nous apporter le réconfort de la fidélité à notre passé spirituel, que nous actualisions pour le transmettre ensuite aux générations suivantes. Nous comprenons mieux, en cette circonstance, la valeur de la tradition historique et de la communion des saints. Ce changement porte sur le déroulement des cérémonies de la messe. Nous constaterons, peut-être avec un certain regret, qu'à l'autel les paroles et les gestes ne sont plus identiques à ceux auxquels nous étions tellement habitués que nous n'y faisions presque plus attention. Ce changement concerne également les fidèles. Il devrait intéresser chacun d'eux, les amener à sortir de leurs petites dévotions per-sonnelles ou de leur assoupissement habituel.

« Nous devons nous préparer à ces multiples changements ; ils sont inhérents à toutes les nouveautés qui changent nos habitudes. **Nous pouvons faire remarquer que ce seront les personnes pieuses qui seront les plus dérangées.** Elles avaient leur façon respectable de suivre la messe ; elles se sentiront maintenant privées de leurs pensées habituelles et obligées d'en suivre d'autres. Les prêtres eux-mêmes en éprouveront peut-être quelque difficulté. » (Audience générale du 26 novembre 1969 – D.C. n°1553 p.1102)

Il est évident que, de son côté, St Pie V savait ce disait lorsqu'il assignait qu'il une limite infranchissable 'in perpetuo' à sa réforme, même de la part de tous ses successeurs. Sa Constitution 'Quo Primum' n'avait pas pour objet une question disciplinaire, sujette à un gouvernement pastoral, qu'on pouvait changer selon les époques, mais une codification définitive exempte d'erreurs doc-trinales de ce qui fut, dès les temps apostoliques, la substance dogmatique de la Messe : Sacrifice eucharistique (et non une Cène) et Célébration, qui n'est pas, de par sa nature, 'communautaire' (comme l'affirme au contraire l'art. 14 de l'Institutio Generalis, d'après Vatican II), mais simplement et uniquement Célébration ministériel-le du Sacerdoce sacramentel.

En effet, cette 'participation du peuple au rite' n'a jamais signifié (en vingt siècles de doctrine de l'Église) aucun droit du peuple à participer à la Messe activement (car le rite lui-même serait invalide), mais seulement une concession de la part de l'Église enseignante de participer, par le dialogue, à quelques parties et prières de valeur purement cérémonielles, mais non à celles qui ont valeur officielle et consécratoire, qui n'appartien-nent qu'au prêtre validement consacré, condition 'sine qua non' au Sacrifice eucharistique.

Pour ces motifs dogmatiques, le pape Saint Pie V, dans la Constitution 'Quo Primum', termine par ces paroles solennelles :

« A personne donc et en aucune manière ne sera licite de violer et de transgresser avec une audace téméraire ce document de Notre permission, statut, ordonnance, mandat, précepte, concession, indult, déclaration, volonté, décret et interdiction. Si quelqu'un cependant aura l'audace d'y porter atteinte, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu Tout-Puissant et de ses bienheureux Apôtres Pierre et Paul... »

On se demande bien si Paul VI, successeur de Saint Pie V, avait prévu les "excommunications" (anathema sit) menacées à tous ceux qui commettent un délit, dans le sens condamné par les Canons 1, 2, 3, 6 et 9 de la Session XXII du Concile de Trente (Denz. H. 1751, 1752, 1753, 1756, 1759)... En les relisant, je me suis demandé si Paul VI les connaissait, ces Canons de Trente, au point de faire un sérieux examen de conscience devant Dieu et l'Eglise qu'il trahissait si lourdement, et justement comme le voulait l'hérétique franc-maçon Luther, lorsque celui-ci écrivit :

« La messe n'est pas un sacrifice ni l'action du sacrificateur. Nous devons la considérer comme un sacrement ou un testament. Appelons-la bénédiction, eucharistie, table du Seigneur, mémorial du Seigneur. Qu'on lui donne n'importe quel autre nom, pourvu qu'on ne la salisse pas du nom de "sacrifice". »

Et encore:

« Quand la messe aura été renversée, je suis convaincu que nous aurons renversé avec elle le papisme... Je déclare que tous les bordels, les homicides, les assassinats et les adultères, sont moins mauvais que cette abomination qu'est la messe des papes! » Paul VI ne le savait-il pas ?

Il me semble opportun de souligner un point fondamental de la Messe, le point peut-être le plus

abîmé de cette Messe de Paul VI : l'essence du Sacrifice.

a) La Présence réelle

Alors que dans le 'Suscipe' de la Messe de saint Pie V était explicitée la 'fin' de l'offrande, ici, dans la nouvelle Messe de Paul VI, il n'y en a aucune mention. C'est pourquoi on peut dire que le changement de formulation révèle un changement de doctrine; c'est à dire: la non explicitation du Sacrifice signifie la suppression du rôle central de la Présence réelle. De fait, à cette Présence réelle et permanente du Christ en Corps, Sang, Âme et Divinité, on ne fait jamais aucune allusion. Le mot même de 'transsubstantiation' est complètement ignoré (dans le Novus Ordo et dans l'Institutio Generalis qui l'introduit).

b) Les formules consécratoires

La formule antique de la Consécration n'était pas 'narrative' - comme elle l'est dans cette nouvelle Messe -, mais c'était une formule proprement sacramentelle. Au contraire, les 'nouvelles formules consécratoires' sont prononcées par le prêtre comme si elles étaient une narration historique, non comme exprimant un jugement catégorique et affirmatif, proféré par celui dans la Personne duquel il agit : « Hoc est Corpus meum », et non pas : « Hoc est Corpus Christi ». C'est pourquoi les paroles de la Consécration, telles qu'elles sont insérées dans le contexte du 'Novus Ordo', peuvent être valides uniquement en vertu de l'intention du ministre, mais elles peuvent aussi ne pas être valides, parce qu'elles ne le sont plus 'par l'effet même des paroles', c'est à dire en vertu du 'modus significandi' qu'elles possédaient jusqu'à hier, dans la Messe de saint Pie V.

En outre, les modifications de la Consécration apportées dans le 'Novus Ordo' sont semblables à celles introduites par Luther. De fait, les paroles essentielles de la Consécration ne sont plus les paroles de la forme qu'on utilisait auparavant : « Hoc est Corpus meum » et : « Hic est calix Sanguinis mei », mais dans la nouvelle Messe de Paul VI, les paroles essentielles commencent à partir de : « Il prit le pain... » jusqu'après la Consécration du vin : « Hoc facite in meam commemorationem ». Exactement ce que fit Luther. Et cela, parce qu'il faut lire le récit de la cène qui justement n'est qu'un récit, non pas une action sacrificielle, non pas un sacrifice donc, mais un simple mémorial.

⁵ Art. 36 : Que l'usage de la langue latine soit maintenu dans les rites latins.

Malgré la Constitution 'De Sacra Liturgia' (art. 36, art. 54) du concile Vatican II, Paul VI a ensuite donné le coup de grâce à la langue de l'Église universelle (contre la volonté expresse de Vatican II lui-même).⁵

Rapportons ici le texte intégral de l'allocution que Paul VI a prononcée à l'adresse de la foule massée sur la place Saint-Pierre, à l'heure de l'Angélus, le dimanche 7 mars 1965, premier jour de l'application de la réforme liturgique de 1965 :

« Ce dimanche marque une date mémorable dans l'histoire spirituelle de l'Eglise, parce que la langue parlée entre officiellement dans le culte liturgique, comme vous l'avez déjà vu ce matin. L'Eglise a estimé nécessaire cette mesure — suggérée et discutée par le Concile — pour rendre intelligible sa prière. Le bien du peuple exige ce souci de rendre possible la participation active des fidèles au culte public de l'Eglise. L'Eglise a fait un sacrifice en ce qui concerne sa langue propre, le latin, qui est une langue sacrée, grave, belle, extrêmement expressive et élégante. Elle a fait le sacrifice de traditions séculaires et, surtout, de l'unité de langue entre ses divers peuples, pour le bien d'une plus grande universalité, pour arriver à tous.

« Cela est pour vous, fidèles, afin que vous sachiez mieux vous unir à la prière de l'Eglise, **afin que vous sachiez passer de l'état de simples spectateurs à celui de fidèles participants et actifs**. Et si vous savez vraiment répondre à ce souci de l'Eglise, vous aurez la grande joie, le mérite et la chance d'un vrai renouveau spirituel. Et maintenant, nous allons prier la Sainte Vierge — nous la prierons encore en latin cette fois-ci — pour qu'elle nous donne le désir d'une vie spirituelle active et authentique, un sens plus vif de la communauté, de la fraternité, de la collectivité qui prie ensemble, du peuple de Dieu. Alors, nous serons assurés de bien profiter de cette grande réforme liturgique. » (D.C. n°1445 col.591)

Et au cours de l'audience générale du 26 novembre 1969, il déclara :

« ... Et c'est là que l'on constatera la plus grande nouveauté : celle de la langue. Ce n'est plus le latin, mais la langue courante, qui sera la langue principale de la messe. Pour quiconque connaît la beauté, la puissance du latin, son aptitude à exprimer les choses sacrées, ce sera certainement un grand sacrifice de le voir remplacé par la langue courante. Nous perdons la langue des siècles chrétiens, nous devenons comme des intrus et des profanes dans le domaine

Art. 54 : Qu'on ait soin... que les fidèles sachent réciter ou chanter ensemble, même en langue latine, les parties de l'Ordinaire de la Messe qui les concernent.

littéraire de l'expression sacrée. Nous perdrons ainsi en grande partie cette admirable et incomparable richesse artistique et spirituelle qu'est le chant grégorien. Nous avons, certes, raison d'en éprouver du regret et presque du désarroi. Par quoi remplacerons-nous cette langue angélique ? Il s'agit là d'un sacrifice très lourd. Et pourquoi ? Que peut-il y avoir de plus précieux que ces très hautes valeurs de notre Eglise ?

« La réponse semble banale et prosaïque, mais elle est bonne, parce que humaine et apostolique... **Plus précieuse est la participation du peuple**, de ce peuple d'aujourd'hui, qui veut qu'on lui parle clairement, d'une façon intelligible qu'il puisse traduire dans son langage profane. » (D.C. n°1553 p.1103)

Il a agi de même pour le chant grégorien, que pourtant Vatican II reconnut comme « propre à la liturgie romaine » (Sacr. Conc. n°116. 'Acta Apostolicæ Sedis', 9 septembre 1968, p.536 sv.) Dans la 'Constitutio de Sacra Liturgia', au chapitre VI, dédié au Chant 'De Musica Sacra', on dit : « L'Église reconnaît le Chant Grégorien comme le chant propre de la liturgie romaine, et veut par conséquent que, dans les actions liturgiques, il ait la place principale... ».

La Sacrée Congrégation des Rites (cfr. 'Acta Apost. Sedis' du 9 septembre 1968, p.536 et sv.) dit : « Dans toutes les basiliques, selon l'oppor-tunité, surtout aux jours de fête, une ou plusieurs messes, lues ou chantées, seront célébrées en langue latine. Dans ces messes, lorsqu'elles sont chantées, qu'on exécute avec un soin particulier et avec amour les mélodies grégoriennes ou la polyphonie sacrée ».

Le nouveau rite pluraliste et expérimental serait au contraire lié aux temps et aux lieux; mais de cette manière a été rompue non seulement l'unité de culte, mais aussi l'unité de la foi.

Nous pouvons donc conclure qu'il y a une véritable différence entre le 'nouveau rite' et le 'rite antique', une véritable différence substantielle. En effet, il ne peut y avoir seulement une différence accidentelle, si les protestants, aujourd'hui, acceptent de participer au nouveau rite, alors qu'ils refusent encore de participer au rite antique qui éclaire vraiment la finalité du Sacrifice propitiatoire, expiatoire, eucharistique et latreutique, finalité qui n'existe plus dans le nouveau rite d'où a disparu même l'Offertoire; c'est justement ce que fit Luther qui, en même temps que l'Offertoire, supprima l'Élévation, éliminant de cette manière toute idée de Sacrifice.

Pour quel motif alors Paul VI a-t-il laissé copier si servilement Luther? La seule explication qu'on pourrait donner je crois, c'est celle de l'œcuménisme, c'est à dire pour se rapprocher des protestants.

Voilà pourquoi Paul VI a invité les protestants à entrer dans la 'Commission de la Réforme liturgique'. Mais comment pouvait-on inviter des protestants qui n'ont pas la même foi que nous, à participer à une Commission pour une réforme de la Messe catholique ? Peut-être Paul VI, à cause de son obsession pour la 'fraternité mondiale', pour 'l'unité à tout prix', a-t-il voulu, grâce à 'sa messe', faire tomber les frontières qui séparent les catholiques des protestants. S'il en est ainsi, ce fut une très grave erreur, je dirais même, une évidente trahison de la foi catholique... La vraie unité chrétienne ne se réalise que dans la Vérité intégrale, dans la parfaite fidélité à la doctrine de Jésus-Christ qui fut transmise par Pierre à tous les Vicaires du Christ. Agir différemment n'est donc que trahison.

De fait, les fruits dérivés de cette nouvelle Messe de Paul VI en sont une preuve éloquente. Je n'en finirais plus d'écrire si je voulais documenter les innombrables listes de scandales et de sacrilèges, de 'messes noires', d'obscénités commises après Vatican II, justement grâce à la nouvelle liturgie.

Nous en sommes vraiment à la confusion des langues, à la Tour de Babel. Et cette situation, créée d'une manière têtue et maçonnique par Paul VI, ne peut pas ne pas nous rappeler le "plan œcuménique" que le Chanoine Roca, en contact avec les occultistes du Rite Ecossais, du Martinisme et la Théosophie, face aux participants du Congrès spirite et spiritualiste de 1889, avait proclamé:

« Ce Christ divin n'a rien de commun avec le Christ du Vatican... Il est le pur Adam-Kadmon des kabalistes, c'est à dire le règne hominal. » (L'Aurore du 8 octobre 1890 - Cfr. P. Virion : "Mystère d'iniquité", éd. Saint-Michel 1967, St Céneré (53), p.155, note 37)

Donc, le Christ n'est plus cette figure divine qui affirme : "Je suis la Voie, la Vérité et la Vie", et "Sans moi vous ne pouvez rien faire" ; parce que, comme le dit encore le franc-maçon Roca : « Pour adhérer au Christ, il suffit d'adhérer au Principe de la justice qui s'est incarné dans le Christ et qui est le Christ en personne. » (Paul Roca, "Glorieux Centenaire", 1889, p.35)

Mais cet obscurcissement de Notre Seigneur en un simple "principe" ouvre la voie à l'œcuménisme maçonnique :

« Au Christ-Homme souffrant, succède de nos jours le Christ-Esprit triomphant. Le Christ qui se manifeste aussi dans la science sera reconnu par des Juifs, des Hindous, des Brahmanes, des Mahatmas, des Chinois, des Thibétains... » (Cfr. Paul Roca. "L'abbé Gabriel", cité dans P. Virion "Mystère d'iniquité", p.134)

Les rites se simplifieront pour favoriser la diffusion des nouveaux concepts œcuméniques :

« Je crois que le culte divin tel que le règlent la liturgie, le cérémonial, le rituel et les préceptes de l'Eglise romaine subira prochainement dans un Concile œcuménique une transformation qui, tout en lui rendant la vénérable simplicité de l'âge d'or apostolique, le mettra en harmonie avec l'état nouveau de la conscience et de la civilisation moderne. » (ibid., p.33)

Le plan œcuménique du chanoine franc-maçon Roca prévoyait en outre qu'on en serait arrivé à une religiosité et à "l'universalité d'un christianisme avec lequel se mettront en harmonie tous les centres religieux de la terre." (Paul Roca, op. cit.,1889, p.122)

Je veux rappeler ici cet avertissement prévoyant de Pie XII qui a écrit, dans "Humani Generis" (12 août 1950) :

« Une fois écroulé tout ce qui constitue la défense ou le soutient de l'intégrité de la Foi, (in primis, la Liturgie Sacrée : "Lex orandi, lex credendi"), tout s'unifie bien sûr, mais seulement dans la ruine commune. »

Et pourquoi tout cela ? Peut-on dire qu'il n'y ait pas eu de mauvaise intention ?

Contre ce que Paul VI a fait, favorisé et toléré, il ne lui suffit pas pour se défendre d'avoir exposé la doctrine traditionnelle sur l'Eucharistie dans son encyclique 'Mysterium Fidei', ni de citer la 'Constitution conciliaire sur la liturgie', car beaucoup de ses directives ont par la suite ouvert la porte à l'arbitraire et au désordre, comme le démontrent ces faits :

Le 21 septembre 1966, Paul VI autorisa la demoiselle Barbarina Olson, presbytérienne (protestante), à recevoir la communion pendant la messe de son mariage dans une église catholique, parce qu'elle "vivait pratiquement comme si elle avait été catholique. Elle assistait à la messe. Elle croyait fermement en la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie", sans exiger l'abjuration de ses erreurs précédentes, ni la confession, ni aucune forme de profession de foi (Cfr. La Croix, du 3 décembre 1966 - D.C. n° 1485, col.96). Et après cette scandaleuse permission pontificale, s'ensuivirent de nombreuses autres 'intercommunions'; les plus connues sont celles de la clôture de l'assemblée de Medellin; celle d'Uppsala, au Conseil œcuménique des Églises ; l'intercommunion de Vaugirard (Paris) que Paul VI désavouera par la suite mais uniquement 'pour la forme'. En effet, le 1^{er} juin 1972, par un Décret officiel promulgué avec l'approbation de Paul VI, le cardinal Willebrands communiquait la nouvelle que dorénavant, les intercommunions étaient laissées au jugement de l'évêque (cfr. D.C. du 6-20 août 1972, n°1614 p.708 à 711). Ce qui voulait dire que les évêques pouvaient autoriser les protestants à faire la communion pendant la Messe des catholiques et vice versa, que les catholiques pouvaient participer aux célébrations protestantes. Dès lors, on pouvait se demander si Paul VI croyait encore en la Présence réelle et, par conséquent, aux conditions nécessaires pour recevoir Jésus dans l'Eucharistie; s'il y avait vraiment cru, il n'aurait pas donné ces permissions aux protestants de recevoir l'Eucharistie, justement parce qu'ils n'y croient pas!

Le 23 mars 1966, Paul VI reçut le Dr. Michael Ramsey, chef de l'anglicanisme, religion protestante. Or l'Église catholique, jusqu'à Paul VI, n'avait jamais reconnu la validité des ordinations sacerdotales de cette secte religieuse. Léon XIII en effet, dans sa Bulle 'Apostolicæ Curæ', déclarait 'de façon irrévocable' et enseignait que « les Ordinations conférées selon le rite anglican sont absolument vaines et entièrement nulles. »

Mais Paul VI, en ce 23 mars, non seulement reçut avec courtoisie le Docteur Ramsey, mais lui mit au doigt un anneau pastoral - signe de juridiction - et le pria de bénir la foule réunie à Saint-Paul hors les Murs.

Ce fut donc un geste clair de rupture avec la pensée de Léon XIII et des autres Papes et une approbation officielle des ministères anglicans... Preuve en est après, Anglicans des célébrèrent l'Eucharistie au Vatican. De même, les Doyens épiscopaliens des États Unis et du Canada, venus à Rome pour l'Année Sainte, concélébrèrent l'Eucharistie dans la chapelle du Collège éthiopien (territoire de la Cité du Vatican). Ce fut peut-être au Vatican la première célébration eucharistique d'une Église issue de la Réforme protestante. Le groupe était composé de 75 personnes, guidées par le doyen de la cathédrale épiscopalienne de Washington, le Rév. Francis B. Sayre, et il était accompagné par l'archevêque catholique de Washington, M^{gr} William Wakefield Baum. Paul VI les salua chaleureusement à l'occasion de l'audience générale du mercredi 23 avril 1966.

Tout cela n'est-il pas très grave?

Or, si on relit ce qu'écrivit M^{gr} Hannibal Bugnini, un des inspirateurs et auteurs de ce 'Novus Ordo Missæ':

« Il s'agit d'un changement fondamental, je dirais même d'un revirement total, en certains points, d'une vraie création... » Et si nous relisons la 'Lettre à Paul VI' qui accompagnait le 'Bref Examen critique du Novus Ordo Missæ' (cf. supra p.86), on se convaincrait que les changements liturgique opérés dans le 'Novus Ordo Missæ' ne sont ni légers ni petits ni simples, mais bien une « très grave fracture », car « tout ce qui est éternel n'y trouve qu'une place mineure différente, si elle l'y trouve encore ».

En effet – nous le répétons – le 'Novus Ordo Missæ' ne manifeste pas de façon claire la foi en la Présence réelle de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais au contraire confond la Présence réelle du Christ dans l'Eucharistie avec sa 'présence spirituelle' parmi nous.

De plus, il facilite la confusion sur la nette différence entre le Sacerdoce hiérarchique et le sacerdoce commun des fidèles, comme le veulent les protestants. Il favorise en outre l'hérésie protestante qui affirme que « c'est la foi du peuple, et non les paroles du prêtre, qui rend le Christ présent dans l'Eucharistie. » De même l'insertion de la luthérienne 'prière des fidèles' montre bien l'erreur protestante selon laquelle tous les fidèles sont prêtres.

Le fait d'avoir rendu collectif le Confiteor (que, dans la Messe traditionnelle, le prêtre récitait tout seul) fut une reprise de l'erreur de Luther, qui ne voulut plus accepter l'enseignement traditionnel de l'Église catholique, selon lequel le prêtre est juge, témoin et intercesseur auprès de Dieu.

Encore plus grave fut la réduction de l'Offertoire à une simple préparation des dons sur le modèle de Luther qui l'élimina tout à fait, justement parce que l'Offertoire exprimait, de manière indiscutable, le caractère sacrificiel et propitiatoire de la sainte Messe. C'est un des principaux motifs pour lesquels les protestants peuvent à présent célébrer leur cène en utilisant le texte du 'Novus Ordo Missæ', sans quitter leurs croyances.

C'est Max Thurian, protestant de Taizé qui l'a affirmé, disant qu'un des fruits du 'Novus Ordo Missæ' « sera que les communautés non catholiques pourront célébrer la cène avec les mêmes oraisons que l'Église catholique. Théologiquement, c'est possible. » (cfr. La Croix du 30 mai 1969)

Voilà pourquoi M^{gr} Dweyer, archevêque de Birmingham, porte-parole du Synode Épiscopal, put dire avec raison : « La réforme liturgique est la clef de l'aggiornamento. Ne nous y trompons pas : c'est de là que commence la révolution. »

Avec sa Nouvelle Messe, Paul VI a donc imposé les erreurs déjà condamnées par le Concile de Trente (dogmatique et pastoral), et s'est mis contre Pie VI qui condamna les mêmes erreurs du Synode de Pistoie contre les jansénistes, et contre Pie XII qui condamna par exemple, dans l'encyclique Mediator Dei, l'autel en forme de table...

Le fait de donner plus de valeur à l'autel qu'au Tabernacle a marqué « ...une dichotomie irréparable entre la présence de l'Éternel Souverain Prêtre dans le célébrant, et celle de la même Présence réalisée de façon sacramentelle. En effet, aujourd'hui, on recommande de conserver le très Saint Sacrement dans un endroit à part, où puisse se manifester la dévotion privée des fidèles, comme s'il s'agissait d'une relique quelconque, de façon à ce que, en entrant à l'église, ce ne sera plus le Tabernacle qui attirera immédiatement les regards, mais une table dépouillée et nue. » (cfr. Bref Examen Critique)

Mais le grand et vénéré Pie XII avait écrit : « Séparer le Tabernacle de l'autel équivaut à séparer deux choses qui, par la force de leur nature, doivent rester unies. » (Cfr. Pie XII : Allocution au Congrès International de Liturgie, Assise-Rome, 18-23 septembre 1956 – cfr. Aussi 'Mediator Dei, I, 5 p.25, nota 28).

En conclusion, nous pouvons donc dire que le 'Novus Ordo Missæ' n'est plus un culte 'vertical' qui va de l'homme à Dieu, mais qu'il est devenu un culte 'horizontal' d'homme à homme. La 'Nouvelle Église' de Paul VI est devenue, ainsi que nous l'avons démontré, la 'religion de l'homme' aux dépends de la gloire de Dieu.

Je veux encore faire remarquer que dans la prière 'Libera nos' du 'Novus Ordo Missæ' a été supprimée « ...la mention de la bienheureuse Marie toujours Vierge et de tous les saints. Son interces-sion et la leur ne sont donc plus demandées même au moment du danger. » (cfr. Bref Examen Critique)

De même, dans aucune des trois nouvelles 'Prières Eucharistiques', « ...il n'y a la moindre allusion à l'état de souffrance des trépassés et en aucune d'elles ne se trouve la possibilité d'un 'memento' particulier ; ce qui vide la foi en la nature propitiatoire et rédemptrice du Sacrifice. » (idem)

Nous voudrions encore souligner que le 'Novus Ordo Missæ' de Paul VI n'est pas même fidèle aux directives du Concile, mais qu'au contraire il lui est en nette contradiction, car d'après le Concile, les textes et les rites devaient être ordonnés « de manière à ce que les saintes réalités, signifiées par eux, soient exprimées plus clairement », c'est à dire qu'ils devaient exprimer plus clairement le sacré qu'ils expriment. (Sacrosanctum Concilium, n°21)

Le 'Novus Ordo Missæ' représente au contraire un recueil de changements, de déformations, d'abandons, de niaiseries nuisibles ou privées de sens. Il n'exprime plus – ou avec bien des

malentendus – de nombreuses vérités de la Foi catholique.

Il suffit de citer ici les principaux titres des points de diversification et de non observance des principes fixés par Vatican II lui-même :

- une nouvelle définition du sacrifice de la Messe ;
- une répression de l'élément latreutique (adoration) ;
 - une insuffisance des 'oraisons d'offrande';
 - la suppression des formules trinitaires ;
- l'élimination d'importantes oraisons, tant du célébrant que des fidèles ;
- les abréviations de l'invocation des Anges et des Saints ;
- la carence dogmatique grave des nouveaux Canons ;
 - la position indue du célébrant ;
- le changement des ornements sacrés et du comportement religieux des fidèles ;
- les espaces libres pour la 'créativité' autonome du célébrant ; etc...

Il est impossible de démontrer que la forme imposée à l'Ordo Missæ ait été réalisée sur les indications de Vatican II. Preuve en est que les évêques, après avoir assisté à la 'Messe normative' présentée sur ordre de Paul VI, la rejetèrent. En effet elle n'atteignit pas la majorité requise des deux tiers des évêques invités. Cette 'nouvelle Messe' n'est donc que l'œuvre de Paul VI... Derrière le 'Novus Ordo' il n'y a que Paul VI avec son autorité.

En outre, il faut dire aussi que la 'Messe traditionnelle' dite de St Pie V, n'a jamais été légalement abrogée et qu'elle reste donc jusqu'à présent un vrai rite de l'Église catholique grâce auquel les fidèles peuvent satisfaire aux fêtes d'obligation (Code de Droit Canon, can 22 et 30). Et ceci parce que St Pie V a concédé un indult perpétuel (qui ne fut jamais abrogé), 'valide pour toujours', de célébrer la Messe traditionnelle librement, licitement, sans aucun scrupule de conscience et sans encourir aucune punition, sentence ni censure. (Bulle papale 'Quo Primum Tempore')

Du reste, Paul VI lui-même, en promulguant son 'Novus Ordo Missæ', n'a jamais eu l'intention d'engager l'infaillibilité pontificale ainsi qu'il le déclara lui-même dans son discours du 19 novembre 1969 :

 $\ll\dots$ Le rite et la rubrique correspondante de soi ne sont pas une définition dogmatique ; ils peuvent avoir des qualifications théologiques de valeur diverse... » (D.C. $n^\circ 1552~p.1056)$

Et un peu plus loin : « Ne parlons donc pas de "nouvelle messe", mais de "nouvelle époque" de la vie de l'Eglise. » (ibid.)

Le même Paul VI, à la demande explicite du Cardinal anglais Heenan à savoir s'il avait interdit la Messe tridentine, avait répondu :

« Ce n'est pas mon intention de prohiber absolument la Messe tridentine. » (Cfr Card. Heenan, lettre à Houghton Brown, président de la 'Latin Mass Society'.)

Par conséquent, étant donné que le Concile Vatican Ier (dogmatique) a établi que : « L'Esprit Saint n'a pas été promis aux successeurs de Pierre afin que, par sa révélation, ils manifestent une nouvelle doctrine, mais pour que, avec son assistance, ils conservent saintement et exposent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est à dire, le dépôt de la foi » (Dz.S. 3070), il faut en déduire que le 'Novus Ordo Missæ' de Paul VI, ayant introduit dans sa 'Nouvelle Église' une 'nouvelle doctrine' comme nous l'avons démontré plus haut – ne peut pas être matière d'obéissance (l'obéissance étant au service de la foi et non la foi au service de l'obéissance). C'est pourquoi à tout fidèle reste le devoir théologique de l'obéissance à Dieu (Actes 4, 29) plutôt qu'aux hommes, s'il veut rester inflexible dans la profession de la Foi catholique, selon la doctrine infaillible de la Tradition.

« Nous pénétrerons jusqu'au cœur même de cette Cour Pontificale, d'où plus rien au monde ne pourra nous chasser, jusqu'à ce que nous ayons détruit la puissance du Pape. » (17ème Session du "Congrès Sioniste" de Bâle - 1897)

APPENDICE : LE SERMENT LE JOUR DU COURONNEMENT DE PAUL VI

Paul VI, le jour de son Couronnement (30 juin 1963), prononça ce 'serment' adressé à Notre Seigneur Jésus-Christ :

« JE PROMETS:

- de ne pas diminuer ou rien changer de ce que j'ai trouvé conservé par mes très estimés prédécesseurs, et de ne pas admettre une quelconque nouveauté, mais de conserver et de vénérer avec ferveur, comme leur vrai disciple et successeur, de toutes mes forces et de tout mon soin, ce qui fut transmis ;
- de corriger tout ce qui émergera en contradiction avec la discipline canonique, et de garder les sacrés Canons et les Constitutions Apostoliques de nos Pontifes comme des commandements divins et célestes, étant conscient que je devrai rendre stricte raison devant votre jugement divin de tout ce que je professe, moi qui occupe votre place par divine condescendance et fais fonction de Vicaire, assisté de votre intercession.

Si je prétendais agir différemment ou permettre qu'un autre le fasse, Vous ne me serez pas propice en ce jour terrible du jugement divin... (p.43 ou 31).

C'est pourquoi nous nous soumettons au rigoureux interdit de l'anathème, si quelqu'un, ou nous-même, ou un autre, a la présomption d'introduire quelque nouveauté en opposition à la Tradition évangélique ou à l'intégrité de la foi et de la religion, en tentant de changer quelque chose à l'intégrité de notre foi, ou en acquiesçant à qui prétendrait le faire avec une sacrilège audace. »

('Liber Diurnus Romanorum Pontificum' p.54 ou 44, P.L. 1 ou 5)

Serment terrible !... Mais je crois qu'il est désormais inutile de le commenter après la révolution que l'Église a dû subir pendant le pontificat de Paul VI. Une révolution qui, en effet, n'a oublié aucun aspect : du dogme, de la morale, de la liturgie, de la discipline elle-même. Révolution qui pourtant avait déjà été prévue et dénoncée courageusement par St Pie X, dans sa condamnation du modernisme. (St Pie X, 'Lamentabili' du 3 juillet 1907, DB 200; 'Pascendi' du 8 septembre 1907)

Donc, ce serment de Paul VI fut un faux serment, car dans les faits, il l'annula en tout.

même lorsqu'il approuva 'Dignitatis Humanæ', déclaration de Vatican II sur la 'liberté religieuse', qui a concédé en fait à n'importe quelle erreur les droits qui appartiennent exclusivement à la Vérité, c'est à dire, à la divine Révélation, parce que c'est une déclaration de fausse liberté, toujours formellement et infailliblement condamnée par le Magistère de l'Église, justement parce que contraire à la doctrine catholique. Dans Quanta Cura de Pie IX par exemple, on condamne très clairement une telle liberté religieuse: «...liberté de se damner... contraire à la doctrine contenue dans la Sainte Écriture et dans les Saints Pères de l'Église »; synthèse de diverses erreurs que, « en vertu de Notre Autorité Apostolique nous réprouvons, proscrivons, condamnons et exigeons et commandons que par tous les fils de l'Église, elles soient considérées comme réprouvées, proscrites et condamnées. »

Mais Paul VI, malgré cette claire condamnation de son prédécesseur, confirma 'Dignitatis Humanæ' en ces termes :

« Chacune des choses établies dans cette Déclaration a plu aux Pères du saint Concile. Et Nous, en vertu de l'autorité Apostolique qui Nous a été conférée par le Christ, en même temps que les Vénérables Pères, dans l'Esprit Saint, Nous les approuvons, les décrétons et les établissons, et tout ce qui a été ainsi synodalement établi, Nous commandons qu'il soit promulgué à la gloire de

Dieu. » Rome, Saint Pierre du Vatican, le 7 décembre 1965. Moi, Paul VI, évêque de l'Église catholique.

C'est une rébellion claire et éhontée contre la doctrine de l'Église précédente, c'est pourquoi il y eut beaucoup de protestations. Mais une telle énormité devint une norme de la 'nouvelle Église conciliaire'.

Il y a de quoi trembler pour le salut de l'âme de Paul VI, lorsqu'il passa de cette vie au suprême tribunal de Dieu, où il aura dû rendre compte de ses 15 années de pontificat, pendant lesquelles il n'y eut aucune conformité entre ses paroles ou son comportement, et le serment prêté le 30 juin 1963. Un Paul VI qui a trahi le Christ, l'Eglise, l'histoire.

Dans cette crise de l'Eglise, voici le remède que Paul VI nous suggère lui-même, le 11 avril 1970 :

« Nous connaissons bien nous aussi les multiples et graves motifs de l'inquiétude qui existe actuellement dans l'Eglise; nous en pesons la valeur devant le Seigneur, en écartant de devant nos yeux le voile de la commode accoutumance. C'est avec affection et ferveur d'esprit que nous considérons la " crise" qui, aujourd'hui, tourmente tant de membres du sacerdoce catholique... Mais nous nous demandons si on ne crée pas des problèmes graves qui pourraient être évités en ayant plus de respect pour la tradition. C'est d'elle que nous avons tout hérité et que nous recevons le trésor intangible du fameux " dépôt ", qui n'est pas un boulet à traîner, mais une réserve de certitude et de force pour l'Eglise vivante dans l'histoire. »

À la suite de ces paroles, il fait un triste constat que l'on pourrait rapprocher de l'encyclique Pascendi de St Pie X:

« Ce qui nous afflige à ce propos, c'est la supposition, qui a plus ou moins pénétré dans certaines mentalités, que l'on pourrait faire abstraction de l'Eglise telle qu'elle est, de sa doctrine, de sa constitution, de ses origines historiques, évangéliques et hagiographiques, et que l'on puisse en inventer et en créer une nouvelle, selon des schémas idéologiques et sociologiques déterminés, changeants eux aussi et n'ayant pas derrière eux des exigences ecclésiales intrinsèques. C'est ainsi que, parfois, ceux que nous voyons ébranler et affaiblir l'Eglise de cette façon ne sont pas tant ses ennemis du dehors que certains de ses fils qui prétendent l'édifier librement. Et que dire de ces cas – très rares heureusement, mais tapageurs - de prêtres et de religieux qui font ostentation de leur rupture ouverte et sacrilège avec les engagements solennels qu'ils ont pris envers le Christ et envers l'Eglise ? « Il est fatal qu'il arrive des scandales, mais malheur à celui par qui le scandale arrive! » (Matth. 18, 7)

« ...La fermeté et la pureté de la foi sont aujourd'hui menacées, non seulement par l'implacable opposition du monde, avec sa façon de penser et de vivre, mais aussi par une certaine "lassitude de la vérité catholique" et par un certain pluralisme excessif et souvent imprudent qui se répandent également au sein de l'Eglise. Nous ferons bien de suivre ces phénomènes qui affaiblissent dans son contenu substantiel l'orthodoxie de la doctrine de la foi... » (Allocution aux évêques italiens, 11 avril 1970 – D.C. n°1562 p.403-404)

Je laisserai **la conclusion** à Paul VI lui-même, qui, au milieu de ses déviations, semble avoir eu des éclairs de lucidité sur « l'auto-démolition » de l'Eglise.

Au cours de l'Audience générale du 10 juillet 1968, il déclara :

« ...Mais Nous dirons quelques mots de l'autre phénomène que l'on rencontre également dans les milieux qui se disent religieux et chrétiens : celui de la religion anthropocentrique, c'est-à-dire orientée vers l'homme comme vers son principal centre d'intérêt, alors que la religion, de par sa nature même, doit être théocentrique, c'est-à-dire orientée vers Dieu comme vers son principe premier et sa fin ultime, et ensuite vers l'homme, considéré, cherché, aimé en fonction de son origine divine, ainsi que des rapports et des devoirs qui en découlent. On a parlé de religion verticale et de religion horizontale. Et c'est cette seconde religion, philanthropique et

sociale, qui aujourd'hui est prédominante chez ceux qui ne voient pas pleinement l'ordre ontologique, c'est-à-dire réel et objectif, de la religion. Serait-ce que Nous voulions nier l'importance que la foi catholique attache aujourd'hui à l'intérêt qui est dû à l'homme? Aucunement. (...) Si dans la religion on donne la première place à la tendance humanitaire, on court le risque de transformer la théologie en sociologie et d'oublier la hiérarchie fondamentale des êtres et des valeurs: « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu... Voilà le plus grand et le premier commandement » (Matth. 22, 37).

« Et il ne faut pas oublier un autre dangereux inconvénient qu'il y aurait à donner plus d'importance à l'aspect sociologique qu'à l'aspect théologique proprement dit : celui d'adapter la doctrine de l'Eglise à des critères humains, en rejetant au deuxième plan les critères intangibles de la révélation et du magistère officiel de l'Eglise. Que dans la pratique de la pastorale on prenne de préférence en considération les besoins humains, souvent si graves et si urgents, on peut l'admettre et l'encourager, mais à condition que cela ne comporte pas une dépréciation et une dégradation de la prééminence et de l'authenticité de l'orthodoxie théologique. » (D.C. 1968, n° 1522, col. 1347-1348)

Serait-ce le « mea culpa » de Paul VI, "expert en humanité" ?...

Ø

